

Mlle BRUNET Kenza

Diplôme supérieur de recherche

**Institut de Relations Internationales
et de Commerce International**

Année académique 2006/2007

Directeur de mémoire :

M. Mohammed El Oifi

Les monarchies du Golfe face à leurs destins

Dans quelle mesure l'hégémonie américaine et la mondialisation ont-elles permis l'émergence d'un espace public dans les pays du Golfe

Les monarchies du Golfe face à leurs destins

Dans quelle mesure l'hégémonie américaine et la mondialisation ont-elles permis l'émergence d'un espace public dans les pays du Golfe

Les opinions émises dans ce mémoire sont propres à son auteur et n'engagent en rien la responsabilité de l'Institut des Relations Internationales et de Commerce International.

Remerciements

Ce sujet m'ayant particulièrement tenu à cœur, je tiens à souligner que ce mémoire doit beaucoup à la confiance que m'a témoignée l'administration de l'Institut des Relations Internationales et du Commerce International.

Je souhaiterais exprimer ma grande gratitude à Monsieur Mohammed EL OIFI, mon directeur de mémoire. Il m'a été d'une aide précieuse et je lui suis redevable de sa gentillesse et de sa profonde générosité. Je profite de l'occasion pour saluer la qualité de son travail et la motivation avec laquelle j'allais assister à ses cours, que je regretterai sincèrement, et qui m'ont permis de pousser toujours plus loin la passion qui m'anime pour le monde arabo-musulman.

Je remercie de même Madame Claudine CHOCTEAU de m'avoir ainsi donné la possibilité de poursuivre mes aspirations et pour l'attention qui fut la sienne à mon égard tant pendant mon application à cet exercice que durant le suivi de mes études au sein de cet Institut. Je suis également fort reconnaissante à Mademoiselle Aline ROIGNANT pour son soutien et ses encouragements sans faille tout au long de l'élaboration de ce travail.

Mes remerciements vont également à tous ceux qui ont croisé mon chemin lors de mon séjour aux Emirats Arabes Unis et qui m'ont apportée toute la matière exploitée à ce jour dans ce mémoire.

Enfin, je tiens à témoigner toute ma reconnaissance à ceux qui ont toujours été présents, notamment dans mes moments de doute, et qui se reconnaîtront indéniablement. Il me faut associer ici ma sœur et mes parents qui m'ont apporté leurs critiques constructives et leur soutien, et à qui je dédie ce mémoire.

Sommaire

Glossaire

Introduction

1^{ère} partie : Un contexte extérieur contraignant : les monarchies du Golfe face à leurs démons

Chapitre premier : L'ampleur des défis militaro-politiques

A. Un enjeu régional

- 1) La menace iranienne
 - a. Querelles sur l'identité religieuse
 - b. Pressions diplomatiques et attaques potentielles
- 2) Les inquiétudes face à l'Etat irakien
 - a. Différents scénarios de menace
 - b. L'enjeu de la guerre en Irak de 2003

B. La dépendance militaire : modus operandi

- 1) Demande D'Etat
 - a. « Appel d'empire » des monarchies du Golfe
 - b. Le recours aux contrats militaires
- 2) Le militaire comme vecteur de rapprochement entre les Etats-Unis et les Etats du Golfe
 - a. Implantation du décor en Arabie Saoudite
 - b. Le rapprochement des autres pays du Golfe avec les Etats-Unis

Chapitre second : L'enjeu des mutations économiques et sociales

A. Les réformes économiques comme un enjeu international

- 1) Le fonctionnement des « *rentiers states* »
 - a. La théorie des Etats rentiers
 - b. Quel contrat social pour les « *rentier states* » ?
- 2) Libéralisation économique et économie de marché
 - a. Les différents défis liés à l'économie des pays du Golfe
 - b. L'enjeu de l'entrée à l'OMC

B. Les défis des mutations sociales et la fragilité des droits cornéliens de l'Etat

- 1) L'évolution des populations locales
 - a. L'enjeu de la croissance démographique
 - b. La mutation des revendications nationales
- 2) L'islamisme ou la boîte de Pandore ?
 - a. Quand l'islamisme répondait à un enjeu identitaire
 - b. Le révélateur cas Saoudien

Seconde partie : La réponse régionale

Chapitre premier : La donne gouvernementale

A. Une cohérence entre pouvoir local et démocratie ?

- 1) Le cas de l'Arabie Saoudite et d'Oman : un avenir incertain
 - a. Le sultanat d'Oman
 - b. Le royaume d'Arabie Saoudite

- 2) Le cas du Koweït et de Bahreïn : le triomphe du libéralisme
 - a. L'émirat du Koweït
 - b. Le royaume de Bahreïn

- 3) Qatar et les EAU : les mauvais élèves de la région
 - a. L'émirat du Koweït
 - b. La fédération des EAU

B. La place que se forge la région sur la scène internationale

- 1) Le rejet de l'identité arabe comme un enjeu de survie
 - a. Un vœu de silence au sujet du dossier israélo- palestinien
 - b. Un débat politique en recherche

- 2) Le Conseil Coopératif du Golfe

Chapitre second : L'opinion publique

A. A nouveau contexte, nouvelles solutions

- 1) Prise de conscience, demande de participation et enjeu de la construction d'une citoyenneté
 - a. Une aspiration locale à l'ouverture démocratique se nourrissant d'ingrédients propres à la culture régionale
 - b. L'Islamisme comme vecteur de mobilisation d'une citoyenneté naissante
- 2) Emergence d'une société civile ?
 - a. Schéma d'un concept scientifique par Mustapha Kamel Al-Sayyid
 - b. Les composantes de la société civile

B. L'opposition dans l'opinion publique et concrétisation d'une mobilisation

- 1) Le révélateur cas saoudien
 - a. Une propagande idéologique
 - b. Les modes d'expression du mécontentement populaire face à l'orientation politique du gouvernement saoudien.
- 2) L'opposition dans les autres pays du Golf
 - a. Une opposition reposant sur le clivage Sunnites/Chi'ites ?
 - b. Frénésie des populations locales et usage de pétitions dans les autres Etats du Golfe.

Annexes

Bibliographie

Table des matières

Glossaire

AIPAC : American Israël Public Affairs Committee, lobby au sein du gouvernement des Etats-Unis.

CCG : Conseil Coopératif du Golfe soit Gulf Cooperation Council en Anglais

CIA : Central Intelligence Agency

EAU : Emirats Arabes Unis

OLP : Organisation pour la Libéralisation de la Palestine

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

UE : Union Européenne

US CENTCOM : United States Central Command

Introduction

« La démocratie est un mauvais système, mais elle est le moins mauvais de tous les systèmes. »

Winston Churchill (1874 – 1965)

La péninsule arabique est au centre de tous les intérêts. Productrice de pétrole depuis le siècle dernier, gardienne des lieux saints de l’Islam, berceau de la civilisation musulmane et enfin située au sein du précieux « Rimland », cette région est indéniablement devenue le centre du monde. Qu’elle soit redoutée parce que mal connue et victime de nombreuses critiques et de multiples préjugés, ou qu’elle soit profondément convoitée, nul ne peut rester indifférent face à la richesse (culturelle comme matérielle) de la région du Golfe.

La péninsule arabique, longtemps désignée sous le nom de Golfe de Bassora (ville arabe d’Irak), est constituée par les Etats d’Arabie Saoudite, du Bahreïn, des Emirats Arabes Unis, du Koweït, d’Oman et du Qatar. Ils sont aujourd’hui en proie à divers changements portant tant sur la sphère politique que sur la sphère économique. Si certains s’efforcent à penser que ces pays ont un retard considérable sur le reste du monde, il est important de rappeler qu’à l’exception de l’Arabie Saoudite, ils n’écrivent par eux même leur histoire que depuis l’obtention de leur indépendance du colonisateur britannique.

Le sultanat d’Oman s’étend sur une superficie de 312 460 km². Il fut très longtemps enraciné dans une tradition historique kharidjite, une école juridique du droit musulman aujourd’hui très marginalisée et subsistant en Afrique du Nord (Libye, Algérie, Djerba). Puis ce pays connu l’invasion Perse en 751 et les Portugais, eux, prendront Masqat puis les cotes en 1508. Aux XVII-XVIII^{ème} siècle, la dynastie des Yaaroubides reprendra la capitale Omanaise chassant ainsi les Portugais. La dynastie régnante Al Sa’id ne s’imposa sur ce territoire qu’au XVIII^{ème} siècle, après le départ des Européens. Le protectorat britannique débuta sur ce pays en 1890 et s’acheva en 1971.

La monarchie constitutionnelle du Bahreïn s'étend sur une superficie de 711 km². Elle est constituée d'un archipel composé de trente trois îles, que l'on réduit souvent à ses deux îles principales : *Bahreïn* qui lui a donné son nom, et *Muharraq*. Son nom signifie en arabe « *les deux mers* », allusion à l'insularité du territoire et à sa nappe d'eau souterraine. Le Bahreïn regorge en effet d'immenses réservoirs aquifères dans les profondeurs de ces terres, celles-ci atteignant la surface sous forme de nombreuses et abondances sources artésiennes. Ce pays quant à lui vit son histoire profondément marquée par sa situation géographique lui ayant permis d'être au centre des différents flux commerciaux entre la basse Mésopotamie antique (sud de l'Irak) et la vallée l'Indus. Après avoir fait l'objet d'une lutte d'influence entre les Ottomans et les Portugais au cours du XVI^e siècle, le territoire devint sous domination perse suite à la conquête par le Chah Abbas I de la dynastie Safavide. La famille Sunnite Al Khalifa, issue de la tribu Utub venue d'Arabie, chassera les Perses et les familles Chi'ites régnautes en 1783. Sortie à son tour par les Sa'ud (Arabie Saoudite), elle fit appel aux Wahhabites. Mais ce seront les Omanais et les Perses qui leur rendront leur souveraineté en 1810.

Le traité de paix et de protection signé en 1820 avec l'Angleterre les emprisonna sous la tutelle britannique jusqu'au désengagement de la puissance coloniale du sultanat en 1971, l'indépendance datant du 14 août de cette année.

La fédération des Emirats Arabes Unis (EAU) était autrefois nommée *Trucial States*, les Etat de la Trêve, après la signature d'accord et de traités entre les cheikhs de chaque émirat de la côte du Golfe et les Britanniques en 1820. D'une superficie de 83 880 km², elle est aussi connue pour son littoral jadis infesté de pirates. Elle fut dominée par des comptoirs portugais au XVI^e siècle qui seront chassés au milieu du XVII^e siècle par les tribus locales qui s'organisent dans les terres, et par les Britanniques désireux de s'assurer le contrôle des routes de commerce. En 1820, un traité de paix sera signé avec les sept Cheikh de la côte d'Oman par les Britanniques reconnaissant ainsi leur indépendance, d'où le nom de « Côte de la Trêve ». Mais l'année 1835 fut marquée par la capture de deux navires britanniques, forçant ainsi les Anglais à rallonger la période de trêve accordée aux Cheikh locaux ; période qui sera reconduite en 1843. Un traité de paix perpétuel sera signé en 1853 engageant les Cheikh à ne plus faire de guerre maritime et à donc abandonner la piraterie. Le règne des Al Nahyan commença dès l'année 1885, mais un accord officialisant la tutelle

britannique sera conclu en 1892. Initialement composée de neuf Emirats, le Qatar et le Bahreïn compris, les Etats œuvrèrent au retrait des Britanniques de la région pour créer une union à neuf. Le Qatar et le Bahreïn se retireront finalement de cette union respectivement en août et septembre 1971. La fédération des EAU fut déclarée au mois de décembre de cette même année. Elle regroupe ainsi les différents Emirats actuels sous la tutelle d'Abu Dhabi, à l'exception de *Ras al Khaimah* qui n'adhérera à la fédération qu'en 1972.

L'Emirat du Qatar possède une superficie de 11 571 km². Il fut sous occupation portugaise dès 1517. Les Al Khalifa arrivèrent sur le territoire en provenance du Koweït en 1766 ; ils expulsèrent les Perses de Bahreïn et y installèrent leur capitale. Un traité sera signé en 1868 avec un Cheikh de la famille ibn Thani, offrant à celle-ci le territoire de Bahreïn. Ce fut cette dernière qui lutta contre l'occupation Turc (1871-1915). Le protectorat britannique sera établi un an après le départ des derniers envahisseurs ce qui n'empêchera pas le Qatar d'adhérer à la fédération des EAU en 1968. L'indépendance de ce pays date du 3 septembre 1971.

L'émirat du Koweït (« petit château » en arabe), s'étend sur 17 818 km². Après la présence portugaise et turque sur ce territoire, un traité de protectorat sera signé avec la Couronne d'Angleterre en 1899. Les Koweïtis qui obtiendront leur indépendance en 1961 seront notamment confrontés à l'Ikhwan en 1920 qu'ils battront, laissant ainsi la possibilité à Cheik Ahmad de régner sur le pays. Après la découverte du pétrole en 1936, le roi d'Iraq réclama ce territoire durant l'année 1937 annonçant ainsi ce qui peut être considéré comme les prémisses de la guerre du Golfe de 1990 avec l'invasion du Koweït par Saddam Hussein.

Le royaume d'Arabie Saoudite a une histoire est de ce fait atypique par comparaison aux autres Etats de la péninsule. La gestion ottomane des populations et des espaces du Moyen-Orient variait selon les régions concernées. Depuis l'instauration du règne de la Sublime Porte au XVI^e siècle, les régions arabes de la Péninsule bénéficiaient d'une faible soumission à l'autorité centrale ottomane ; à l'exception de la région du Hedjaz, région où se trouvent les lieux saints de l'Islam : la Mecque et Médine.

A l'heure des prémisses de la décadence ottomane naquit dans la région désertique du

Najd le mouvement du Wahhabisme. Il s'agit de la doctrine d'Ibn abd al Wahhab, un fils de juriste et chef religieux lettré du sunnisme rigide. Il prônait un retour à l'orthodoxie de l'Islam vierge de toute croyance, superstition populaire, ou de toute scorie. Ibn abd al Wahhab livra très vite dans la région une bataille digne du calvinisme, prêchant un islam réformateur et puritain, dénonçant les idoles et proclamant un retour à l'interprétation littérale du Coran en détruisant les ouvrages des mystiques et interdisant les confréries.

L'Etat saoudien fut le fruit de sa rencontre avec la famille Sa'ud, fondatrice de la dynastie régnante, avec qui il conclut le pacte de Dariya en 1744. Ce pacte avait pour objet d'instituer dans la région un Etat islamique, fidèle à la conception wahhabite avec Ibn abd al Wahhab comme chef religieux et sous la direction politique et militaire de la famille Sa'ud. La dynastie Sa'ud réussit à unifier l'Arabie centrale au XVIIIe siècle en utilisant le facteur religieux du wahhabisme comme facteur unificateur mais se voyant refuser sa demande d'alliance avec la Grande-Bretagne, il dut donc se résilier à reconnaître l'autorité de la Porte sur la Péninsule.

Les religieux tenants de ce sunnisme rigoureux regroupèrent les croyants en fraternités qui formeront à la fois la force religieuse et militaire de l'Etat. Ces fraternités seront la clef de la politique expansionniste d'Ibn Sa'ud. Après sa victoire contre Abdallah, Sa'ud se proclama « sultan du Nadj et de ses dépendances » en 1821, son émirat devenant un sultanat au lendemain de la chute de l'Empire ottoman. Ses visées expansionnistes seront finalement freinées par l'armée anglaise. Sa'ud se voit ainsi dans l'obligation d'accepter la signature en 1842 d'un traité avec la Grande-Bretagne visant à la reconnaissance des territoires conquis par Sa'ud et à sa renonciation à toute autre visée expansionniste. L'ensemble des régions conquises se retrouve sous le contrôle de Sa'ud et l'Etat saoudien devient ainsi le premier pays arabe à accéder à une complète indépendance. Sa'ud dut désormais veiller à la stabilisation de son pouvoir sur le plan interne. Afin de répondre à son problème de financement, il organisa dès 1870 les premières recherches pétrolières ; des contrats seront signés avec des compagnies américaines et l'exploitation pétrolière débutera début des années 40 faisant ainsi de ce pays un Etat rentier.

Le 24 septembre 1932, Ibn Sa'ud unifia toutes ses possessions et créa le royaume d'Arabie Saoudite, une monarchie absolue. Le pays se proclama comme un Etat islamique indépendant, avec l'arabe comme langue officielle et le Coran comme

Constitution. A la mort du fondateur du royaume saoudien moderne, son fils aîné Sa'ud lui succéda et son frère Fayçal devint prince héritier. Le roi Fahd mourut le 1^{er} août 2005, laissant ainsi sa place au prince héritier Abdallah qui exerçait déjà le pouvoir de facto depuis l'embolie cérébrale du souverain en 1995.

La région de la péninsule est sans cesse victime d'un ethnocentrisme à « l'Occidental », notamment depuis les événements du 11 septembre 2001, de par ses différentes approches théoriques comme de par le vecteur médiatique : « autoritarisme », « *charia* », « terrorisme » ne sont que des exemples de termes auxquels on s'efforce d'associer les Etats constituant cette région.

Pourtant, ces jeunes nations, comme nous avons pu le constater avec ce bref panel historique, sont aujourd'hui en proie à un processus de modernisation. De nombreux événements entendent marquer les sociétés du Golfe, tant dans la sphère économique que dans la sphère politique, venant ainsi troubler les gouvernements de ces différents pays. Ces événements sont dus autant à des facteurs internes, tels que la montée des revendications nationales ou le changement démographique, qu'à des facteurs externes, telles que les fluctuations pétrolières, ou la guerre du Golfe de 1990 qui a beaucoup marquée la région.

Quels sont les différents changements qui constituent « l'ordre du jour » des pays du Golfe ? Dans quelle mesure ces différents facteurs, externes comme internes, vinrent ainsi troubler ce qui fut jusqu'ici considéré comme l'ordre interne pour ces pays ? Quelle influence chacun de ces facteurs a-t-il sur les gouvernements ? « L'autoritarisme » locale étouffe-t-il toute chance de revendication auprès de la population ? Le manque de droit d'expression ou de liberté de la presse signifie-t-il contraintes à l'émergence d'une société civile et d'une opinion publique ? Comment dépasser les effets pervers des « *Rentier states* » pour parvenir à la naissance d'une citoyenneté ? Comment interpréter les attentats dont est victime l'Etat saoudien, pourtant gardien des lieux saints et défenseur de la *Charia* ? L'islam et le tribalisme caractérisant la région sont ils incompatibles avec l'idée de progrès démocratique ?

En un mot, dans quelle mesure l'hégémonie américaine et la mondialisation ont-elles permis l'émergence d'un espace public dans les pays du Golfe ?

Nous tâcherons dans un premier temps d'effectuer une ébauche des différents défis auxquels ces Etats sont confrontés depuis les vingt-cinq dernières années. Nous verrons de ce fait que les « démons » de ces monarchies ne sont pas récents, mais qu'ils se font de plus en plus pressants sur l'avenir de ces pays. Nous poursuivrons par la suite cette étude en illustrant les différentes réactions que suscitent ces différents bouleversements, tant dans la sphère étatique que dans la sphère populaire.

1^{ère} partie :

**Un contexte extérieur contraignant : les monarchies du Golfe
face à leurs démons**

Chapitre premier : L'ampleur des défis militaro-politiques

A. Un enjeu régional

1) La menace iranienne

a. Querelles sur l'identité religieuse

Il est intéressant de rappeler ainsi la donne géopolitique et historique de cette région par souci de comprendre la revendication religieuse de l'Etat saoudien et « l'envenimement » de ses relations avec le voisin Chi'ite.

D'un point de vue historique, l'Islam fut, et ce dès son apparition, considéré comme le facteur de la légitimité politique par excellence du pouvoir en place. Le traçage de nouvelles frontières après la chute de l'empire ottoman et les batailles que connut la région n'aliénèrent en rien ce principe de légitimité religieuse.

L'Etat saoudien fut le fruit de la rencontre entre la famille Sa'ud, fondatrice de la dynastie régnante, et Ibn abd al Wahhab, chef religieux, avec qui fut signé le pacte de Dariya en 1744. Ce pacte avait pour objet d'instituer dans la région un Etat islamique, fidèle à la conception wahhabite avec Ibn abd al Wahhab comme chef religieux et sous la direction politique et militaire de la famille Sa'ud. Ledit pacte fut à l'origine d'une grande fidélité de la famille Sa'ud pour ce religieux, fidélité qui perdurera même après sa mort en 1792.

La dynastie Sa'ud réussit à unifier l'Arabie centrale au XVIIIe siècle en utilisant le facteur religieux du wahhabisme comme facteur unificateur mais se voyant refusée sa demande d'alliance avec la Grande-Bretagne, il dû donc se résigner à reconnaître l'autorité de la Sublime Porte sur la Péninsule.¹

¹Le Moyen-Orient au 20e siècle, Vincent CLOAREC et Henry LAURENS, ed. Armand Colin 2003, chapitre sur le Moyen-Orient au début du 20e siècle, pages 9 et plus.

L'Etat saoudien voit ainsi toute sa légitimité souveraine reposer sur l'alliance entre le sabre de la famille Sa'ud et le courant Wahhabite (Ecole Sunnite), une alliance qui mènera cette famille au trône et à la création de l'Etat d'Arabie saoudite. C'est ainsi que le pouvoir politique actuel en Arabie Saoudite tend à se prévaloir de cet héritage historique propre à la région et ainsi, prétend être l'interprète légitime de ce que « l'Islam politique » signifie pour le reste du monde musulman.² Ce pays veut préserver les piliers politiques hérités de l'Islam qui dessinaient la scène politique à l'époque des Califats et les faire perdurer sur la scène politique de leur Etat actuel.

L'Etat chi'ite iranien a lui également la prétention d'être l'unique interprète légitime et guide politico spirituel pour le monde musulman. Il en découle naturellement une forte querelle idéologique qui envenime les relations entre les deux pays. Cette querelle à la fois identitaire et religieuse fut d'autant plus forte au début du vingtième siècle, à l'heure où l'Etat saoudien faisait face à une forte tendance au séparatisme tribal et régional. Cette tendance fut très présente pendant le règne de l'Ayatollah Khomeini, alors que celui-ci n'hésitait pas à faire appel aux loyautés sectaires Chi'ites au Bahreïn, Koweït, et Arabie Saoudite au début des années quatre-vingt. Les monarchies du Golfe ont réussi à assurer leur intégrité et stabilité sur leurs territoires respectifs malgré une logique régionale sectaire et tribale. Le clivage des deux communautés, l'une minoritaire chi'ite et l'autre sunnite, persiste au sein de ces populations, sans pour autant représenter une réelle menace pour l'ordre politique actuel. Et ce, même s'il persiste une discrimination à l'emploi basée sur l'appartenance religieuse des individus pour tout recrutement militaire, pour ne citer qu'un exemple.

Cependant, l'influence des connections iraniennes avec les mouvements islamiques dans le monde arabe, notamment dans la péninsule arabique et pendant la première guerre du Golfe, démontre la limite de l'influence saoudienne.³ Les Saoudiens craignent de ce fait une ingérence et une concurrence iranienne dans la sphère d'influence qu'ils exercent sur les plus petites monarchies de la région. Ils voient dès lors le rapprochement des Iraniens avec ces pays de la région comme un danger imminent, en particulier dans le cas de Bahreïn confronté à un enjeu national préoccupant face à l'opposition politique qu'incarne la communauté chi'ite au sein de

² Même source que précédemment.

³ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 6 « Challenges », page 167.

sa population. L'importance de ces différends est certaine mais ces derniers ne sont que de portée géopolitique. Rien ne laisse percevoir l'hypothèse de tensions apocalyptiques.

D'une manière plus globale, la mort de Khomeini laissa entrevoir une perspective de stabilité dans le Golfe. Le support Iranien à l'opposition islamique diminua ; de même, les revendications et autres actes politiques violents de l'opposition s'estompèrent dans les Etats du Golfe.⁴ La nécessité d'un contrepoids au pouvoir iranien réside dorénavant dans une confortation des relations entre la région et la Turquie, l'Occident, l'Egypte ou la Syrie, conjointement aux échanges commerciaux. On note cependant une certaine divergence de position au sein des Etats du Golfe face à une politique de coopération avec l'Iran. L'Arabie Saoudite voit la perspective d'un tel rapprochement envenimée par le vecteur islamo politique. Les plus petits Etats quant à eux n'inscrivent point cet élément dans leur politique étrangère. Les relations avec l'Iran sont donc relativement plus faciles à mettre en oeuvre.

La solution demeure sans doute comme souvent, dans les relations et échanges commerciaux bilatéraux, notamment avec Dubaï où les populations iraniennes sont les plus nombreuses (selon cette même source, près de 70% de la population autochtone). La dépendance de l'Iran envers les exportations dubaïotes demeure à ce jour une des garanties de stabilité entre ces deux pays.⁵ La présence de nombreuses familles iraniennes tend également à tisser des liens de « solidarité familiaux transnationaux ».⁶ La solution militaire et de l'armement auprès des puissances étrangères, demeure néanmoins, et nous le verrons par la suite, la principale garantie de stabilité et de défense de la région face à la menace chi'ite.

⁴ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 6 « Challenges », page 167.

⁵ Fatiha Dazi-Héni, *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses Sciences Po, 2006, Vers la modernité politique dans les Emirats Arabe Unis, page 156 « Le commerce de réexportation avec l'Iran pèse depuis 1995 pour près du tiers, voire du quart de l'activité de dubaï dans ce secteur. A noter également qu'entre 1996 et 1998, le nombre de sociétés à double nationalité, émirienne et iranienne, enrégistrées à Dubaï a été multiplié par deux ».

⁶ Même source que précédemment.

Illustration d'une « propagande politique » pour les uns,⁷ revendications identitaires pour les autres, le souci de contenir et de répondre d'une manière adéquate à la donne identitaire de ces pays constitue toutefois un enjeu conséquent pour ces pays.

b. Pressions diplomatiques et attaques potentielles

Le principal défi de la région en termes de menace militaire émane de l'Etat iranien. La nature des intentions iraniennes, tant sur le Golfe que sur le Moyen-Orient, fut l'objet de nombreux débats depuis la fin de la première guerre du Golfe. Les données géographiques et démographiques furent toujours les principales sources de frayeur des Etats du Golfe face à une potentielle menace iranienne.

La principale crainte de la région provient d'une potentielle volonté iranienne d'imposer son hégémonie sur la région, conjointement à des soucis territoriaux à la lueur des actions iraniennes sur les îles du Golfe en 1992. Ce processus d'identification de l'ennemi iranien trouva même un écho favorable auprès d'analystes américains pointant du doigt le réarmement iranien et la disparition du contrepoids irakien ; sans oublier les liens de cet Etat avec le gouvernement islamique du Soudan ou encore le support iranien auprès de groupes islamiques dans le Nord africain, l'Egypte, le Liban, l'Asie centrale ou la Palestine. Cet écho fut notamment adopté par l'administration de Bill Clinton.⁸

Cependant, les craintes de la région vis-à-vis de l'Iran diminuèrent après les années 1980, l'épisode Iran/Irak et la fin de la propagande iranienne pour l'exportation de la révolution islamique vers les Etats du Golfe. Les tensions de l'ère Khomeini semblent donc laisser place à des relations diplomatiques relativement normalisées entre l'Iran et la région. Ainsi, des efforts communs ont permis l'organisation de conférences qui apparaissent aujourd'hui comme le principal pilier d'une régularisation diplomatique de la région.

Et pourtant, force est de constater que cet enjeu demeure un pari difficile. La présence de troupes occidentales dans le Golfe dès 1990 venait attiser la fureur

⁷ Propos recueillis auprès de Yusif bin 'Alawi en janvier 1993, ministre Omanais des affaires étrangères, disponibles dans Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, Council on Foreign Relations Book, 1994, chapitre 6 « Challenges », page 168.

⁸ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, Council on Foreign Relations Book, 1994, chapitre 6 « Challenges », page 166.

iranienne qui accentua sa présence sur les îles occupées.⁹ A cet enjeu s'ajoute une once de rancœur liée au soutien tant matériel que financier des Emirats Arabes Unis à l'Etat irakien entre 1980 et 1988. La provocation des uns et les discours teintés de symbolique nationaliste des autres demeurent ainsi d'actualité comme en témoigne la ferme position du feu Président des EAU envers la puissance régionale iranienne, loin d'apparaître comme désireuse de renoncer à sa souveraineté sur les trois îles. Cette donne nationaliste demeure le mot d'ordre de son successeur, le Sheikh Khalifa Bin Zayed al Nahyan.

Reste à évoquer le problème du réarmement iranien auprès de puissances telles que la Chine, la Corée du Nord ou l'ex Union Soviétique. Cette problématique refait surface avec le programme nucléaire que le pays entame au début des années 2000. L'analyse de Gregory Gause tend néanmoins à relativiser la menace en citant les limites de l'Iran dans sa capacité à financer leurs achats en armes de haute technologie. Le principal argument de l'auteur réside dans les pressions américaines sur les vendeurs de la scène mondiale afin de les empêcher de commercer librement avec Téhéran durant la guerre Iran/Irak. A l'issue de cette dernière, le montant des pertes liées au conflit et la volonté des Iraniens d'assurer leur sécurité alimentèrent davantage leur désir de modernisation des forces militaires.

Mais que la motivation réelle de ce pays soit défensive ou offensive, l'auteur se veut être rassurant en avançant l'existence de sérieuses limites aux intentions de ce pays envers les monarchies du Golfe notamment dues au manque de frontières directes avec celles-ci.¹⁰ L'unique scénario d'une telle attaque doit intégrer la donne irakienne alors même qu'une invasion iranienne ferait face non seulement à une résistance de Bagdad, mais donnerait également tout le temps nécessaire à une mobilisation régionale.

Selon Fatiha Dazi-Heni une attaque par la mer s'avère également complètement « impossible ».¹¹ La présence Américaine dans la région demeure un obstacle dissuasif à toute tentative offensive de Téhéran sur la région. Dès lors, la seule possibilité iranienne serait de passer par une sorte « de cheval de Troie » pouvant être incarné par un groupe islamique présent au sein de la population locale qui, par la révolte, prendrait le pouvoir. Cette possibilité repose tant sur des facteurs régionaux que sur des facteurs

⁹ Fatiha Dazi-Héni, *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses Sciences Po, 2006, Vers la modernité politique dans les Emirats Arabes Unis, page 155.

¹⁰ Même source que précédemment.

¹¹ Explications page 169

internes aux différentes monarchies. D'où des préoccupations en matière de stabilité nationale.

La perspective d'une attaque iranienne sur Israël au cas où Bagdad confortait sa capacité nucléaire apparaît, elle, comme une menace sérieuse.¹² L'auteur affirme notamment qu'une confrontation directe Iran/Israël a de forte chance de se concrétiser d'autant qu'Israël ne voit pas d'un bon œil l'obtention de l'arme nucléaire par de potentiels ennemis. Certes, si les vellétés iraniennes en matière de nucléaire appellent à une attention particulière. Toutefois selon G. Gause, il serait difficile d'en conclure qu'elles « se traduiraient en un contrôle iranien sur la région du Golfe », et ce pour plusieurs raisons. Gageons qu'un Iran nucléaire renforcerait les liens de ces pays et leur demande de protection auprès de l'Occident et les Etats-Unis, déjà fortement impliqués militairement dans la région. Le nucléaire iranien n'a donc que peu de chance d'être utilisé sur le Golfe. De même, il aurait pour conséquence de rapprocher encore davantage l'Arabie Saoudite et les Etats-Unis.

2) Les inquiétudes face à l'Etat irakien

a. Différents scénarios de menace

L'idée selon laquelle l'Irak peut être considéré non pas comme une menace mais comme un atout repose sur le postulat que ce dernier serait un parfait contrepoint à la menace idéologique du voisin chi'ite. Le GCC oeuvre d'ailleurs à faire perdurer l'engagement de ses membres envers cet état pour la stabilité régionale. Fortement lié à la démonstration effectuée précédemment, cet engagement provient notamment de la crainte d'une exacerbation de l'influence iranienne dans une ère post-Saddam. La politique de *containment* se doit donc de reposer sur un Irak à la fois, fort, stable et bien sûr fiable. Pour ses voisins, il était difficile d'envisager assurer une transition si Saddam Hussein venait à disparaître. L'Arabie Saoudite peut certes prétendre à une certaine influence sur l'Irak due notamment à ses liens avec certaines figures de l'opposition

¹² Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, Council on Foreign Relations Book, 1994, chapitre 6 « Challenges », page 169.

irakienne. Néanmoins, cette influence reste faible au regard de celle exercée par d'autres Etats tels que la Turquie, la Syrie, mais surtout l'Iran.¹³

Mais les changements de la scène internationale vinrent très vite conforter l'idée selon laquelle l'Irak apparaîtrait surtout comme une menace à la stabilité régionale des Etats du Golfe.

L'Irak représente premièrement un dilemme particulier aux yeux des Etats-Unis par rapport à leur politique dans le Golfe. En effet, au début des années quatre-vingt dix, Téhéran annonça à la scène internationale qu'elle engageait la discussion avec Bagdad afin de parvenir à « enterrer la hache de guerre » entre ces deux Etats et à estomper tout problème politique qui serait lié à la guerre que se livraient leurs deux armées. Washington accueillit cette nouvelle avec stupeur, craignant en effet un alignement des deux Etats qui viendrait changer profondément l'équilibre de la région. Cette hypothèse serait de ce fait particulièrement dangereuse pour la sécurité des Etats du Golfe.

Ensuite, la deuxième raison pour laquelle l'Irak incarnerait une menace pour la péninsule du Golfe repose sur la santé de l'intégrité territoriale de cet Etat. La portée de cette menace est donc très différente de la menace iranienne en ce sens qu'elle ne repose guère sur l'éventualité d'un souci militaire mais plutôt sur le danger d'une possible fragmentation et d'un chaos menant vers une guerre civile sanguinaire. L'auteur avance en effet qu'à l'exception du Koweït, et pour cause, les monarchies du Golfe se sentent très préoccupées par l'intégrité territoriale de l'Irak. Car en effet, si Saddam Hussein permettait au Golfe d'assurer un contrepoids de taille à l'idéologie Chi'ite, il n'en demeure pas moins que sa présence au pouvoir n'était pas sans risque quant à la stabilité du pays. En effet, plus Saddam Hussein demeurait au pouvoir, plus les risques augmentaient concernant l'intégrité territoriale à la lecture de la communauté kurde. L'hypothèse d'un alignement Iran/Irak vient encore davantage amplifier les risques d'un chaos géopolitique dans la région. L'intégrité territoriale

¹³ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 6 « Challenges », page 170.

irakienne ne préoccupe d'ailleurs point uniquement le Golfe et les Américains, mais bel et bien tous les acteurs régionaux.¹⁴

G. Gause en vient par la suite à poser une question qui pourrait être qualifiée de prémonitoire : comment éviter une fragmentation du territoire et l'hypothèse d'une guerre civile si Saddam Hussein était amené à tomber. Un tel scénario serait aux yeux de G. Gause une opportunité pour l'Iran qui refuserait de rester inerte pendant le processus de reconstruction du pays par les Etats-Unis. De par ses relations avec la communauté chi'ite du sud du pays, de par sa force géopolitique, et sa force militaire, l'Iran dispose d'une multitude d'atouts lui permettant de contrarier les efforts de Washington dans une ère post-Saddam. La domination iranienne sur un Irak meurtri augmenterait la pression sur Washington et inciterait cette dernière à amplifier sa présence sur la région, assujettissant de nouveau les monarchies du Golfe à des pressions idéologiques iraniennes.

b. L'enjeu de la guerre en Irak de 2003

Cet Etat manque par ailleurs cruellement d'unité religieuse, les populations de confession chi'ite représentant 60% de la population irakienne et la minorité sunnite s'est accaparé du pouvoir au VIIIème siècle du temps des Abbassides, firent de Bagdad la capitale de l'empire arabo-musulman.

La présence anglaise sur le territoire irakien au début du XXème siècle s'appuya elle aussi sur cette minorité sunnite, et les différentes successions des dictatures militaires et du parti Baath respectèrent également ce déséquilibre confessionnel. Les Chi'ites ne devinrent le groupe politique officiellement majoritaire du pays qu'au sortir des élections de l'année 2005.

Le second axe illustrant les raisons pour lesquelles l'Irak représente un enjeu géopolitique de taille repose sur la présence des quelques cinq millions de Kurdes (à majorité sunnite) sur son territoire. Notons que cette communauté fut massivement victime d'une véritable « chasse à l'homme » ou génocide lors du mandat de Saddam

¹⁴ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 7 "American Policy", page 191.

Hussein. Cette communauté a élu domicile dans les régions où se trouvent les gisements d'or noir de l'Etat irakien, à savoir Mossoul et Kirkuk. Leur situation géographique représente donc clairement l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement fut toujours contre les revendications kurdes de leur indépendance, et la création du Kurdistan.

L'Irak incarne depuis 2003 une zone de crise où s'affrontent de manière sanguinaire les troupes américaines et des groupes de « guérillas » locaux. A la différence avec la première guerre du Golfe, les troupes américaines ne sont pas confrontées à un ennemi mais à différents groupes organisés, de surcroît rivaux les uns des autres. L'Irak est ainsi sujet à une douloureuse guerre civile que Washington ne semble pas encore être en mesure de gérer. En effet, dans un premier temps très discrets dans le combat sanguinaire opposant les forces de la coalition et les groupes de « guérilla » irakiens, les chi'ites sont devenus très méfiants à l'égard de Washington à la suite de l'attentat de février 2006 sur leurs lieux saints. Ils entrèrent dès lors eux aussi dans la spirale infernale de la violence par souci de répondre aux actes meurtriers de la communauté sunnite à leur égard. Ce changement comportemental explique les raisons pour lesquelles les organisations extrémistes chi'ites comme celles de Moqtada Sadr se sont vu favorisées par rapport aux personnalités modérées qui défendaient une ligne de non représailles et de collaboration avec l'armée de coalition. L'Irak est ainsi devenu le terrain d'affrontement par excellence de deux communautés de confession musulmane à visées différentes. Ce changement de stratégie coïncide aussi avec le retournement de la politique américaine dans l'écartement progressif des Chiites du pouvoir. En effet, à l'exemple des Britanniques au début du XXème siècle, les Américains tentèrent de se rapprocher des personnalités sunnites irakiennes dans l'espoir de contrer les résultats des législations de 2005. Cette stratégie fut vaine dans la mesure où les attentats sunnites contre les forces de Washington se multiplièrent. Parallèlement à cela, il est utile de préciser que les tensions entre Américains et Chi'ites augmentèrent au delà des frontières irakiennes du fait du dossier nucléaire iranien.

Les inquiétudes des Etats du Golfe sont premièrement liées à la création par les Américains d'un nouveau plan politique pour la région à l'issue de la guerre. Clairement, Washington optera pour un partage de l'Irak en petits Etats confessionnels et ethniques. Le doute persiste sur le choix notamment du découpage des frontières et

sur les éventuelles retombées que les concessions ainsi faites pourraient avoir sur les minorités des sociétés de la péninsule, très sensibles à tout changement géographique mais surtout démographique. L'Arabie Saoudite, par exemple, déjà fortement victime du terrorisme présent sur son territoire craint ainsi un « déversement » des terroristes Irakiens au sein de sa propre société, ce qui représente une menace directe tant à sa sécurité qu'à sa stabilité.

Ce déchirement confessionnel apparaît donc comme être une menace directe à la stabilité des sociétés multiconfessionnelles du Golfe, notamment dans le cas du Bahreïn.

De plus, l'Iran tente encore d'ingérer sur le dossier irakien et ce, dès le résultat des élections de 2005 qui furent massivement encouragées par Téhéran. Les Etats du Golfe, nous l'avons dit, sont impuissants face à la puissance iranienne, ce qui implique que les Etats-Unis trouveraient dans cette situation un nouvel élément venant nourrir leurs intentions militaires hostiles vis-à-vis d'un Etat iranien on ne peut plus provocateur avec sa stratégie de développement nucléaire. Ainsi, à terme, Washington devra répondre aux craintes des États arabes du Golfe. De surcroît, ces perspectives semblent davantage envisageables dans la mesure où l'évolution politique iranienne a vu l'arrivée au pouvoir de forces conservatrices. Ce changement va confirmer cette revendication de Téhéran à jouer un rôle prépondérant dans la région du golfe Persique. Cet état des lieux est profondément inquiétant pour l'avenir du paysage géopolitique de cette dernière.

B. La dépendance militaire : modus operandi

1) Demande D'Etat

a. « Appel d'empire » des monarchies du Golfe

G. Salamé s'est donné pour objectif d'étudier les rapports entre les Etats sur la scène internationale. Il nous fournit de ce fait une grille de lecture nous permettant ainsi de comprendre les raisons et les conséquences de cet « appel d'Empire » par les

monarchies de la péninsule auprès des puissances occidentales. G. Salamé entreprend l'étude de ces rapports par l'intermédiaire de deux notions clefs. La première, la notion « *d'intervention* » doit être conçue comme « un usage calculé d'instruments politiques, économiques et militaires par un pays pour influencer la politique interne et/ou étrangère d'un autre Etat ». La seconde est la notion « d'empire » signifiant, elle, « un système d'interaction entre deux entités politiques : à savoir la métropole dominante qui exerce un contrôle sur la politique extérieure et intérieure d'un Etat situé dans ce qu'il qualifie de « périphérie subordonnée ». L'empire serait ainsi bien plus qu'une hégémonie - idée selon laquelle un Etat exercerait une influence sur les choix d'un Etat plus faible en matière de politique intérieure.¹⁵ La mondialisation décrite par l'auteur se rapproche de l'idée de « l'interdépendance » développée par Norbert Elias, sociologue des Relations Internationales. Cette interdépendance aurait pour conséquence d'augmenter la dépendance des Etats les plus faibles envers les Etats les plus forts dominants l'échiquier mondial.

Les pays détenteurs de la précieuse ressource pétrolière avaient foi en leur capacité à assurer leur sécurité. La montée en puissance de l'Iran et la guerre Iran/Irak fut le premier indicateur de leur vulnérabilité. De plus, les Etats de la péninsule furent particulièrement terrifiés par la révolution Iranienne. En effet, le Shah avait à maintes reprises fait appel aux populations chi'ites présentes sur ces territoires, les poussant ainsi à la révolte contre les gouvernements locaux, étant eux, de confession sunnite. Cet appel idéologique iranien sera par la suite plus amplement développé dans le corps de ce mémoire. De ce fait, les monarchies du Golfe prirent conscience de leur vulnérabilité en matière de garantie de sécurité régionale

Face à ce contexte, les gouvernements locaux n'eurent d'autre choix que de faire face à leur vulnérabilité. Ils optèrent pour la création du Conseil de Coopération du Golfe visant à renforcer leur sécurité régionale par le biais d'une politique coopérative. Mais cette Institution, quoiqu'ambitieuse, demeura insatisfaisante pour palier la faiblesse des Etats face à leurs différents défis en matière de sécurité régionale.

¹⁵ Ghassan SALAME, *Appels d'empire : ingérences et résistances à l'âge de la mondialisation*, Paris, Fayard, 1996.

Puis intervint l'invasion Koweïtienne par le gouvernement irakien. Cet évènement historique enlève définitivement toute illusion des pays du Golfe quant à leur capacité à « s'auto-défendre ».

b. Le recours aux contrats militaires

Face à leur faiblesse en matière de défense militaire, les gouvernements de la péninsule n'eurent d'autre choix que de recourir à cet « appel d'Etat ». La protection américaine apparaissait comme la seule alternative possible contre d'éventuelles attaques extérieures. Avant l'année 1990, les familles régnaient fortement réticentes à l'idée d'un recours aux Etats-Unis. Ce fut l'Arabie Saoudite qui la première changea cette tendance par son rapprochement stratégique avec le Reagan des années 1980. Depuis l'initiative Saoudienne, il semblerait que les pays du Golfe ne se lassent point de la relation militaire privilégiée établie avec Washington.

Cet appel d'Etat repose sur deux stratégies. La première consiste en la présence de troupes américaines sur la péninsule du Golfe. La seconde quant à elle repose davantage sur la signature de différents accords permettant la vente d'armes entre Washington et la péninsule.

A propos du premier axe illustrant cet « appel d'empire », il est bon de préciser que Washington instaura différentes bases sur la péninsule arabique avec l'Arabie Saoudite pour Etat pivot ; ces bases sont supposées être opérationnelles en cas d'agression. Mais les forces militaires de la première puissance mondiale ne furent point chaleureusement accueillies par l'opinion publique. Les populations locales qui avaient jusque là foi en la puissance militaire de leurs différents gouvernements furent profondément troublées par ce choix stratégique pourtant inévitable. Elles tentèrent en vain de se mobiliser face à l'appel de leur gouvernement. Le premier problème est donc d'échelle nationale. En effet, les Etats du Golfe se voient confrontés à de nombreux soucis d'ordre politique interne depuis la présence des troupes américaines sur leurs territoires. Soulignons par exemple la présence de bases navales sur le territoire de Bahreïn. L'impact de cette présence des Américains fut tel que ces derniers durent renégocier avec les gouvernements en place une nouvelle stratégie de déploiement susceptible d'apaiser les manifestations locales. Les deux parties se mirent d'accord

pour faire primer les installations navales *offshore* et de ce fait, moins offensantes aux yeux de la population que la présence d'armées de terre.

Un second axe de cette nouvelle stratégie consiste à ne laisser sur place que l'équipement nécessaire à une éventuelle attaque au lieu d'opter pour la présence de bases permanentes dans la péninsule. Les bases demeurantes attirées aux dits territoires seront quant à elles re-localisées loin des grands centres de population. Toutes ces nouvelles décisions tendent ainsi à minimiser les conséquences politiques internes auxquelles furent confrontés certains Etats lors de la première guerre du Golfe, notamment l'Etat Saoudien.

La vente d'armes aux gouvernements du Golfe ne provoque, elle, aucun problème dans la sphère de la politique intérieure de ces pays. Elle apparaît donc comme le deuxième axe concrétisant cet « appel d'empire » du Golfe. Cet appel eut un écho favorable auprès de plusieurs puissances occidentales. Cependant, les Etats du Golfe n'ont que peu confiance en la première puissance mondiale. Ils optèrent de ce fait pour un appel multiple auprès de différentes puissances européennes afin de faire contrepoids à l'imposante présence militaire américaine sur la péninsule. L'héritage historique lié à la période coloniale provoqua une certaine réticence des gouvernements à faire appel à la puissance britannique. Les Français, eux, fortement appréciés par les familles royales, furent largement si ce n'est majoritairement sollicités. Les monarchies du Golfe signèrent donc de nombreux contrats avec la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, mais encore la Russie et enfin la Grande Bretagne.

La 11 septembre 2001 et l'arrivée sur le trône de nouvelles générations au sein des différents Etats du Golfe changèrent quelque peu la donne. En effet, on remarque une tendance générale de ces jeunes émirs à davantage se reposer sur les Etats-Unis que de continuer la politique d'équilibre de dépendance enclenchée par leurs aînés.

2) Le militaire comme vecteur de rapprochement entre les Etats-Unis et les Etats du Golfe

a. Implantation du décor en Arabie Saoudite

Prenons le temps de pousser plus loin la réflexion sur les liens étroits entre l'Arabie Saoudite et les Etats-Unis à travers le prisme de la dépendance militaire. L'origine de ces liens vitaux pour les deux puissances, quoique pour des raisons différentes, remonte à la présidence de Ronald Wilson Reagan. Le quarantième Président des Etats-Unis avait conduit sa campagne électorale de 1981, entre autres, sur une vive critique de son prédécesseur, Jimmy Carter. Celui-ci aurait faillit dans sa mission de soutien au régime du Shah pour contrecarrer les fondamentalistes islamiques. Un des piliers stratégiques de la nouvelle autorité fut d'assurer le territoire saoudien sous son leadership, contre toute agression de l'intérieur comme de l'extérieur - politique de « *containment* » et de Realpolitik vis-à-vis de l'Union Soviétique.

L'histoire de cette relation particulière prend également racine dans la capacité de l'Etat saoudien et de son ambassade aux Etats-Unis à s'impliquer activement dans les « petits dossiers » de l'administration américaine. L'antenne représentative saoudienne consacra en effet son énergie au tissage de liens avec différents lobbies et conseillers aux fins de se familiariser avec le système politique américain.¹⁶

¹⁶ Khalid Bin Sayeed, *Western dominance and political Islam : challenge and response*, New York, University of New York Press, cop. 1995, chapitre : Islamic Opposition and the Stability of the Saudi State, page 97

L'implication de Riyad reposa notamment sur un homme, son Ambassadeur Bandar bin Sultan, dont la perspicacité fut d'un grand secours aux dirigeants saoudiens. Il devint en effet très rapidement au fait des différentes implications des Etats-Unis. Puis, celui-ci décela très vite que, quand bien même l'Etat saoudien s'appliquait à satisfaire certaines demandes de Washington, il demeurerait néanmoins dans l'incapacité de s'attirer les faveurs du système américain s'il ne se pliait pas aux contraintes que ce dernier lui imposait. Bandar bin Sultan se fit valoir peu à peu aux contacts qu'il se fit au sein même de la CIA sous William Joseph Casey¹⁷, ou encore au niveau du Conseil de Sécurité National, avec Robert C. McFarlane¹⁸.

Après s'être lentement fait reconnaître comme incontournable, Bandar eut l'occasion d'atteindre la consécration de ses efforts grâce à l'opportunité qui se présenta à lui au cours de l'été 1984. En guise d'acte de bonne foi, alors que le Congrès se refusait d'accorder une assistance immédiate aux « Contras »,¹⁹ Bandar convainc son gouvernement de verser à ce groupe révolutionnaire la somme de 8 à 10 millions de Dollars. Au même moment, l'Arabie Saoudite était victime de menaces iraniennes à l'encontre de ses bateaux pétroliers qui croisaient dans le Golfe. En réponse à ce geste, Washington envoya une missive au Roi Fahd pour l'assurer du soutien des Etats-Unis en cas de confrontation avec l'Iran. De même, le président Reagan décida que l'Etat saoudien bénéficiera de mesures particulières, allant jusqu'à contourner l'opposition du Congrès, en autorisant la vente de missiles à Riyad.

Afin d'éviter toute interférence dans les affaires Américaines, le roi Fahd envoya des instructions à son ambassadeur stipulant qu'il était primordiale de ne point s'impliquer de quelque manière que ce soit dans la rancoeur arabo-israélienne, dont copie a « l'American Israël Public Affairs Committee » (AIPAC), l'un des plus puissants, si ce n'est le plus influent lobby ou groupe de pression s'exerçant sur le Congrès américain. L'enjeu était donc de ne pas provoquer les hostilités de l'AIPAC par la poursuite de politiques qui serait interprétées comme pro-arabe ou pro-palestinienne. Etant donné la position particulière de l'Arabie Saoudite en tant que gardien des deux sites sacrés de l'Islam, il était nécessaire de mener à bien ce rôle unique que se devaient de remplir les dirigeants saoudiens, tout en assurant la survie de

¹⁷ William Joseph Casey (1913 - 1987) fut le Directeur de la CIA de l'année 1981 à l'année 1987.

¹⁸ Robert C. McFarlane était le Conseillé en matière de sécurité Nationale auprès du Président Ronald Reagan de l'année 1983 à l'année 1985.

¹⁹ Les **Contras** (terme espagnol signifiant « contre-révolutionnaires ») étaient des groupes terroristes opposés au gouvernement sandiniste du Nicaragua qui a succédé à la chute du dictateur Somoza, au pouvoir depuis 43 ans. Ils ont été largement soutenus par les États-Unis d'Amérique.

leur société, à la lecture de « la realpolitik américaine » sur la région ; et ce, avec en filigrane la cruciale dépendance de l'Occident envers le pétrole saoudien. Pour Riyad, il est en effet vital de faire perdurer cette dominance militaire des USA sur le Moyen-Orient tout en assurant leur attachement au respect du *statut quo* sur l'Arabie Saoudite. La connaissance des intérêts des uns comme des autres délégua à Bandar bin Sultan le rôle « d'oeuvrer » pour le système américain au même titre que pour l'administration saoudienne,²⁰ d'où sa volonté de créer une réelle interdépendance entre les deux Etats.

Cette relation particulière fut mise à l'épreuve dans l'épisode de la guerre contre l'Irak en 1991. Peu avant le début des hostilités, les Américains convainquaient les Saoudiens d'héberger leurs troupes sur leur territoire afin de contrebalancer les forces massives rassemblées par Saddam Hussein à la frontière saoudienne. Du strict point de vue de leur politique étrangère, une telle action appelait un soutien de Riyad à des actions militaires de l'Occident contre un Etat arabe. Parallèlement, son rôle de garant des lieux sains de l'Islam lui interdisait, aux yeux des musulmans du monde, de permettre à des troupes « infidèles » de pénétrer sur son territoire. Ce « choc des obligations », par essence incompatibles entraîne une conséquence évidente : accepter des troupes sur son sol ne pouvait que nuire aux Saoudiens. Pour sortir de l'impasse, le roi Fahd opta pour une réponse favorable à la proposition américaine qui devait prendre la forme d'une aide strictement aérienne, combinée à du matériel accompagné d'une équipe pour superviser et discuter des différentes options disponibles.

Le président Bush s'appuya alors sur les efforts de Bandar bin Sultan afin de parvenir néanmoins à envoyer des troupes sur le territoire Saoudien. Le concept « d'équipe » allait finalement se diluer dans celui de « troupes ».

Dès lors, non seulement le système de défense de l'Etat saoudien s'en trouvait renforcé en cas d'éventuelles menaces tant externes qu'internes, mais de même, les Etats-Unis se virent assurer leurs approvisionnements en pétrole auprès de Riyad. Il s'agit du parfait exemple du « donnant-donnant » qui prévaut en Relations internationales.

²⁰ Propos recueillis dans Khalid Bin Sayeed, *Western dominance and political Islam : challenge and response*, New York, University of New York Press, cop. 1995, chapitre : Islamic Opposition and the Stability of the Saudi State, page 98

b. Le rapprochement des autres pays du Golfe avec les Etats-Unis

En guise de prévention face à la potentielle menace en provenance de l'Iran, les Etats du Golfe décidèrent de se doter d'un dispositif de défense reposant sur l'apport technique et numérique des puissances occidentales. On remarque, et cela est notamment valable pour le cas émirien, que l'emprunte historique laissée par la puissance britannique influence ce pays à faire notamment appel à la France qui se voit ainsi tisser des liens privilégiés avec les Al Nahyan. Ces liens franco-émiriens ont également le mérite d'exercer un contrepoids non négligeable face à la présence américaine. Ainsi, la France, les Pays-Bas mais aussi le Pakistan, la Grande-Bretagne signeront t'ils des accords de coopération militaire ou de défense avec les EAU. La contrepartie imposée à ces puissances occidentales relève de la sphère économique, forçant ainsi les contractants à investir dans ce secteur.

Le nouveau gouvernement des EAU aurait actuellement tendance à renforcer la place des Etats-Unis. En effet, le partenariat stratégique USA/EAU fut consolidé par la signature en avril 1999 du contrat d'armement pour l'acquisition d'une nouvelle flotte aérienne américaine constituée d'une centaine de F-16. Ce renforcement des relations militaires entre ces deux Etats correspond parfaitement à la nouvelle influence politique qu'exercent par ailleurs les Etats-Unis sur le gouvernement de Fayçal, notamment après la chute des tours du Twin Center. La tension fut à son comble, notamment dans les mois suivants l'attentat du fait d'une rumeur selon laquelle l'un des membres des kamikazes aurait été Emirien, une rumeur qui fut vite estompée. Néanmoins, le gouvernement Bush voulut exercer une pression sur Abu Dhabi en lui ordonnant un contrôle plus efficace des différents mouvements et flux de capitaux, afin de veiller à la lutte contre les financements potentiels de réseaux terroristes. Abu Dhabi remplit sans peine cette requête, celle-ci lui permettant de contrarier le libéralisme dubaïote menaçant pour l'avenir de la fédération, comme nous le verrons par la suite.²¹

Ce retour vers la prédominance Américaine des plus jeunes générations, alors que leurs prédécesseurs étaient de fervents partisans de relations diversifiées n'est pas

²¹ Dubaï poursuit en effet, et ce depuis toujours, l'objectif de se libérer de la tutelle financière et politique fédérale, tutelle qu'il mit du temps à tolérer pour finalement en venir à l'accepter a contre cœur avec le désir de s'émanciper de la capitale.

un trait propre aux EAU. Ce même phénomène se retrouve dans le cas de Bahreïn, alors que la famille Hamad faisait jadis jouer la carte de l'équilibre, notamment par le biais d'un appel à la technologie française, entrant ainsi dans le trio très restreint, formé de Bahreïn,²² les EAU et le Qatar, des « très privilégiés » bénéficiant de relations très fortes avec la France en matière de défense. Fatiha Dazi-Héni insiste à ce sujet sur le fait que ce phénomène de retour vers les Etats-Unis serait notamment dû à « l'après 11 Septembre 2001 » qui aurait convaincu les jeunes générations régnantes de s'allier avec la première puissance mondiale. De plus, le phénomène croissant du Jihad dont est victime la puissance régionale Saoudienne tend à affaiblir l'ordre régional du Golfe et alimenterait également de ce fait leur désir d'appel aux Américains.

Concernant le Qatar, l'accession au pouvoir du Sheikh Hamad fut vivement soutenue par la puissance mondiale américaine. En effet, face à la croissante mobilisation « citoyenne » de la population saoudienne contre la forte présence militaire, un point qui sera développé dans la suite du corps de ce mémoire, les américains optèrent pour une restructuration de leurs troupes sur les territoires du Golfe. Ce reversement de la présence américaine au détriment de l'Arabie Saoudite et au profit des autres pays du Golfe reposerait sur le pilier Qatari. Cet Etat est considéré être le moins menacé par une opinion populaire hostile à un déploiement américain. Cette précision permet d'évoquer le United States Central Command (CENTCOM), achevé en 2003 et consistant en un programme dit de pré-positionnement d'équipement lourd dans la péninsule²³. Ce programme tourne ainsi autour d'un dispositif de brigade blindée au Koweït et au Qatar. L'année 2002 quant à elle permit de déplacer le centre de commandement aérien jadis situé en Arabie Saoudite. La guerre en Afghanistan puis en Irak accrut encore davantage la présence militaire sur la péninsule arabe.

Le gouvernement Qatari assume d'ailleurs pleinement son rôle de pivot stratégique au sein de ce processus de « reversement militaire américain », dans sa volonté d'utiliser cet atout contre une certaine « gourmandise » américaine et l'emprise saoudienne qui s'exercerait sur son sultanat.

²² Fatiha Dazi-Héni dans *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses Sciences Po, 2006, page 222 et suivantes.

²³ Même source que précédemment.

Chapitre second : L'enjeu des mutations économiques et sociales

A. Les réformes économiques comme un enjeu international

1) Le fonctionnement des « rentiers states »

a. La théorie des « Etats rentiers »

« *No taxation without representation* »

Giacomo Luciani et Hazem Beblawi,
The Rentier states, Londres, Croom Helm, 1987

Le concept d' « Etat rentier » fut créé par Hussein Mahdavy²⁴. Selon le professeur G. Luciani et l'économiste H. Beblawi, il est possible de définir l'Etat rentier comme un Etat tirant une part substantielle de ses recettes de l'étranger, et ce, sous forme de rente.²⁵ Selon ce postulat, plus la part de rente extérieure sera amenée à s'accroître, plus l'importance de l'impôt sera, elle, amenée à décroître. Les rentes étant considérées comme des ressources suffisantes, les Etats rentiers lèvent peu, voir pas d'impôt du tout. Par conséquent, l'absence d'impôt brise le lien unissant le gouvernement à ses citoyens. Le gouvernement d'un Etat rentier bénéficie dès lors d'une grande autonomie quant à la poursuite de la politique économique de son Etat. L'autonomie fiscale de l'Etat engendrerait ainsi une autonomie politique de l'Etat vis-à-vis des citoyens et des différents acteurs politiques.

²⁴ <http://students.washington.edu/hattar/yates.pdf>

²⁵ Beblawi Hazem et Luciano Giacomo, *The Rentier States*, Londres, Croom Helm, 1987.

Ce postulat, certes largement conditionné par l'héritage politico culturel occidental, n'en demeure pas moins vérifié par des constructions théoriques rappelant l'étroit lien existant entre l'impôt et l'aspiration démocratique. La théorie de l'Etat rentier propose elle aussi d'illustrer ce lien impôt/aspirations démocratiques. Pour ce faire, elle distingue deux explications. En premier lieu, si l'Etat veut lever des impôts, il se devra de composer ce choix politique par une croissance économique qui emmènera la société à se polariser en différents intérêts économiques. La société ainsi polarisée cherchera à influencer les politiques publiques, les groupes exclus revendiqueront quant à eux des changements institutionnels. Ensuite, l'impôt implique un minimum d'acceptation de la part du contribuable. De ce fait, une augmentation de la politique fiscale sera fatalement accompagnée d'une revendication croissante de contrôle démocratique institutionnalisé.²⁶ Une autre explication des théoriciens de l'Etat rentier précise que l'impôt susciterait une volonté chez le citoyen d'obtenir un droit de regard sur les décisions publiques, contribuant en effet aux ressources de l'administration.

Ces théories reposent de ce fait sur l'idée selon laquelle l'impôt serait la seule condition pouvant conduire la population locale à une demande de participation au processus politique. Ce postulat est cependant très réducteur en ce sens qu'il existe d'autres facteurs pouvant mener les populations des Etats Rentiers sur la voie des revendications démocratiques. Cependant, ces autres facteurs n'étant pas encore apparus au sein des économies rentières du Golfe, cette théorie illustre fort bien les raisons pour lesquelles il n'existait pas, dans un premier temps, de revendication en termes de représentation et de participation au processus décisionnel de la part des citoyens du Golfe.

Il serait ainsi intéressant d'étudier quel était le contrat social liant ces gouvernements à leurs populations, à l'heure où la rente pétrolière était à la fois prospère et satisfaisante aux yeux des citoyens de la péninsule.

²⁶ Cf article publié par le CERI disponible sur <http://www.ceri-sciences-po.org/publica/critique/article/ci08p46-58.pdf>

b. Quel contrat social pour les "rentier states" à l'heure du boom pétrolier ?

« Nothing has contributed more to retarding the emergence of a democratic context in places like (...) Saudi Arabia than the curse of oil »

Thomas L. Friedman, *The World is flat*, Penguin, 2006

Le paradigme selon lequel « la malédiction du pétrole » aliène les relations gouvernants/gouvernés n'a plus besoin d'être démontré. Une analyse des monarchies arabes à la lueur de ce concept permet de démontrer que l'amélioration des conditions de vie de la population, combinée avec l'accroissement du pouvoir de l'Etat, source de ce bien-être, tend à réduire la demande nationale de véritables représentation et participation politique.²⁷ En d'autres termes, les bénéfices - et leur distribution - engendrés par l'exploitation pétrolière tendent à réduire la propension des gouvernants à intégrer leur population dans le processus de prise de décision.

L'exemple type d'une telle attitude est le problème de taxe. En effet l'absence de taxation directe de la population offre aux Etats rentiers l'immunité face à toute pression publique sérieuse. Dans le modèle Occidental, le lien entre la nécessité pour des gouvernants de prélever des revenus de leurs citoyens par le biais de taxes, et le droit de ces derniers de contraindre les gouvernants par le biais d'élections et d'organes législatifs, est très étroit.²⁸ Dès lors que les Etats rentiers ne taxent pas leur population, il en découle qu'ils ne ressentent point la nécessité d'accepter les différentes demandes citoyennes de participation dans le processus décisionnel. Alors que la société tribale reste fortement ancrée dans une particularité qui lui est propre, les groupes traditionnels

²⁷ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 78.

²⁸ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 80.

qui jadis avaient un certain rôle politique - tels que les chefs tribaux ou les marchands²⁹ - ont opté pour abandonner leur pouvoir décisionnel pour une portion des ressources pétrolières.

Le boom pétrolier contribua lui aussi pour beaucoup à l'apaisement d'éventuelles revendications en la matière. Les Etats Rentiers surent assurer une bonne redistribution des ressources ainsi acquises, dans des domaines touchant directement le niveau de vie des peuples et leur épanouissement. Ces besoins étant comblés - notamment par la construction d'écoles, un marché du travail florissant, ou autres bienfaits de la part du gouvernement - les populations locales ne ressentaient dès lors nul besoin de participation politique. Les agents sociaux qui eux, pour des raisons idéologiques optèrent pour continuer cette lutte, étaient très facilement marginalisés.³⁰

Ce schéma, bien confortable pour les gouvernements du Golfe, perdura pendant les années 1970 et 1980. Lorsque toutefois les institutions politiques représentatives existaient, (notons le Majliss-al Shura du Koweït, crée dès l'indépendance en 1961), leur faible portée, voire leur suspension (deux fois pour l'institution koweïtienne et une suspension vouée à la suppression de l'Assemblée législative du Bahreïn), ne gênaient point la stabilité de ces régimes. L'absence de telles institutions dans d'autres régions du Golfe ne se faisait point ressentir auprès des populations. Les différents *soubresauts* que connurent ces sociétés, tant internes qu'externes - tels que la guerre Iran/Irak, la crise Irak/Koweït, la révolution islamique iranienne ou encore les bouleversements sociaux engendrés par les revenus pétroliers - ne remirent pas en question pour autant ce sentiment de satisfaction générale. Les raisons n'en sont que purement mathématiques : la proportion des populations locales correspondait parfaitement au taux d'amélioration matériel découlant des revenus pétroliers et dès lors, une très grosse majorité des autochtones voyait son niveau de vie s'améliorer. Quant aux groupes dits « d'élites » existant dans ces états au même titre que dans toute autre société, ils accédaient facilement à des postes de haute responsabilité, situation confortable venant atténuer leur désir d'une participation institutionnelle plus formalisée. L'échelle

²⁹ Pour plus d'information sur le sujet, se référer à Jill Crystal, *Oil and Politics in the Gulf: Rulers and Merchants in Kuwait and Qatar, Historical Memory and Popular Culture*, Miami (Fla.), Florida International University Press, 1991.

³⁰ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 80.

démographique de l'époque permettait ainsi que chacun se vît attribuer une « place au soleil » de même qu'une perspective de promotion sociale.

De manière tout aussi naturelle, le rôle de l'Etat se confortait. Il devint très vite un moteur de développement économique, le principal organe d'embauche, ainsi que le fournisseur de divers services accessibles aux populations locales. Cette situation positive se vérifiait dans chaque monarchie du Golfe.³¹ Mais il n'en demeure pas moins que ce constat quant bien même fortement satisfaisant, était à double tranchant. L'évolution naturelle tant de la donne démographique, que de la santé économique de ces Etats ou que de leur rôle, provoqua dans un second temps un re-basculement en termes de revendications représentatives et politiques au sein de leurs populations.

2) Libéralisation économique et économie de marché

a. Les différents défis liés à l'économie des pays du Golfe

Le marché pétrolier connaît depuis plusieurs années de fortes tensions sur les Cours. Alors que le prix du baril s'est vu chuter en 1998, celui-ci n'a récemment cessé d'augmenter. Ce constat est notamment dû à une forte demande de pétrole en Chine, au Moyen-Orient et aux Etats-Unis. Les Etats-Unis ont en effet conscience de leur forte dépendance envers l'or noir mais refusent de palier cette faiblesse en transformant leur mode de consommation. La demande de pétrole augmente ainsi de manière spectaculaire chez les pays hors de l'OCDE. Cependant, l'offre de pétrole n'est pas infaillible. Les Etats du Golfe, désireux de répondre à la demande mondiale, ont vu leurs stocks s'affaiblir dramatiquement, à tel point qu'ils seraient amenés à s'assécher dans les prochaines décennies.

La diversification de l'économie de ces Etats Rentiers apparaît donc comme bien plus qu'un défi, il s'agit d'une survie. La nouvelle donne démographique est telle que la rente pétrolière ne parvient plus à soutenir les nouvelles générations. La tendance

³¹ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 80 et suivantes

générale de ces Etats de la péninsule est donc d'opter pour des politiques de diversification de leur économie. L'obsession commença dès les années 1980. Ces pays se lancèrent en effet dans la production de gaz naturel, dans l'industrie, la pétrochimie, l'alluminim, les services financiers et a fortiori pour le cas dubaïote, le tourisme. Leur atout géographique leur a également permis d'entamer une stratégie de convoitise du trafic aérien et aéroportuaire. Certains Etats de la péninsule ont d'ores et déjà réussi à renforcer leur position dans ces différents domaines, tels que Dubaï, aujourd'hui considéré comme une plaque tournante en termes de trafic aéroportuaire, ou encore le Qatar ayant renforcé sa position sur le marché du gaz naturel.³²

La concurrence sur les marchés de la région promet d'être rude. Chaque pays se doit de contribuer à l'évolution de ces différents secteurs, bien que tous les Etats de la région n'aient pas les mêmes atouts, ni les même difficultés. L'évolution de l'économie de la péninsule se fera donc inévitablement à plusieurs vitesses. Ainsi, Dubaï aura fatalement beaucoup plus de facilité à atteindre son objectif de leadership, ayant déjà largement engrangé la confiance des capitaux étrangers, que certains de ses voisins. Le marché du gaz naturel apparaît comme une bonne alternative dans la mesure où la demande de gaz est en croissance dans les principales zones de consommation ; la demande étant nettement supérieure à l'offre, provoque ainsi une hausse de prix du gaz naturel. La production d'hydrocarbures dans les pays de la péninsule est donc en expansion mais elle demeure insuffisante pour répondre aux différents défis socio-économiques auxquels ils font face. Il apparaît donc important que ces pays enclenchent des stratégies économiques reposant sur d'autres axes que celui des hydrocarbures.

L'ajustement structurel apparaît, lui aussi, comme un défi dans la sphère économique de ces monarchies. Il est en effet primordial pour les « mauvais élèves » de la région d'entamer une politique d'ouverture et de suivre ainsi le *leader* dubaïote dans sa course aux capitaux et aux investissements étrangers. L'ouverture vers l'extérieur Cette politique appelle notamment à développer l'économie privée qui demande manifestation de nombreux efforts aux économies locales. Cependant, vecteur par excellence de croissance, les investissements directs étrangers (IDE) ne peuvent plus rester marginaux et se doivent de devenir une des priorités économiques des Etats de la

³² Se référer aux cartes disponibles en annexes.

péninsule. Les pays les moins « ouverts » de la région se doivent donc d'adopter des mesures certes lourdes sur le plan économique et social, mais primordiales pour l'avenir de leur économie.

Ainsi, la volonté politique d'assouplir les législations locales dont témoignent les monarchies apparaît elle, comme prometteuse. Cependant, le recours au *sponsoring* pourrait, à terme, gêner les IDE. Les Etats seront sans doute amenés à supprimer cette mesure économique conditionnant jusqu'à présent l'hospitalité locale envers les entreprises étrangères.

b. L'enjeu de l'entrée à l'OMC

Certains Etats de la péninsule sont d'ores et déjà membres de l'Organisation Mondiale du Commerce. C'est le cas du Koweït et de Bahreïn depuis 1995, des EAU et du Qatar depuis 1996, et d'Oman depuis l'an 2000. L'Arabie Saoudite quant à elle a adhéré à l'OMC le 11 décembre 2005.³³

L'Arabie Saoudite s'est vu imposer certaines conditions à son adhésion :

- L'élimination des mesures tarifaires non justifiées par le cadre de l'OMC.
- L'élimination des subventions à l'exportation des produits agricoles
- La mise en oeuvre de mesures dictées par l'OMC en matière de protection des droits de la propriété intellectuelle, de la protection de la santé et de la vie des personnes ainsi que sur l'application des mesures sanitaires.

L'examen par l'OMC des politiques commerciales de ces différents pays semble satisfaisant.

Le Bahreïn est considéré avoir fait des efforts pour réduire sa dépendance au pétrole au moyen de réformes visant à diversifier la base économique. Des mesures satisfaisantes ont été prises pour réduire le rôle du secteur public dans l'économie par la mise en oeuvre d'une réforme budgétaire, d'une réforme sectorielle oeuvrant pour l'ouverture de certains secteurs à l'investissement privé, et par l'enclenchement d'un processus de privatisation. Néanmoins, l'Etat jouerait toujours un rôle considérable

³³ Informations disponible sur le site officiel de l'OMC.

dans l'économie, un point qui viendrait entraver l'établissement en cours d'une économie libérale bahreïni. L'OMC réclame également aux autorités Bahreïnaises qu'elles adoptent une législation en matière de concurrence qui viendrait stimuler celle-ci.

Les EAU furent félicités pour leur économie libérale. La croissance (6% par an et de 9% entre 2003 et 2005) y est satisfaisante. Néanmoins, l'OMC tient à préciser que cet Etat reste encore trop tributaire des exportations de pétrole et de gaz. La diversification des secteurs commerciaux serait menacée par l'absence d'une politique de la concurrence, par une faiblesse institutionnelle et par des restrictions à la participation étrangère à l'économie.

Le Qatar est supposé avoir entrepris des efforts de diversification satisfaisants. Il aurait su mettre en oeuvre des mesures visant à attirer les IDE. Néanmoins, l'Etat y est ici encore trop présent et il serait toujours difficile pour les entreprises étrangères d'investir dans certains domaines d'activité essentiels (banque, assurance, services commerciaux).

Aucune donnée similaire n'est avancée par les Etats d'Oman, d'Arabie Saoudite et du Koweït. Néanmoins, il apparaît clairement que l'OMC encourage ces pays dans leur objectif de réduire le rôle de l'Etat dans leur économie locale. De même, l'OMC les encourage t'il à débloquer la législation locale afin de limiter au maximum les différentes entraves aux IDE et à l'expansion du secteur privé. Ces pays sont néanmoins félicités pour leurs efforts vers une entrée progressive dans une économie libérale.

B. Le défi des mutations sociales et la fragilité des droits cornéliens de l'Etat

1) L'évolution des populations locales

a. L'enjeu de la croissance démographique

Nous l'avons constaté, le concept de participation politique connaît un sort bien particulier au sein de ces Etats Rentiers. Cette donne, d'un point de vue de strict ethnocentrisme occidental, correspondrait à la première obligation étatique en termes de

stabilité des pouvoirs en place. Etant inexistante, il nous est donc nécessaire d'étudier les autres nombreux défis lancés à ces différents gouvernements.

Le premier défi qu'il serait intéressant d'évoquer serait le niveau démographique de ces pays, en perpétuelle évolution alors même que le boom pétrolier s'essouffle. Après un dernier pic en 1982, le prix de l'or noir a dramatiquement chuté au milieu des années 1980. Et pourtant, nous l'avons vu, une croissance démographique nourrie par le boom pétrolier fut l'un des éléments qui permit à ces Etats Rentiers de garantir leur stabilité. La maîtrise du démographique correspond donc à un défi conséquent pour ces monarchies ; défi au sens large auquel vient se greffer celui du chômage des citoyens locaux.

La donne démographique, en perpétuelle évolution, appelle deux conséquences qu'il nous faut souligner.³⁴La première concerne le boom démographique que connaissent ces différentes sociétés et signifie que les systèmes politiques et économiques actuels auront à gérer une plus grosse part de population dans un futur proche. Cette gestion équivaut à davantage de soins et prises en charge médicaux, plus de services sociaux de manière générale. De même, d'autres défis en découlent portant sur la prise en charge du développement urbain et des niveaux de vie. L'enjeu de l'éducation entre également en compte, les jeunes populations devant être éduquées. En effet, celles-ci nécessitent un nouveau cadre politique qui leur permettra de participer et ainsi de s'identifier au système politique. Le développement des différentes structures doit donc s'effectuer proportionnellement à ce boom démographique. Les répercussions économiques d'une telle évolution démographique n'en sont que très claires. Une nouvelle gestion des ressources naturelles apparaît comme nécessaire.

Le second niveau ou aspect s'inscrivant dans la donne démographique concerne les familles royales elles-mêmes et constitue également un problème pour ces Etats. La pyramide des ages de cette fraction élitiste voit sa base nettement supérieure que son sommet. Les nouvelles générations au sein de ces Dynasties sont nettement plus

³⁴ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 6 « Challenges », page 152

nombreuses que celles antérieures, actuellement au pouvoir. Oman demeure une exception en la matière.³⁵

Le développement des différentes structures doit donc s'effectuer proportionnellement à ce boom démographique. En effet, les nouvelles générations nécessitent un nouveau cadre politique qui leur permettra de participer et ainsi de s'identifier au système politique.

La difficulté majeure face à laquelle sont confrontés ces différents régimes n'est non pas l'action à entreprendre face aux conséquences économiques mais surtout la gestion des conséquences politiques. Leur demande de participation à la sphère politique, au nom de leur appartenance familiale, ainsi que leurs prétentions à des postes dans le gouvernement sont légitimes, surtout du fait de leur haut niveau d'études. Intervient dès lors l'enjeu de la succession. La preuve d'une prise de conscience de cet aspect peut être illustrée par la promulgation le 1^{er} Mars 1992 de la Loi fondamentale sur l'Etat par le prince Abdallah (souverain de facto du royaume, étant donné les problèmes de santé auxquels faisait face son père le Roi Fahd). Il s'agit d'une charte régissant le royaume d'Arabie Saoudite et alternant le droit à la succession au pouvoir. Ce dernier enjeu lève le voile sur un fort dilemme pour les dirigeants devant contrebalancer d'une part l'augmentation de la demande de participation de ces prétendants, et d'autre part la pression des anciennes générations pour réserver plus de pouvoir à un nombre restreint d'héritiers.

En ce qui concerne la question sous jacente à la donne démographique, le problème de l'emploi, il apparaît clairement que celui-ci correspond à un enjeu économique nouveau pour les sociétés de la région. Chacune de ces sociétés sera en effet amenée à être confrontée à ce problème si aucune politique de prévention adaptée n'était envisagée par son gouvernement.³⁶ Ce constat peu réjouissant résulte de divers facteurs tant culturels, que démographiques ou économiques. En termes de démographie, le taux de croissance de la région est tel que la pyramide des âges de ces sociétés laisse apparaître l'importance du poids de la part des plus jeunes générations. Cette tendance mathématique illustre la croissance de la proportion de citoyens que ces

³⁵ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 6 « Challenges », page 152 et plus

³⁶ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 6 « Challenges », page 150 à 151.

gouvernements se doivent à présent de prendre en compte. Si toutefois du temps du boom démographique, tout jeune diplômé se voyait assuré d'une offre d'emploi à la sortie de ses études, force est de constater que cet environnement prospère n'est bel et bien plus envisageable de nos jours.

L'un des droits cornéliens de l'Etat consiste en la protection de ses citoyens. L'histoire en témoigne, la souplesse des frontières pour quelque pays que ce soit s'est vue de tout temps en forte corrélation avec la santé économique du pays en question. Les notions de quotas sont souvent perçues d'un point de vue extérieur comme une offense ou une agression, alors que de l'intérieur, il s'agit bien souvent d'une mesure de protection très liée à la santé du marché de l'emploi. Etant donnée la situation actuelle de ces pays, la réaction la plus logique de la part de leurs gouvernants aurait été de restreindre l'entrée des travailleurs étrangers sur les territoires nationaux. Le jeu économique est pourtant bien plus compliqué pour une raison très simple : ces sociétés ont un réel besoin de cette immigration.

Du point de vue de l'auteur Gregory Gause, la raison reposerait sur le fait que les employés étrangers étaient prêts à effectuer des tâches à maigre valeur ajoutée et à salaire inférieur. L'idée ici serait de s'appuyer sur le caractère lucratif du recours à l'immigration des travailleurs étrangers. Ce constat personnel de l'auteur peut effectivement être vérifié en termes d'emploi. Parfois encore, et toujours selon ce même auteur, dans les secteurs privés de ces Etats, la demande d'expatriés serait fortement liée à un besoin de compétences professionnelles, ce dernier ne pouvant toujours pas prétendre être comblé par les systèmes scolaires nationaux. Et pourtant, a contrario, l'expansion du système étatique scolaire dans tous les pays du Golfe, et qui put voir le jour grâce aux ressources engendrées par l'or noir, a su produire un nombre croissant de citoyens aux ressources intellectuelles non négligeables. En découle naturellement des revendications autour de la sécurité, de l'avenir et de l'emploi.

D'un point de vue purement culturel, il est nécessaire de préciser que les attentes des nationaux ont évolué. La croissance économique combinée aux mutations sociales a engendré un changement d'attitude de ces populations pourtant issues de culture bédouine ou nomade, ayant longtemps vécu de récolte de perles, de pêche, et d'agriculture. Il nous est donc facile de comprendre combien la fin de l'apogée pétrolier plonge ces différentes monarchies dans une crise économique sans précédent, alors même que, et nous l'avons précisé, le rôle de l'Etat s'est vu accroître, augmentant ainsi

les revendications de ses citoyens, ayant, eux aussi, beaucoup évolué grâce à la bonne gestion des ressources des revenus pétroliers. Le marché du travail souffre donc énormément de l'inadéquation grandissante entre l'épanouissement intellectuel, la croissance démographique des citoyens, et les faibles réponses que les gouvernements locaux, face à des difficultés d'adaptation au marché économique mondial, sont seuls en mesure de donner.

b. La mutation des revendications nationales

Les raisons qui menèrent ces Etats à l'ère du changement sont multiples.

Il est intéressant de citer en premier lieu le constat effectué plus haut sur l'accroissement du rôle de l'Etat. La conséquence directe de ce phénomène fut qu'il provoqua l'apparition d'une nouvelle revendication nationale en termes d'institutions œuvrant pour la participation des populations locales au sein du processus décisionnel. En effet, l'Etat gagna une place tellement primordiale au sein de ces sociétés que les citoyens revendiquèrent un droit de regard et de contrôle sur cette institution affectant tant leur quotidien. De même que les contribuables dans d'autres systèmes désirent un gouvernement responsable, une gestion et une redistribution juste de l'argent ainsi récolté, les bénéficiaires des Etats Rentiers développèrent également une attente, un désir de contrôle et un esprit critique auprès de leurs gouvernements.

Après l'apogée de l'ère pétrolière, il y eut de profondes modifications dans l'imaginaire des citoyens, les populations locales commencèrent ainsi peu à peu à matérialiser les bénéfices ainsi engendrés en « droit de citoyenneté ».³⁷ Le privilège d'engranger un reversement de bénéfices, contrairement aux immigrés, majoritairement présents sur le territoire national, renforce encore davantage cette notion de citoyenneté. Ces prémisses d'un sentiment de citoyenneté sont également renforcées par une obligation de résultat du gouvernement au niveau économique. En effet, à l'heure où les prix de l'or noir se virent chuter en 1986, les pays du Golfe connurent une crise économique sans précédent. Dans un premier temps, ces gouvernements, désireux de garder intègre les services sociaux dont bénéficiaient leurs populations, épuisèrent

³⁷ Expression empruntée à Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 80 et suivantes

dramatiquement leurs réserves. Le seul point sur lequel les dépenses furent nettement diminuées était celui concernant les économies locales, provoquant la faillite de certains business, et l'apparition d'un chômage qui sera pour la première fois vu comme un véritable problème de société. Ce revirement des économies locales provoqua une prise de conscience de la fragilité de la prospérité économique, majoritairement dans ces pays étant entièrement intégrée à la mondialisation par le biais de l'unique facteur pétrolier. Cette prise de conscience s'accompagna dès lors de revendications locales d'un gouvernement aux politiques commerciales et économiques tant efficaces que responsables.

Les rentes pétrolières, nous l'avons vu, ont également permis le renforcement d'un second facteur, propice à la hausse des revendications nationales pour plus de participation et de la représentation dans la vie politique de leur gouvernements : l'expansion du système éducatif. Les sociétés du Golfe ont ainsi pu éduquer une masse non négligeable et croissante d'étudiants dotés de ressources intellectuelles générant des revendications politiques. L'amélioration de l'esprit critique de ces étudiants ainsi que les mutations dans l'approche même de leurs études leur a permis de développer leur capacité à être informés sur les enjeux politiques actuels, de s'exprimer sur ses sujets, de même qu'un sentiment de responsabilité et d'allégeance envers l'avenir de leur pays.

Notons que l'indépendance de la presse aux EAU et au Koweït va également dans le sens d'une participation plus accrue de la société civile au débat politique. Cette masse de population à la fois jeune, dynamique, et intellectuelle demande à être entendue par les gouvernements locaux. L'enjeu est d'autant plus important que ces jeunes étudiants représentent la principale force de mobilisation dont dispose l'opposition, ou plutôt les mouvements de revendication. Les écoles représentent en effet l'un des principaux agents ayant contribué à l'élaboration de réseaux activistes.

Etant donné le fort héritage culturel tribal de la région étudiée, il est primordial de citer un troisième facteur ayant œuvré pour la mutation des revendications locales pour ce qui est de la participation politique. L'importance de l'Islam et du tribalisme dans la vie politique et sociale de la région nourrissent eux aussi la naissance de telles revendications.

En effet, le tribalisme culturel de cette région fut le principal atout de l'émergence de pratiques quasi démocratiques chez les populations locales. A la lecture du Koweït, dont les tribus organisèrent par elles-mêmes des élections primaires ayant permis d'augmenter les chances de leurs candidats avant les élections d'octobre 1992, il est intéressant de remarquer que des structures à vocation et à légitimité purement traditionnelle, furent les premières à jouer la carte du progrès démocratique par souci d'assurer leurs propres intérêts. Une pratique permettant peut-être de démontrer que la tradition ne jure point forcément avec l'idée de progrès puisque ce fut elle qui développa au sein des populations locales l'envie de participation et de représentativité au sein du processus politique.

Enfin, il nous est impossible d'omettre d'évoquer un quatrième facteur, non des moindres, ayant oeuvré dans le même sens. Il s'agit d'un facteur politique, incarné par la guerre en Irak. A la fin des années 1980, l'Irak envahit le Koweït, Saddam Hussein remettant en question la légitimité du Koweït, comme de ses voisins, du point de vue du nationalisme arabe et de l'Islam. La présence de troupes américaines sur les dits territoires envenima les tensions en ce sens que les populations locales craignirent que leurs gouvernements soient dans l'incapacité d'assurer leur protection.

Ces différents facteurs, notamment le dernier, alternèrent beaucoup la satisfaction des citoyens du Golfe et les liens de confiance que leurs gouvernements avaient réussi, en des temps plus prospères, à tisser avec leurs populations. De ce fait, si le pétrole dépolitisa dans un premier temps les populations du Golfe, force est de constater qu'il implanta dans un second temps des bases propices à l'apparition du phénomène inverse ; bases qui seront par ailleurs renforcées par des facteurs extérieures à la donne pétrolière.

2) L'islamisme ou la boîte de Pandore ?

a. Quand l'islamisme répondait à un enjeu identitaire

Il s'agit ici d'évoquer un nouvel enjeu régional, moins ancré dans une logique sécuritaire car davantage lié à la donne identitaire des monarchies du Golfe. La problématique concerne en effet le concept de stabilité nationale, principalement dans l'Etat saoudien, qui se voit davantage menacé par les résurgences islamiques que ses voisins.³⁸

Les années soixante marquèrent la région du Moyen-Orient par le « leadership » de Nasser sur le nationalisme arabe. L'expression de cette aura nassérienne s'apprécie de manières différentes d'une partie du Moyen-Orient à une autre. En ce qui concerne le cas saoudien, Etat qui fut dénoncé par Nasser comme corrompu et instrumentalisé par l'hégémonie occidentale, il apparaît naturel que le gouvernement de Riyad accueille beaucoup moins chaleureusement ce leadership. La conséquence d'une telle rivalité donna lieu à la création d'un mouvement dit *panislamique* nommé la Ligue islamique mondiale sous l'impulsion du roi Fayçal³⁹ Le succès de cette entreprise saoudienne se vit renforcé par le déclin de l'influence nassérienne peu après la victoire israélienne sur les forces égyptiennes lors de la guerre de 1967.

A l'origine conçue comme la réponse idéale à la domination nassérienne sur la Ligue arabe, les groupes islamiques bénéficiaient d'une ère favorable à leur épanouissement et une légitimité sans pareil. Le boom pétrolier permit, entre autres et conjointement à la tenue de l'Organisation de la coopération islamique à la fin des années soixante, leur forte implantation sur le territoire par le biais de contributions financières de la part du gouvernement et de la construction d'institutions de toutes natures dans le monde musulman.

Cette osmose au niveau des relations qu'entretenait le gouvernement saoudien avec ces groupes identitaires s'effrita suite à la décision de Riyad d'accepter les troupes américaines sur son territoire. Les relations s'envenimèrent notamment du fait d'une velléité de contrôle du gouvernement sur ces groupes ; volonté dictée par deux facteurs : l'accroissement des sympathisants nationaux auprès des groupes islamiques, et une prise de conscience gouvernementale du fait que l'épanouissement de ces

³⁸ Même source que précédemment

³⁹ Khalid Bin Sayeed, *Western dominance and political Islam: challenge and response*, New York, University of New York Press, cop. 1995, chapitre : Islamic Opposition and the Stability of the Saudi State, page 80.

groupes les transformerait rapidement en une donne centrale dans l'équation sécuritaire régionale.

Après une politique gouvernementale favorable à l'expansion des groupes islamiques par souci de contrebalancer le nationalisme arabe dans les années cinquante et soixante, l'Etat saoudien se voit désormais fortement gêné par leur présence sur son territoire.

b. Le révélateur cas saoudien

Le cas de l'Arabie saoudite en représente l'illustration la plus intéressante et la plus flagrante. Nous l'avons déjà évoqué, et cela est d'autant plus vrai concernant la légitimité politique de l'Etat saoudien, la religion joue tant un rôle pivot qu'un rôle idéologique dans la tradition islamique. Au delà de son identité arabe, la présence des deux plus importants et sacrés sites aux yeux de l'Islam porta naturellement ce pays vers l'un des rôles les plus importants et influents au sein des gouvernements musulmans.

Ce gouvernement basé sur l'oligarchie traditionnelle puise donc toute sa puissance dans le facteur islamique. Il tend également à garantir le respect de nombreux percepts religieux au sein de son organisation politique, telle que la « *Charia* ». Il est important en effet de garder ses différentes précisions en tête afin de comprendre les raisons qui portèrent certains acteurs sociaux de ladite société vers la contestation. L'opposition islamiste est notamment née de l'idée que de nombreux facteurs économiques et politiques seraient entrés en forte contradiction avec les percepts et l'identité musulmane de la région.

Premièrement, l'atout que lui procure une force pétrolière non négligeable, donna lieu à un rapport Saoudiens/Américains fort différent des liens que put tisser la première puissance mondiale avec d'autres piliers régionaux du globe. La première conséquence de cette relation atypique fut sans doute la délégation à l'Etat saoudien d'un rôle pivot au sein du Moyen-Orient. La seconde serait que le royaume d'Arabie Saoudite fut le premier Etat de la région à accueillir les troupes occidentales sur son territoire. Pourtant, la présence sur ces terres des deux lieux saints de l'Islam implique

que l'entrée de troupes occidentales sur le territoire saoudien relèverait presque aux yeux de certains du domaine du blasphème.

Conjointement à tout ceci, il se doit d'être précisé que l'embargo pétrolier de 1973 ramena la politique américaine traditionnellement pro-israélienne vers une politique davantage pro-palestinienne et pro-arabe. Cette nouvelle orientation fut un succès, visible tant dans le revirement de la politique des Etats-Unis que dans celui de l'Europe et de Japon.⁴⁰ Ce réajustement de la politique occidentale envers le Moyen-Orient se traduisit notamment par la volonté des Etats de l'ouest de contrôler davantage la région du Golfe, et ses valves pétrolières. Cette mise sous contrôle concerna surtout l'Etat saoudien au nom de divers facteurs économiques tels que la dépendance de l'économie américaine aux puissances allemande et japonaise, elles-mêmes dépendantes du pétrole de la région, ou encore le manque de discipline des Américains face à leur consommation d'or noir.

A l'échelle nationale, l'argent récolté par le fluctuant marché pétrolier de l'époque entraîna l'Etat saoudien dans de profondes mutations socio-économiques qui l'emmenèrent vers une société de consommation. Fayçal était un fervent partisan du concept selon lequel la modernisation d'une société musulmane ne serait envisageable que par le biais de la religion ; concept qui toutefois ne pouvait renier les influences occidentales qui s'opéraient dans le même temps sur ce pays (influence scientifique, technologique, culturelle, etc.). Il considérait donc le Coran comme un vecteur de modernisation en toute compatibilité avec ces influences occidentales. Il s'opposait dès lors tant à la tradition des Oulémas, qu'aux groupes musulmans libéraux se revendiquant comme laïcs, et désirait véhiculer l'idée selon laquelle l'Islam se devait de trouver sa place dans la modernisation du pays.

Par désir d'opposition à Nasser Fayçal avait encouragé les intellectuels persécutés en Egypte pour leur soutien à « l'Ikhwan al-Muslim » (Frères Musulmans) de venir trouver refuge sur ses terres. Cette implantation prit très vite racine en Arabie saoudite par leur forte implication dans des postes clefs de la société saoudienne : principalement au sein d'académies et d'universités. De telles nominations en parfaite corrélation avec la vision de Fayçal de modernisation de son pays, permit l'émergence

⁴⁰ Khalid Bin Sayeed, *Western dominance and political Islam: challenge and response*, New York, University of New York Press, cop. 1995, chapitre : Islamic Opposition and the Stability of the Saudi State, page 82.

en Arabie saoudite d'activisme religieux, d'institutions véhiculant une sorte de propagande religieuse (mosquées, écoles théologiques etc.), sans compter la naissance d'une véritable conscience religieuse islamique au sein de la société. La présence de ces groupes parvint donc rapidement tant à s'enraciner sur le territoire qu'à se fournir une légitimité au sein des populations locales. Cette conscience islamique contribua entre autres à une ère de mécontentement général au sein de cercles fermés d'Arabie saoudite, dénonçant une certaine incompatibilité entre la loyauté revendiquée par le gouvernement à la *charia*, et l'émergence d'une société de consommation en Arabie saoudite.

La crédibilité de la famille royale, de par ses comportements dits corrompus et ostentatoires en fut même ébranlée. Une opposition au gouvernement au sein du pays était désormais en place. En témoigne l'attentat piloté par Juhaiman ibn Muhammad Utaibi, leader d'un groupe de rebelles ayant assiégé la Grande mosquée de la Mecque le 20 Novembre 1979.⁴¹ Fayçal avait dès lors, par souci de propagande, implanté au sein de son propre royaume un cheval de Troie fort gênant au bon déroulement de la souveraineté du pays. Les cercles d'opposition, de par leurs vecteurs institutionnels, notamment les écoles théologiques, parvinrent à créer une opposition au régime qui affecta également beaucoup les plus jeunes générations, les étudiants, à l'exemple de ceux impliqués dans cet attentat de 1979.

Aux yeux des sociologues ou économistes, et à la manière du sociologue politique Karl Deutsch⁴², la classe moyenne serait le principal vecteur de modernisation, épousant la noble cause du progrès et de l'émergence économique au détriment de leurs traditions et de leur tribalisme. Cette théorie optimiste ne put se concrétiser dans l'exemple saoudien. Nombreux sont les groupes islamiques, qu'ils soient conservateurs ou de revendications plus modernistes, qui estiment l'Islam incompatible avec le nouveau système économique émergent.⁴³ Si les radicaux rejettent clairement l'influence occidentale exercée sur leur pays, les plus libéraux n'en

⁴¹ Khalid Bin Sayeed, *Western dominance and political Islam: challenge and response*, New York, University of New York Press, cop. 1995, chapitre: Islamic Opposition and the Stability of the Saudi State, page 83.

⁴² Selon Dario Batistella, « l'apport de Karl Deutsch à la théorie des relations internationales réside moins dans sa méthode cybernétique que dans la substance de sa pensée, résumée dans la notion de communauté de sécurité pluraliste. En affirmant que la paix peut être obtenue grâce à l'attentepacifique réciproque et le partage d'un sentiment de communauté consécutifs à la multiplication des communications, ce concept constitue non seulementun défi au réalisme, mais prépare aussi le terrain aux notions de sociétémondiale de John Burton, de paix démocratique de Bruce Russett, et d'anarchie kantienne d'Alexander Wendt. »

⁴³ Même source que précédemment

sont pas plus tolérants vis à vis de ce processus d'occidentalisation de la société saoudienne, et ce, même s'ils demeurent moins hostile aux mutations économiques et sociales du pays.

Les groupes laïcs et libéraux de la société saoudienne sont clairement considérés comme étant incapable d'exercer un véritable leadership sur le processus de modernisation. Il n'en demeure cependant pas moins vrai que le développement tant de l'économie que de l'éducation a permis l'émergence d'une classe laïque libérale conjointement à l'émergence d'une jeunesse ayant bénéficié d'une éducation (religieuse ou non).

Ces nouveaux acteurs sociaux sont opposés au processus « d'occidentalisation » mis en place par la famille régnante. Ce sentiment de rejet tant de l'Occident que de son influence ne fut que renforcé par la présence des troupes militaires américaines sur le territoire saoudien durant la guerre contre l'Irak de 1991.

Cette guerre renforça davantage l'idée selon laquelle les lois occidentales seraient un outil de domination de l'idéologie occidentale sur les pays musulmans, et que la famille régnante, malgré la solide propagande qu'elle mit en place afin de convaincre que l'occupation du Koweït était bel et bien une menace à la sécurité du territoire, était en tort. La population saoudienne craignait autant qu'elle rejetait cette alliance de la famille royale avec les Etats-Unis, de même que les massacres qui en découlèrent.

L'identité arabe de cette population et les liens de quasi fraternité qui en découlent étaient de ce fait bel et bien supérieurs à toute propagande politique.⁴⁴ Les groupes radicaux quant à eux, ont su organiser résistance et campagne contre le régime saoudien. Toutefois, la main mise du gouvernement sous le règne de Fahd fut fortement consolidée sur le territoire, et la persistance de l'opposition des groupes islamiques est estimée dans l'incapacité de pouvoir démanteler le régime dans un futur proche.⁴⁵ La famille royale est en effet convaincue que le soutien, tant militaire que politique assuré par les Etats-Unis, l'emportera et neutralisera tous les troubles économiques ou mécontentements sociaux.

⁴⁴ Khalid Bin Sayeed, *Western dominance and political Islam: challenge and response*, New York, University of New York Press, cop. 1995, chapitre: Islamic Opposition and the Stability of the Saudi State, page 88.

⁴⁵ Même source, page 100

2^{ème} partie :

La réponse régionale

Nous venons tout juste d'achever le survol des différents défis auxquels les Etats de la péninsule se doivent d'apporter des solutions. Qu'ils soient de vocation démographique, politique, économique ou culturelle, ces différents défis portent les différents Etats sur la voie de la réforme économique et du progrès démocratique.

A la lueur des différentes lectures citées tout au long de cette étude, il serait intéressant de résumer l'objet de cette seconde partie par une équation illustrant les différentes données entrant en jeu quant à la stabilité d'un gouvernement sur son territoire.

Equation de la stabilité : gouvernement + opinion publique (opposition + sujets)

Voyons dès à présents quels éléments de réponse ces différents agents sont prêt à apporter en guise de réponse aux différents *challenges* venus troubler et remettre en question l'organisation politico-structurelle de ces Etats.

Chapitre premier : La donne gouvernementale

A. Une cohérence entre pouvoir local et démocratie ?

Depuis le début des années 1990, les partis politiques de même que les institutions sociales de part et d'autre du Golfe se seraient fait entendre pour accéder à une position plus régularisée et obtenir ainsi un accès plus formel au processus décisionnel. Les gouvernements répondent à ces demandes par la mise en place de réformes.

L'histoire des institutions représentatives dans les monarchies du Golfe est fortement liée à l'apogée du populisme et des mouvements nationalistes arabes. Il s'agit ici développer l'idée selon laquelle ces monarchies du Golfe s'attachent à mettre en place des organes à vocation plus démocratique, ou du moins des organes représentatifs, sans toutefois entrer dans les raisons qui menèrent à ce développement politique. Notons cependant que ces concessions des gouvernements locaux, et cette idée sera détaillée plus tardivement dans le corps de cette étude, sont en réponse directe avec une mobilisation nationale revendiquant deux choses : un affaiblissement de la concentration des pouvoirs des familles royales, et une participation active du peuple aux décisions politiques plus formelle. Les gouvernements locaux ont donc formulé des décisions visant à augmenter la participation de leur population au processus décisionnel grâce à la création d'organes et d'institutions participatives.

Selon Gregory Gause, ces institutions peuvent être réparties en deux catégories.

Premièrement, citons les institutions à vocation dite « traditionnelle » de formation sociale et reposant sur une légitimité liée à l'idée de tribus ou de religion.⁴⁶ Ces institutions sont considérées s'être fort bien adaptées à leur rôle de représentation des intérêts de leurs constituants auprès des gouvernements.

En second lieu, l'auteur répertorie les institutions dites plus « modernes », étant elles basées sur l'idée de classe, de fonction ou encore d'intérêt idéologique. Il intègre d'ailleurs dans cette catégorie les chambres de commerces comme étant d'importants acteurs institutionnalisés de par leur participation au processus décisionnel.

Nous entrerons plus en détail dans l'explication de ces concessions des gouvernements en place en suivant la catégorisation ébauchée par Fatiha Dazi-Héni par souci d'illustrer l'idée de mouvement progressiste à plusieurs vitesses au sein de ladite région du Golfe.

1) Le cas de l'Arabie Saoudite et d'Oman : un avenir incertain ?

a. Le sultanat d'Oman :

Le sultanat omanais s'appuie beaucoup sur les élites traditionnelles : grandes familles marchandes et tribus composant la société omanaise. La vague de modernisation du pays fut enclenchée par l'arrivée du sultan Qabous sur le trône en juillet 1970, un sultan désireux de palier aux échecs politiques de son père, Taymur Bin Fayçal, dont le règne fut caractérisé par une forte dépendance vis-à-vis de la puissance coloniale britannique. A la différence des autres monarchies de la région, la rente pétrolière ne semble pas avoir bouleversé les fondements politiques et économiques du sultanat.⁴⁷

La société omanaise est fortement caractérisée par une oligarchie marchande conservant son indépendance et représentant le pivot de l'activité économique du pays. Ces élites marchandes et tribales occupent les fonctions gouvernementales, les leaders

⁴⁶ ⁴⁶ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, Council on Foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 79

⁴⁷ Fatiha Dazi-Héni, *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses Sciences Po, 2006.

tribaux étant décrits dans cette source comme les garants « de facto de la stabilité du pays », contribuant ainsi à un contre-pouvoir important à la domination de la famille régnante. Le sultan Qabous dut donc veiller au bon respect d'un équilibre du pouvoir entre élites tribalo-religieuses et marchandes dans l'optique de s'ériger au sommet de la pyramide du pouvoir et incarner la monarchie la plus absolue de la péninsule. Le Sultan du également s'efforcer de tisser des liens forts entre son régime et le pilier que constituent ces élites.

Les années 90 furent marquées par l'émergence d'une nouvelle élite dite « technocratique », désireuse de bousculer ce qui fut jusqu'ici considéré comme l'équilibre du royaume et d'entamer une politique de modernisation du sultanat. Cette nouvelle élite mènera son dessin par le vecteur économique afin de répondre à l'enjeu de l'assèchement des puits pétroliers prévu pour 2020.

Le pouvoir demeure insuffisant pour véritablement concrétiser leur quête de changement. Néanmoins, l'entrée d'Oman à l'OMC en octobre 2000 semble marquer la volonté étatique de privilégier la sphère économique dans leur politique de modernisation et d'ouverture vers l'extérieur. Le constat est prometteur quoique insuffisant pour contrebalancer la baisse de la production pétrolière et véritablement répondre à la croissance démographique du pays.

L'impulsion de cette nouvelle élite veut entamer une politique de séduction des investissements étrangers manquant cruellement à ce sultanat étant donné la lourde concurrence visible sur la région. Il en résulte une participation croissante de cette nouvelle élite dans les milieux financiers, industriels, miniers et politiques. Celle-ci oeuvre pour faire prévaloir idées réformatrices dans leur quête d'un processus de transition économique. Néanmoins, elle demeure fortement gênée par la corruption des oligarchies marchandes. Pourtant, force est de constater que ces nouvelles élites sont bel et bien intégrées dans l'appareil d'Etat par le sultan toujours désireux de respecter et préserver la cohésion sociale.

Malgré l'impulsion de ces nouvelles élites technocratiques, il nous faut noter la lenteur du processus de réformes économiques. Cette lenteur ne soulage en rien les quelques 57% de la population omanaise de moins de 16 ans victimes d'un système éducatif encore insuffisant, surchargé du fait de la croissance démographique, et sous équipé. Il en découle une croissance du chômage des jeunes actifs du fait de leur manque de compétence lié à la faiblesse de l'éducation nationale omanaise. Elle ne soulage pas

non plus les victimes d'une situation sociale précaire, ni ne remédie au phénomène de paupérisation des villes omanaises.

La réponse omanaise au problème de l'emploi est incarnée par une politique d' « omanisation » des emplois, notamment concernant les emplois de faible qualification par souci d'intégrer au marché du travail les jeunes chômeurs omanais n'ayant pas dépassé le cycle secondaire. Or, étant donnée la faiblesse du secteur scolaire du sultanat omanais, la dite politique d' « omanisation » de l'emploi ne peut prétendre s'étendre aux secteurs économiques requérant des compétences techniques ou technologiques particulières. L'imposition de quotas dans les secteurs privés poussa le pays dans une crise économique boursière qui perdure depuis l'année 2000. Cette mesure patriotique va à l'encontre de la stricte loi de l'offre et de la demande. La fascination de ces jeunes pour l'exemple de Dubaï et du Koweït, les entraîne vers la déception et la désillusion encore une fois fortement nourrie par la lenteur des réformes mises en places. La jeunesse sombre ainsi dans la violence et la délinquance et donc apparaissent des défis de sécurité intérieure pour le gouvernement omanais. L'insuffisance des politiques économiques et sociales laisse transparaître l'ombre d'une épée de Damoclès incarnée par la montée de l'islamisme attirant de nombreux étudiants.

En matière politique, une partie du pouvoir semble vouloir tendre l'oreille aux discours de mécontentement populaire et un renforcement institutionnel graduel est opéré par souci d'intégrer la population dans le processus décisionnel politique. Au lendemain de la guerre du Golfe, le gouvernement organisa ce qui peut apparaître comme les prémises d'une volonté de répondre aux attentes locales : l'élection semi directe de cinquante-neuf membres du Conseil consultatif omanais, le *Majlis al-shura*, supplantant le Conseil consultatif d'Etat, lui nommé par le sultan. Il faut également ajouter la promulgation des lois fondamentales omanaises, *Nidham al-Tasiri lil Dawla*, en 1996, pouvant être qualifiées de nouvelle Constitution pour le sultanat.

D'autres avancées politiques sont à noter en l'année 2000, date à laquelle le scrutin de renouvellement du *Majlis al-shura* parvint à établir des élections libres et directes. Il nous faut également souligner l'élargissement du *Majlis* passant de 50 000 à 175 000 membres. Les critères de compétence pour prétendre à un rôle au sein du *Majlis* furent élevés par souci de donner une légitimité nouvelle à cette institution aux yeux de la population omanaise. Cependant, ce souffle de positivité est nuancé par le fait que les

critères de désignation demeurent liés par la nature patrimoniale des candidats. De plus, leur présélection s'effectue par les Imams des Commissions régionales ce qui laisse également prévaloir une logique tribale du renouvellement du *Majlis*, au détriment de la méritocratie, malgré les évolutions constatées. Ce mode de sélection tribale a prévalu également pendant les élections de 2003 (premiers scrutins universels). La primauté du réseau et de logique tribale de ces désignations, dans un pays où les campagnes électorales publiques demeurent interdites, est sûrement la raison pour laquelle cette avancée politique n'a obtenu jusqu'ici qu'une faible mobilisation. Ceci témoigne du manque de confiance des jeunes envers cette institution.

Malgré un champ de compétence strictement limité au pouvoir consultatif dans les domaines sociaux, il semblerait que cette institution soit toutefois entendue par le gouvernement. Force est donc de constater que les réponses du gouvernement aux défis amorcés au cours des années 1990 tant en matière politique qu'économique se doivent d'être lentes et progressives étant donné la structure particulière de ce pays et l'imposant pilier traditionnel incarné par les tribus et grandes familles marchandes. Dans le cas Omanais, la tradition représente un obstacle important empêchant le gouvernement de répondre à une vitesse satisfaisante aux aspirations de la population. De plus, ces réformes sont vues par ces élites traditionnelles comme une menace à leur prépondérance au sein du sultanat en ce sens qu'elles répondent aux intérêts des nouvelles élites technocratiques.

b. Le royaume d'Arabie Saoudite

Le pouvoir saoudien est très fidèle aux principes de transmission et d'exercice du pouvoir politique du temps du Prophète et des dynasties des Omeyyades et Abbassides.⁴⁸ Selon cette même source, comme d'ailleurs nombreux de ces pays de la région tels que les Emirats Arabes Unis, la dynastie de l'Arabie Saoudite est basée sur le principe de tribalisme dynastique. Autrement dit, le système politique est totalement contrôlé par la famille royale qui est légitimement investie du pouvoir politique car descendante du Prophète, comme nombreux autres monarques du monde musulman.

⁴⁸ <http://www.olscom.com/constitutions/ar.php>

Néanmoins, la famille royale dut opter pour des solutions apparaissant comme nécessaires, face aux nouveaux enjeux auxquels est confronté le gouvernement en place.

Concernant le domaine politique, le royaume d'Arabie Saoudite opta pour diverses réformes dites « *d'infithah* » (ouverture), des réformes politico-sociales devenues vitales pour cet Etat face aux nouveaux enjeux tant démographiques que culturels.

La première réforme qu'il nous faut relever répond à l'enjeu de la croissance démographique au sein même de la famille royale, et aux différentes rivalités qui en découlent. Le royaume se vit dans l'obligation de renoncer au principe d'une succession s'effectuant jadis par droit d'aînesse. Le Roi décida ainsi de choisir lui-même parmi tous les princes Sa'ud celui qu'il jugera plus apte à remplir les tâches de son mandat. Le Roi Abdallah s'accorda ainsi le droit de « sauter » des générations au profit de générations plus jeunes. Cette réforme du principe de succession fut concrétisée et explicitée dans la loi fondamentale du royaume de 1992.

« Le pouvoir se transmet au fils du Roi fondateur Abdel Aziz Ibn Abdul Rahman al Fayçal Al Sa'ud et à ses petits-fils. L'allégeance se fait au meilleur d'entre eux. Cette allégeance se fait conformément au Livre Saint d'Allah et à la Sunna du Prophète »

Chapitre second, Article V, alinéa 2 de la loi fondamentale de 1992.

On remarquera de plus que le roi se donne également la possibilité de démettre le prince héritier de ses fonctions si nécessaire. Le second point qu'il nous faut relever concerne la prise de conscience par la famille royale de la nécessité de répondre aux aspirations du peuple, sans toutefois jurer avec l'héritage culturel propre à la région : la place centrale de l'Islam dans le droit positif, et la culture du tribalisme.

« La monarchie saoudienne a toujours été à la pointe des réformes et elle a su prendre les initiatives nécessaires pour promouvoir les

évolutions nécessaires dans l'intérêt général. »⁴⁹

Propos de son altesse Fayçal Ibn Michael al Sa'ud, diplômé d'un Master de l'Université de Chicago, aux Etats Unis, et, en 2000, d'un Doctorat de l'Université de Durham en Grande Bretagne.

Le 1^{er} mars 1992, le prince Abdallah, souverain de facto, concrétisa les aspirations à la réforme qu'entreprit le roi Fahd dans les années 70 et promulgua trois décrets royaux.

Le premier établissait le « *Nizam al-asasi lil-hukm* », la Loi fondamentale sur l'Etat. La véritable Constitution étant le Coran, ils décidèrent de donner à ce texte l'appellation de « réglementation fondamentale ». Ce texte est profondément révolutionnaire, en ce sens qu'il présente les principales caractéristiques d'une Constitution.⁵⁰ Cette loi fondamentale souligne que le royaume saoudien maintiendra son statut d'Etat musulman, fondé sur le Coran et la *sunna* (tradition musulmane). Toutefois, certains articles viennent répondre aux aspirations de la population saoudienne. En effet, le gouvernement s'engage ainsi à la sécurité nationale (articles 37 et 40), ainsi qu'à l'obligation envers le peuple de fournir les soins nécessaires à chaque citoyen tout en aidant les plus nécessiteux (articles 36 et 38). Il s'engage également à combattre les arrestations arbitraires, ainsi qu'à l'égalité des citoyens devant la *Charia* (loi islamique).

Notons enfin que l'article LXVIII de ce statut fondamental proclame la création du Conseil consultatif, le « *Majlis al-shura* ». Le second décret viendra à la même date donner le statut de ce Conseil consultatif. Enfin, le troisième décret royal visait alors une réforme administrative divisant le pays en 13 districts dirigés par des gouverneurs nommés et assistés par le Conseil consultatif. Cette réforme permet de déléguer aux conseils régionaux plus d'autonomie, décentralisant ainsi le pouvoir saoudien, sans doute par souci de pouvoir encore mieux répondre aux besoins des nationaux et de pouvoir adapter des réponses à vitesse variable, selon le cas de chaque région.

⁴⁹ Propos de Fayçal Ibn Michael al Saoud auteur de *L'évolution politique du royaume d'Arabie Saoudite: une évaluation du conseil consultatif, le majlis al chouura*, traduit et adapté de l'arabe par Zeina el Tibi, ed. IDLIVRE.

L'année 2003, le roi Fahd Ben Abdel Aziz a également tenu un discours au mois de mai où il estimait que s'était enclenché « un processus de changements gradués dans le respect de l'Islam ».⁵¹ Ce processus notamment permit de réformer le système de l'éducation nationale, la mise en place d'un programme destiné à la formation professionnelle des jeunes saoudiens, l'autorisation de la constitution de syndicats ou encore la Promulgation d'un code de la presse plus libéral. Ce processus concerne également la Création d'un Comité national des Droits de l'homme, Comité qui serait, toujours selon cette même source, mis en place selon les critères de la Convention de Sauvegarde des Droits de l'homme et des Libertés Fondamentales de 1950 et de son premier protocole de 1952. Le président du Comité, le professeur Abdullah al Obaid insiste sur le fait que les membres de ce Comité ne seraient pas désignés par le gouvernement, aspect révolutionnaire pour un pays toujours ancré dans une logique de concentration des pouvoirs par le souverain.

En 2005, une autre réforme permit à la population masculine de participer aux premières élections de l'histoire du pays. Cette élection permit à la population de choisir la moitié des 178 conseillers municipaux (taux de participation de 78.3%).⁵² Les femmes n'ont pas pu participer à ces élections mais elles seraient dans la possibilité de voter aux prochaines élections.

La dernière réforme enfin consiste en une avancée dans le domaine du social. En 2003, Abdallah qui n'était encore que prince héritier, prit l'initiative de mettre en place une série de rencontres entre intellectuels de divers horizons (juristes, penseurs, hommes de culture, politiciens, éducateurs, sociologues, économistes etc.), en vue de l'organisation de débats et d'échanges d'idées portant sur les grands problèmes de société du pays. Cette réforme sociale porte le nom de dialogue national⁵³ et témoigne de la volonté du gouvernement de répondre aux multiples revendications des divers courants réformateurs. Ce dialogue national réunit toutes les composantes de la communauté religieuse, y compris les minorités chi'ites.

« Le dialogue est nécessaire pour garder une cohésion nationale, être au service de la religion, de la société et de la nation »

⁵¹ Etudes géopolitiques III, L'Arabie Saoudite à l'épreuve des temps modernes, sous la direction de Charles Saint-Prot et Zeina el Tibi, ed. IDLIVRE, 2004

⁵² Les monarchies du Golf, Collection Etudes de la Documentation Française, mai 2005.

⁵³ Etudes géopolitiques III, L'Arabie Saoudite à l'épreuve des temps modernes, sous la direction de Charles Saint-Prot et Zeina el Tibi, ed. IDLIVRE, 2004, pages 66 et plus.

Propos du souverain Abdallah, (disponible au sein de la même source).

Ces rencontres s'effectueront à raison de deux fois par an, la première ayant eu lieu en juin 2003 à Riad et portant sur le thème des réformes. Ce fut à l'issue de cette rencontre très prometteuse que le souverain décida d'institutionnaliser ce processus. Il créa des lors une structure nationale qu'il nomma « Centre du Roi Abdel Aziz pour le dialogue national », afin de continuer sur la voie du progrès et du combat contre le fanatisme de tous genres. La seconde rencontre eut lieu en décembre 2003 et avait pour objet le combat contre l'extrémisme et la formation civique. La troisième rencontre vit la participation de soixante-dix personnes, dont la moitié était des femmes, en raison du fait que les débats portaient sur la condition et les droits de la femme. Cette réunion incarne le premier pas du pays vers la reconnaissance du rôle des femmes et de leur égalité face aux hommes dans l'édification de la société. Les débats tourneront en 2005 autour de l'image que les Saoudiens projettent d'eux même sur le monde ainsi que leur propre vision du monde. En 2006, le dialogue national fut centré sur les problèmes de l'éducation.

Ensuite, en restant toujours dans la sphère des progrès institutionnels, il est primordial de noter la création d'un pouvoir exécutif central durant l'année 1953. Ce « *Nizâm Madjalis Elwouzara* » ou Conseil des ministres est présidé par le Roi ou à défaut, par le prince héritier⁵⁴ (article LVI du Statut fondamental du royaume). Le pouvoir exécutif appartient donc au Roi qui se garde la possibilité de dissoudre le Conseil le cas échéant. Le Conseil des ministres est nommé par le monarque, il comprend de nombreux membres de la famille royale. Cet organe détient à la fois les pouvoirs législatifs et exécutifs, bien qu'il soit soumis à l'approbation du roi. Le Conseil a pour compétence de diriger la politique intérieure et extérieure du royaume (approbation du budget de l'Etat ou encore des Traités internationaux etc.). Il s'agit donc d'une institution devant laquelle les ministres discuteraient entre eux des grandes affaires de l'Etat. Le gouvernement jouerait de plus en plus sur la carte du collégial, l'auteur précisant ainsi dans cette même source qu'il s'agirait d'un « gouvernement d'une équipe et non plus d'un seul homme ». Le Roi conserve néanmoins, comme le stipule la Loi fondamentale, le pouvoir suprême, les ministres

⁵⁴ Le royaume d'Arabie Saoudite à l'épreuve des temps modernes, Jean-Louis Soulié et Lucien Champenois, Albin Michel, 1978, page 134

étant responsables devant lui. Difficile de savoir si cette étape, certes incarnant un premier pas vers l'instauration d'un système de gouvernement plus moderne, engendrera d'autres réformes menant cet Etat sur la voie d'un pouvoir exécutif véritablement neutre et indépendant. Néanmoins, si la théorie reste formelle sur ce manque d'indépendance, la pratique tend à démontrer que fidèlement aux autres réformes allant vers une participation plus active des citoyens, le roi se repose volontiers sur les conseils de ces ministres (cf. pratique de la consultation).

Enfin, il est important de noter les avancées engendrées en matière de droit positif. L'idée est de réformer la cohésion sociale tout en restant dans la logique d'un Etat régit par un droit positif avec pour seule source juridique la « *charia* ». Cette volonté de réformer le droit positif se heurte cependant à un obstacle de poids, à la manière de l'exemple omanais : le monopôle des religieux traditionnels à la tête du système judiciaire. Ce monopôle puise pourtant sa légitimité dans l'alliance du sabre et du Wahhabisme, de l'époque de la création de l'Etat Saoudien. Si « *l'infatih* » témoigne d'un horizon moins sombre pour les femmes dans la société saoudienne, il n'en demeure pas moins que la pratique de la *Charia* demeure en contradiction profonde avec les principes fondamentaux des Droits de l'homme. Des anecdotes récentes viennent témoigner d'une volonté du pouvoir en place de contrer l'impact des hommes du clergé conservateur : tant ceux présents au sein de la famille royale et donc au sein du pouvoir politique, que ceux à la tête du système judiciaire. Un exemple illustrant la volonté du Roi Abdallah de mener son pays vers une plus ample liberté d'expression fut concrétisé le 16 Mars 2004. Lorsque douze intellectuels furent arrêtés pour avoir appelé publiquement à des réformes dans le pays, Abdallah, à l'époque prince héritier, voulait contrer le fondamentaliste Prince Nayef, ministre de l'intérieur du pays. Dans un premier temps, trois d'entre ces interpellés furent libérés. Le Prince Nayef, qui sera par la suite écarté du pouvoir car trop conservateur, voulait voir l'affaire portée devant les tribunaux pour contestation du pouvoir. L'accession d'Abdallah au trône permit de disgracier les trois interpellés risquant la sentence du tribunal.

Cette évolution ne concerne cependant que certaines libertés telle que la liberté d'expression⁵⁵ et demeure néanmoins lente du fait de la rigidité du système coranique. Cependant, il est sain de voir que la pratique de la *Charia* semble peu à peu perdre son

⁵⁵ Cette anecdote figure dans l'œuvre : La rivalité entre le Clergé Religieux et la famille royale au royaume d'Arabie Saoudite de Georges Jawdat Dwailibi, Publibook, 2006.

impacte sur le royaume. Le droit positif du pays n'empêche donc pas, dans la pratique, un renoncement du pouvoir à recourir automatiquement à la *Charia*, pourtant pilier du droit positif saoudien. Le gouvernement parvint à venir à bout du monopôle institutionnel du clergé conservateur au détriment d'une nouvelle élite dite « sahwiste », un rapprochement sous haut contrôle de la famille royale. Cette politique de l'« *infithah* » témoigne donc de la volonté d'écoute et d'adaptation du souverain envers les revendications de son peuple. Ces mutations qui plus est répondent à des prérogatives tant internes qu'externes. La marche vers le progrès est ainsi théorisée et institutionnalisée ; l'avenir nous dira comment ces mutations transformeront plus concrètement la société saoudienne.

En ce qui concerne la sphère économique, certaines réformes sont également à remarquer. Il apparaît clairement dans la pratique que cet Etat de non droit tend à modérer ce principe de confusion des pouvoirs et de main de fer du souverain. Contrairement à une idée très répandue, le souverain ne peut, dans les faits, réellement exercer une véritable main de fer comme ce fut le cas dans l'organisation du pouvoir califal. Le monde ayant changé, le pouvoir central se voit contrebalancé à plusieurs niveaux. Concernant les domaines économiques, notons que les chambres de commerces élues ont un droit de regard et même d'annulation des réformes engagées par le pouvoir comme ce fut le cas pour la réforme fiscale en 2003.⁵⁶ Ainsi, la donne économique mondiale est supposée avoir affaibli la légitimité du régime Sa'ud, de même que sa capacité à maintenir son autorité sur le territoire. Il en résulte une volonté de recourir à une forme de gouvernance plus libérale en matière économique conjointement à son adhésion à l'OMC et à sa politique de transition économique. Cette dernière veut mener le pays vers une économie plus libérale et touche les secteurs privés, les secteurs d'exploitation minière, tout en attirant la convoitise des investissements étrangers.

En conclusion, une chose demeure certaine, les réformes du souverain Abdallah, telle que celle créant le dialogue national, sont prometteuses d'un affaiblissement de la main de fer de la famille royale ou du dogme religieux. Le pouvoir saoudien se voit donc de plus en plus contrebalancé. Si la décision revient en dernier recours au

⁵⁶ Certains exemples de contre poids du monde des affaires sont disponibles sur le site <http://pascal-menoret.over-blog.com/categorie-898468.html>

souverain, l'essentiel est de comprendre la multiplication des origines de ces décisions, des personnes physiques comme morales venant ingérer, modifier et exercer une pression à laquelle se voit soumis le pouvoir. Paradoxalement, Fatiha Dazi-Héni veut souligner la volonté de la famille royale de renforcer son pouvoir fortement affaibli par le contre-choc pétrolier de 1986. En témoigne son rapprochement stratégique avec la nouvelle élite sahwine et l'épisode de l'année 2005 qui vit s'organiser les premières élections municipales au suffrage universel. Selon elle, une faible participation et mobilisation des votants serait due au rôle limité des conseillers municipaux. Une victoire de la nouvelle élite islamiste partisane de la sahra, fortement soutenue par un gouvernement voulant fomenter la victoire des forces qui lui sont acquises en encourageant par endroit de façon stratégique les réformateurs.

2) le cas du Koweït et de Bahreïn : le triomphe du libéralisme

Ces deux Etats témoignent d'une certaine expérience en matière d'élections d'assemblées, même si ces dernières n'ont jamais pu se déclarer d'une manière relativement formelle.

a. L'Emirat du Koweït

L'Etat Koweïtien est vu comme le pays le plus entreprenant dans sa démarche de répondre aux attentes populaires et aux différents défis en jeu.⁵⁷ Il est fortement caractérisé par une élite politique composée de l'oligarchie marchande, et d'un petit nombre de nationalistes arabes conduits par des leaders charismatiques et constituant l'opposition au pouvoir de la famille Al Sabah.⁵⁸ Le gouvernement prit comme alternative de coopter avec une nouvelle élite issue des rangs islamistes, une association s'inscrivant dans l'optique de contrer l'opposition, toujours composée de l'oligarchie marchande et des mouvements progressistes des nationalistes arabes. Ce rapprochement politique aura beaucoup d'influence sur le quotidien de la population locale.

⁵⁷ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 80 et suivantes.

⁵⁸ Fatiha Dazi-Héni, *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses Sciences Po, 2006, chapitre 9 : Dynastie et élites, page 245.

L'année 1981 fut marquée par le rétablissement de la vie parlementaire qui permit la mise en place de nombreuses réformes dans les domaines du social et du politique. Mais l'émergence d'une nouvelle élite politique en cette même période vient davantage diversifier les acteurs de la sphère politique. Ces derniers saisirent l'opportunité de la deuxième dissolution du Parlement par l'émir en 1986 pour influencer toujours plus le débat politique par leur appropriation des « *diwaniya* » (pratique traditionnelle propre à la région consistant en des réunions entre hommes portant sur des problèmes tant politiques, qu'économiques, etc.).

En matière d'avancée politique, il est important de souligner que les demandes concernant ce pays ne portaient point sur une plus ample ouverture mais davantage sur un retour à ce que l'auteur appelle le « statut quo institutionnel ». En effet, le *Majlis* koweïtien fut créé le jour de l'indépendance du pays, mais fut suspendu en 1986. Sa suspension n'empêcha point les membres du « *Majlis al-shura* » de se rencontrer régulièrement à des fins de mobilisation et de revendication de la restitution de la vie constitutionnelle du pays. L'émir refusa à cette époque de répondre à ces revendications, laissant libre cours à l'influence des *diwaniyas* sur la population locale.

Au mois d'avril 1990, l'émir fut dans l'obligation d'accorder à ses sujets la création du Conseil national, un organe composé de cinquante membres élus et vingt-cinq autres désignés ; une institution créée à des fins consultatives en matière législative. Cette fonction consultative était bien inférieure au pouvoir législatif confié au *Majlis* par la Constitution de 1962, ce qui provoqua certaines révoltes qui furent vivement réprimées par le gouvernement.

Le principal facteur ayant changé le cours de la vie politique koweïtienne fut l'occupation irakienne. La dynastie Al Sabah étant affaiblie par la guerre et l'occupation irakienne profitera cependant à l'opposition. Le pouvoir dut se résoudre à reconnaître de facto l'existence d'une vie politique ; une reconnaissance qui permettra deux choses d'une importance primordiale en matière de réforme politique. En effet, face aux multiples pétitions et manifestations locales, le gouvernement dut concrétiser les promesses faites à Jidda. La première, fruit de la conférence de Jidda en octobre 1990 fut la restitution de la Constitution sur le pays. La seconde fut l'aménagement d'élections législatives en octobre 1992 que se disputèrent les différents partis politiques du pays.

Cependant, force est de constater que ces différents partis ne possèdent point de réel caractère formel, ni de programmes politiques concrets. Notons que l'électorat koweïtien est conditionné par des critères particuliers affaiblissant la masse électorale. Néanmoins, la campagne électorale de 1992 s'organisa dans une grande neutralité de la part du gouvernement, mobilisant 80% de l'électorat. Il en résulte de ces élections la volonté populaire d'institutions favorisant un certain contrôle sur le pouvoir exécutif. Le grand vainqueur de ces élections de 1992 fut le parti du « Bloc représentatif », déjà membres du *Majlis* suspendu en 1986, et qui ne peut être répertorié comme un groupe idéologique. Les autres différents membres de l'opposition ayant gagné cette élection peuvent être identifiés soit comme des groupes indépendants, ou comme des groupes islamistes. Ces groupes islamistes représentent l'idéologie majoritaire du *Majlis*, certains sont rattachés à la communauté chi'ite, d'autres à la communauté sunnite. La réponse gouvernementale entraîna des conséquences à plusieurs vitesses.⁵⁹

L'élection du plus haut organe de la chambre de Commerce koweïtienne éveilla encore davantage les tensions entre le gouvernement et les acteurs de l'opposition en mai 1992. La chambre du Commerce, dominée par un descendant de la création du sultanat koweïtien, devait devenir plus indépendante. Ce bras de fer gouvernement/opposition s'effectua par voie électorale et déboucha sur la victoire du gouvernement qui garda à la présidence de la chambre Aziz al Saqr grâce au soutien notamment de certains partis pourtant composant l'opposition : des partis islamistes chi'ites et des Frères musulmans. Le gouvernement organisa une rencontre presque immédiate avec dix parlementaires d'horizons différentes, leur annonçant sa décision d'organiser des rencontres ponctuelles avec le président du *Majlis* et ses députés. Il assura également la pérennité de ce nouveau majlis contrairement au précédent.

Le gouvernement entend également dessiner un nouveau gouvernement, la Constitution déléguant à l'Emir le droit de choisir son premier ministre. Ce nouveau gouvernement vit le jour le 17 octobre 1992⁶⁰ et inclut six des parlementaires à des fonctions ministérielles.

⁵⁹ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 80 et suivantes. Si la censure fut banie en janvier 1992, il n'en demeure pas moins que l'éditeur du quotidien AL Qabas, connu pour sa critique du gouvernement, fut arrêté pour motif politique et divulgation d'informations confidentielles pour la sécurité du gouvernement.

⁶⁰ Même source que précédemment.

Le *Majlis al-shura* fut également réélu en octobre 1992. A ses débuts, le nouveau *Majlis* s'appliqua à respecter son indépendance face au gouvernement. Des mesures furent prises affectant les travaux et prises de positions gouvernementales en terme budgétaire et de législation relative à la sécurité nationale par exemple. Néanmoins, d'autres défis économiques ou sociaux restèrent sous silence, témoignant du manque de convergence entre les positions islamistes et les positions dites laïques. La fissure se vit concrétisée dès le mois d'août 1993. L'auteur se veut être très pessimiste sur la confiance que la population locale mettra en ce nouveau *Majlis*.

Le parlement de 1992 représentait très bien le panel de choix idéologique qui s'offrait aux Koweïtiens de l'époque. Cependant, ce précieux équilibre prit fin avec les élections législatives de 1996. Les élections de 1999 vinrent paliers les faiblesses de celles de 1996. Enfin, les élections de 2003 témoignèrent d'une véritable « percée des courants conservateurs tribaux progouvernementaux ».⁶¹ Ce scrutin législatif du 5 juillet 2003 a vu l'interventionnisme de la famille régnante se vérifier à tous les niveaux. Elle décida en août de la même année de modifier le statut juridique des sociétés coopératives dont se servent les différents acteurs ou partis politiques, une décision qui entraîna une vive réaction des islamistes.

En matière sociale, il est possible d'évoquer la question du droit de vote des femmes qui apparut à l'ordre du jour du gouvernement, de même que leur représentation au Parlement. Un projet de loi datant du 16 mai 2005 par le Conseil des ministres accordera le droit de vote et d'éligibilité aux femmes koweïtiennes.

Fatiha Dazi-Héni estime qu'il n'y eu point de réelle évolution ni politique ni économique ayant connu un développement significatif en matière de démocratisation comme de transition économique.

b. Le royaume de Bahreïn

L'émir du Bahreïn est le plus jeune émir du Golfe ; il succède à la tête du pouvoir à la mort de son père survenue le 9 Mars 1999. Il apparaît comme un émir convaincu des bienfaits de la modernité et s'attachera au renforcement des institutions

⁶¹ Expression empruntée à Fatiha Dazi-Héni dans *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses Sciences Po, 2006, page 259

monarchiques par soucis de sortir son pays des années sombres de répressions politiques dont témoigne son histoire.

Le Conseil consultatif du Bahreïn fut promulgué lors du discours annuel du 16 décembre 1992 Sheikh Hamad bin Issa Al Khalifa, émir du Bahreïn. Au début de l'année 1993, trente membres étaient déjà désignés, une désignation veillant à l'égalité répartition des sièges entre les Sunnites et les Chi'ites, avec le Chi'ite Ibrahim Hamidan placé à la présidence de cette institution. Les membres du Conseil consultatif sont majoritairement issus d'un « *background* » lié au business : marchands, juristes, juges religieux, doctorants etc. La première session de cet organe en janvier 1993 lève le voile sur le fait que le pouvoir de cet organe est limité, à la manière de celui d'Oman ou de l'Arabie Saoudite, à un strict pouvoir de révision des législations effectuées par le Conseil des ministres.

L'Assemblée nationale du Bahreïn, directement élue et au pouvoir législatif étendu, fut-elle suspendu en 1975.

L'émir du Bahreïn annonça en août 1999 la tenue d'élections municipales. Il fit preuve d'une réelle volonté d'entraîner son pays dans un processus de démocratisation par l'organisation des référendums les 14 et 15 février 2001 auxquels étaient conviés les hommes comme les femmes du royaume. Il résulte de ces référendums une approbation de la population des propositions de réformes effectuées par la Charte nationale désireuse de renouveler l'organisation du royaume. Bahreïn deviendrait le « royaume constitutionnel héréditaire de Bahreïn » au détriment de son ancienne appellation « Etat de Bahreïn ».⁶² Ce changement ne constitue pas uniquement en une nouvelle appellation, mais également en un renouveau de l'organisation politique via le rétablissement d'institutions parlementaires reposant sur un principe de bicaméralisme. Le processus de modernisation continua grâce à l'organisation du scrutin municipal du 9 mai 2002 et des élections législatives en octobre de la même année. Le poids des institutions étant ainsi renforcé, la répartition des pouvoirs se fit plus équilibrée. Le roi créa un pouvoir judiciaire indépendant, une chambre basse élue pour les deux tiers et une chambre haute dont les membres sont nommés : le *Majlis al-shura*. Cette dernière sera nommée en octobre 2000. Aucun critère tribal ni traditionnel ne sera retenu, témoignant de la volonté étatique de nommer une équipe collégiale indépendante et

⁶² Fatiha Dazi-Héni dans *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses Sciences Po, 2006, page 281

surtout compétente. Elle a pour rôle de coordonner les relations entre l'exécutif et le législatif.

Notons que le souverain maintiendra cependant son autorité sur le pays parallèlement à ces différentes concessions à vocation démocratiques. Mais ce renforcement de l'autorité de la famille royale n'empêcha en rien la mise en place de ce que Fatiha Dazi-Néni appelle une « détente politique » (avec amnistie offerte aux prisonniers politiques etc.). Cette « détente politique » resta toutefois « sous tensions » notamment du fait du premier ministre, au pouvoir depuis l'indépendance en 1971 du Bahreïn, et ayant tissé des liens très étroits avec les forces de police et militaires. Ces liens viennent minimiser la portée des efforts du monarque désireux de rassurer la population.

Au sein de la population se creuse néanmoins un fossé entre les « pro démocratiques » et l'opposition ralliée aux courants islamistes, préoccupés par la détérioration des conditions de vie de la population du royaume. Le problème de l'emploi inquiète encore davantage la population.

Le monarque, de peur que la situation lui échappe, procéda à un remaniement ministériel, un remaniement ayant pour motif officiel des raisons de corruptions mais ne parvenant toutefois pas à venir à bout de la main mise du premier ministre Khalifa ben Salmane al-Khalifa. Ce remaniement tend cependant à « faire tomber » les différents proches de ce dernier ; ce bras de fer est toujours d'actualité.

Il semblerait que ce processus est toutefois davantage à renforcer les institutions monarchiques qu'à une véritable progression démocratique.⁶³ De plus, le clivage sunnite/chi'ite se voit fortement aggravé par les événements irakiens contemporains. Le processus de démocratisation dépend ainsi pour beaucoup du contexte extérieur étant donnée la donnée démographique du royaume.

3) Qatar et EAU : les mauvais élèves de la région

Ces deux Etats de la région n'ont pu témoigner d'une véritable volonté de répondre aux aspirations locales de leurs population que très tardivement. Ils ont de ce fait un retard relatif par rapport à leurs voisins. Le Qatar a pour principale raison de ce

⁶³ Point de vue de l'auteur Fatiha dazi-Héni.

retard la domination très tardive de la dynastie régnante, les Al Thanî, sur le territoire. A l'origine dépendante de Bahreïn, la péninsule du Qatar dû faire appel à la puissance britannique et se rapprocher de la dynastie saoudienne afin d'utiliser ses deux atouts pour asseoir son pouvoir sur le territoire.

a. L'Emirat du Qatar

La dynastie régnante n'exerce une influence sur le territoire que depuis le début du XXe siècle. Néanmoins, il fallut attendre l'arrêt de la Cour internationale de justice de la Haye du 16 mai 2001 pour véritablement faire reconnaître l'autonomie de ce territoire face à la revendication de Bahreïn reposant principalement sur leurs alliances avec la famille rivale de celle actuellement au pouvoir. Cet arrêt partagea cette rivalité en accordant l'autorité de Al Thanî sur Zubara et celle de ses rivaux, les Al Khalifa, sur les îles Hawar. Les Al Thanî ne purent s'accaparer du monopôle de redistribution des rentes pétrolières qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale. Néanmoins, de fortes rivalités entre les différentes branches de la famille vont apparaître, notamment du fait de l'ère pétrolière, provoquant ainsi de profondes divisions chez la famille régnante, certaines branches s'organisant dès lors dans l'opposition.⁶⁴

La première démarche de la famille régnante fut de s'attacher à faire naître en l'imaginaire Qatari un sentiment d'appartenance national afin de combattre la forte structure tribale de la population Qatari. Pour ce faire, elle opta tout d'abord pour l'institutionnalisation du principe de la préférence nationale pour l'acquisition d'emploi.⁶⁵ Notons également le recours au *sponsoring* permettant ainsi de donner la priorité aux nationaux pour l'exploitation des commerces du pays. La redistribution des rentes pétrolière a, dans cet exemple également, permit de nourrir chez les nationaux un sentiment national, profondément renforcé par la forte présence de main-d'oeuvre étrangère sur le territoire Qatari. Ce processus de construction d'une identité nationale reposa dès lors pour beaucoup sur la redistribution pétrolière et sur des politiques économiques donnant la priorité aux nationaux par soucis du gouvernement de vouloir sans doute rééquilibrer la forte dépendance du pays envers la main-d'oeuvre expatriée.

⁶⁴ Jil Crystal, *Oil and Politics in the Gulf : Rulers and Merchants in Kuwait and Qatar*, Cambridge, CUP, 1990.

⁶⁵ Fatiha Dazi-Héni dans *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses Sciences Po, 2006, page 178.

Le Sheikh actuellement au pouvoir, Sheikh Hamad, voulu suivre les pas de son père dans le processus de modernisation du pays. Son père avant d'ores et déjà engagé un chemin vers la réforme politique passant par le développement d'infrastructures modernes et l'élaboration de réformes à caractère social toujours dans l'optique de dépasser le seul lien tribal qui primait autrefois les différents rapports sociaux entre les Qataris. Il élaborera également une Constitution provisoire, adoptée l'année de l'indépendance du pays, en 1971.

Le prince héritier Hamad, qui prit le pouvoir, par la force, le 27 juin 1995⁶⁶, voulu renverser la tendance engagée par son père, désireux de revenir au temps où le seul caractère tribal définissait les différents privilèges accordés, « retribalisant » de ce fait la société et assurant un retour en toute sécurité des différentes tribus étant jadis vouées à l'exil. Il ne parvint à évincer son père qu'après s'être assuré un ferme contrôle sur l'armée du pays et s'entoura de nombreuses personnalités proches des Américains afin d'à la fois s'assurer un contrôle efficace du pouvoir et de promouvoir l'image de son pays. Il veillera d'ailleurs à la modification de la règle de succession dès son arrivée au pouvoir. Il s'appliqua dès l'année 1998 à enclencher un processus de modernisation politique de son pays, et ce, malgré le manque de culture civique et politique chez la majorité des Qataris.

Le *Majlis al-shura* fut créé en 1972⁶⁷, mais ce fut lors de sa session en octobre 1998 que le processus de modernisation du pays fut véritablement enclenché. Un comité de trente-deux personnes sera nommé durant le mois de juillet de 1999 afin d'élaborer une nouvelle Constitution pour le pays. ⁶⁸ Un référendum viendra, courant avril 2003, faire adopter cette nouvelle Constitution.

Elle renferme de toutes les clefs de lectures du processus de transition démocratique engagé par l'émir tout en gardant la même source de législation que la précédente : la « *Charia* ». La formation d'un Parlement est prévue afin d'élargir la participation des nationaux sachant que les deux tiers seront élus par le peuple à une date fixée courant de l'année 2006. Aucune mention n'en ressort cependant d'autoriser les partis politiques. Ajoutons qu'il n'existe point comme chez les voisins les plus avancés de la région,

⁶⁶ Fatiha Dazi-Héni dans *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses Sciences Po, 2006, page 181

⁶⁷ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, Council on Foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 80 et suivantes.

⁶⁸ Même source que précédemment.

d'associations ni de clubs de tout horizon qui viendraient palier à cette lacune. Enfin, cette Constitution est dite assurer la promotion des droits des femmes.

Ce pas vers le progrès fut concrétisé le 8 mars 1999, lors premier scrutin électoral portant sur l'élection municipale de vingt-neuf conseillers municipaux dont le rôle est d'émettre des avis consultatifs et veiller à la bonne application des lois sur le territoire. Ce vote, massivement médiatisé à l'échelle régionale comme internationale, avait pour objectif de « tester la confiance de la population à l'égard de la nouvelle équipe de l'émir »⁶⁹. Il en ressorti une maigre participation de la population locale. Le scrutin du 7 avril 2003 se solda lui aussi par un échec du point de vue du taux de participation. Notons cependant la victoire de la première femme à accéder au conseil municipal : Sheikha Yusif Al Jafayri, même si cette victoire est notamment le fruit de pressions du gouvernement sur les hommes candidats afin de laisser à cette dernière des chances de gagner. Cette manoeuvre démontre la volonté de la première dame du Qatar à enclencher un processus de promotion des femmes dans la sphère de la vie publique. Certaines femmes seront d'ailleurs par la suite nommées à des postes de haute responsabilité. Le manque de culture civique de la population Qatari est donc comblé par des pressions venant du gouvernement même, prenant toutes les mesures pour favoriser la promotion des femmes et bousculer ainsi la tradition. Le gouvernement engendrera également de nombreuses mesures afin de pousser la population à voter lors du referendum pour la Constitution du 29 avril 2003 (suspension de l'inscription préalable obligatoire sur les listes électorale, politique de « marketing » national, etc).

Il semblerait donc que la population de ce pays soit complètement exclue de ce processus de modernisation principalement enclenché, si ce n'est provoqué comme il fut expliqué plus haut, par la famille régnante elle-même. Il s'agit toutefois d'une démocratisation certes tendancieuse mais qui n'en demeure pas moins contrôlée.

Le pays enclencha également de nombreuses réformes d'un point de vue économique. L'entrée du Qatar dans la mondialisation, les différentes réformes de la sphère économique visant à épouser le modèle dubaïte, la diversification de l'exploitation locale via le gaz et les programmes de privatisation provoquent cependant beaucoup de craintes au sein d'une population qui manque déjà cruellement de confiance en la famille régnante exerçant encore un véritable contrôle sur son pays. En

⁶⁹ Fatiha Dazi-Héni dans *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses Sciences Po, 2006, page 189

effet, les Qataris semblent se sentir complètement dépassés par les différents changements s'opérant sur leur quotidien, craignant de ce fait, que le coût de la vie n'augmente catastrophiquement durant les prochaines années. Cette passivité et ces craintes sont notamment dues au manque de culture civique de la population.

b. La fédération des EAU.

La fédération des EAU a opté pour un pivot plus économique qui lui valut une reconnaissance mondiale de même qu'une certaine image exemplaire et enviée de ces voisins. A l'image du Qatar, les EAU ont réussi à développer une image d'ouverture et de modernisation qui lui permet de jouir d'une certaine respectabilité sur la scène internationale. L'Etat Dubaïote, notamment, est mondialement connu. Fatiha Dazi-Héni explique d'ailleurs que la famille régnante sur Dubaï est désireuse de créer ce qu'elle appelle « un Singapour dans le Golfe ». Historiquement parlant, cette politique d'ouverture presque exacerbée est notamment due à la rivalité entre les familles de Dubaï et d'Abu Dhabi (à la tête de la fédération des EAU), à la jalousie de la famille dubaïote Al Maktoum qui eut beaucoup de mal à accepter la présidence de la famille Abu Dhabienne sur la fédération. Les Al Maktoum enclenchèrent très tôt une politique d'ouverture économique pour leur émirat, désireux de minimiser leur dépendance vis-à-vis de la redistribution des rentes pétrolières d'Abu Dhabi, via lesquels Abu Dhabi tenta d'apaiser la volonté d'épanouissement des Dubaïotes. La ressource pétrolière d'Abu Dhabi explique les raisons pour lesquelles la capitale fédérale s'engagea plus timidement que son voisin Dubaïote dans un processus de libéralisation économique.

Dubaï centra ces priorités économiques sur certains objectifs : devenir à la fois un centre de service, de transport, de tourisme et de finance internationale entre l'Europe et l'Asie. Sa prétention de s'ériger au rang de place commerciale et financière régionale est notamment rendu possible par les faibles succès de ses voisins en la matière, ainsi que par son patrimoine historique ayant fait de Dubaï déjà une cité marchande et un centre ouvert sur le monde. Ceci explique la grande gourmandise du dit Emirats vis-à-vis de grands projets régionaux mais surtout internationaux susceptibles de transformer l'économie nationale et minimiser ainsi sa dépendance pétrolière et vis-à-vis de la manne financière d'Abu Dhabi.

Pour ce faire, Sheikh Mohammed créa dès l'année 1992 de nouvelles institutions chargées de superviser la politique de diversification économique de l'Emirat. Le Department of Economic Development fut chargé de concrétiser cette vocation économique et devint très vite le symbole de la réussite Dubaïote. Le libéralisme Dubaïote reposa premièrement sur la création de zones franches. Grâce au travail coopératif de différentes institutions, Dubaï pu très vite prétendre au rang de leader régional. Mais Sheikh Mohammed ne s'arrêta pas là, développant également des projets à vocation sanitaires tel que le Dubai Health City, désireux de porter l'Emirat au rang de centre régional de santé et susceptible d'accueillir la clientèle de toute la région. S'entourant de technocrates formés aux Etats-Unis et Singapour, l'Emirien Dubaïote n'en exige pas moins que l'excellence. Ils les encouragent à entamer une politique de privatisation des différents secteurs (santé, éducation, finance), et à créer des infrastructures pouvant répondre aux besoins de la composition multi-éthnique de la société Dubaïote. La révision de l'infrastructure tend également à attirer toujours plus de mains d'œuvre étrangère susceptible de porter l'Emirat vers le succès et l'épanouissement.

Le recours au *sponsoring* permet toutefois à la classe dominante composée des familles marchandes nationales de garder un certain patronage sur le développement économique de Dubaï. Ces familles marchandes surent parfaitement répondre à une demande croissante de services et de développement immobilier à l'intérieur du pays, d'où notamment le développement de Jebel Ali, une zone franche (pas de recours au *leadership* pour diversifier l'économie).

Le second axe de la réponse de l'Emirat Dubaïote fut l'enjeu de répondre à l'émergence d'une nouvelle élite issue des familles moyennes. De ce fait entre en jeu la nécessité d'une nouvelle politique de partage des dividendes, un enjeu synonyme de tensions entre ces nouveaux technocrates et les grandes familles habituées jusque là à détenir le monopole des affaires et de l'immobilier. De plus, la participation du gouvernement Dubaïote sur le capital de ces nouveaux technocrates tend à privilégier l'acquisition de nouveau terrain pour cette nouvelle élite au détriment des grandes familles.

Le feu président des EAU, Sheikh Zayed, a toujours encouragé les investissements Dubaïotes car cela bénéficiait à la renommée du pays aux yeux de la scène internationale. Son fils, cependant, Sheikh Khalifa, perçoit ces changements comme étant outranciers et craint que l'équilibre du système fédéral n'en soit

bouleversé. En effet, les différents projets Dubaïote ont pour portée implicite de remettre en cause la suprématie politique d'Abu Dhabi, qui, nous l'avons dit, ne fut jamais véritablement acceptée par les Maktoum. A cette donne s'ajoute également le problème du poids démographique de Dubaï, accentué par cette expansion économique, au détriment de celui de la capitale fédérale. Les tensions entre les deux Emirats ne furent donc jamais véritablement apaisées et ont d'ailleurs tendance à s'être accentuées. La remise en cause inévitable de l'organisation fédérale actuelle tient notamment du fait que la capitale détient toutes les banques d'investissement et que Dubaï ne possède quant à elle que les banques commerciales. Les tensions sont d'autant plus fortes que toute expansion économique et financière à outrance comme l'exemple Dubaïote souffre d'effets négatifs tels que la libre circulation d'alcool mais surtout l'industrie de la prostitution en forte expansion. Ce revers de la médaille est terriblement dénoncé par la capitale. De plus, la forte part d'expatriés tend à pointer du doigt la vulnérabilité de cet Emirat, notamment du fait que les scientifiques font part de leurs craintes face au poids démographique. La part majoritaire des Indo-Pakistanaï, viendrait selon eux irrémédiablement faire surgir des revendications de ces nationalités quant à leurs droits. Cet argument est en effet utilisé à outrance par les Occidentaux mais semble aujourd'hui sincèrement peu probable du fait tout simplement de la structure sociétale de ces Emirats.

Abu Dhabi veut désormais s'engager sur la voie d'une stratégie de développement économique proche de l'exemple Dubaïote mais elle reste désireuse de garder une certaine dignité et intégrité que les Maktoum ne sont point parvenus à assurer. Le processus est déjà largement mis en place et l'ironie du sort veut que la population Dubaïote, lasse de l'exacerbation de l'Emirat, se tournent de plus en plus vers la capitale fédérale. L'ambition d'Abu Dhabi de briser le monopole Dubaïote est secondée par un programme de démocratisation contrôlée, à l'exemple du Qatar. Cette ambition des Al Nahyan fait notamment échos sur le pays depuis l'année 2005. Le processus va très prochainement se concrétiser.

B. La place que se forge la région sur la scène internationale

- 1) Le rejet de l'identité arabe comme un enjeu de survie

Il s'agit d'évoquer ici la réponse de ces différents gouvernements face à un préoccupant enjeu identitaire régional : le rôle que les monarchies du Golfe sont désireuses de se déléguer au sein monde arabe.

Etant donné le contexte international et l'hégémonie américaine fortement présente sur ce territoire, les monarchies du golfe furent dans l'obligation de délaissier leur combat à vocation identitaire. Dans l'optique de sécurité et stabilité régionale, à l'heure où les liens avec les Etats-Unis apparaissent comme vitaux pour assurer cet objectif, une revendication identitaire serait en effet fortement incompatible avec les différentes concessions faites par les gouvernements en place.

a. Le choix du silence au sujet du dossier israélo-palestinien

Le premier élément auquel nous sommes susceptibles de penser pourrait être le conflit israélo-palestinien, à tort considéré comme un vecteur d'insécurité régionale dans le cas de la péninsule arabique. Force est de constater que si aucun gouvernement, tant régional que dans le monde arabe au sens large, ne manque de rappeler un dévouement dit certain à la cause palestinienne, ce débat demeure à vocation politique : une quasi propagande désireuse de plaire aux populations locales qui sont, elles, sensibles à ce dossier. Rappelons que dans les faits, aucune de ses monarchies ne se vit activement impliquée dans ce conflit, creusant toujours davantage le fossé entre la parole et les faits de leurs gouvernements.

Et pour cause, il me faut évoquer en effet la réaction de ses monarchies, pendant comme après, la première guerre du Golfe. Gregory Gause évoque alors un certain « rejet de l'identité politique arabe de ses pays, un rejet qui apparaissait comme en réaction directe à l'hostilité que l'opinion publique arabe exprimait envers ces gouvernements ».⁷⁰ Cette réaction était particulièrement prononcée au Koweït. Fortement représentée dans les cercles fermés élitistes, ladite réaction se concrétisa par un net rapprochement de ses gouvernements avec les Etats-Unis, avec en filigrane la volonté d'abandonner toute idée d'accepter une responsabilité « arabe » de procurer des

⁷⁰ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 6 « Challenges », page 173.

aides substantielles aux pays arabes dans le besoin. Ainsi, les gouvernements semblent s'être engagés sur une voie allant jusqu'à une totale remise en question de la volonté d'engagement pour la cause palestinienne. De manière globale en effet, les gouvernements semblent soutenir les initiatives de Washington en la matière. Cette prise de position se fait au détriment de l'opinion publique, elle, pas particulièrement pro-palestinienne mais toujours profondément pro-arabe. Parallèlement à ce systématique soutien des gouvernements locaux à la politique américaine sur ce délicat dossier, certains spécialistes prétendent que les intérêts sur la région seraient tellement importants, que la Maison-Blanche serait dans une incapacité totale d'exercer une quelconque pression sur les gouvernements de la péninsule. Nous nous devons de nuancer ce postulat, notamment à la lueur du regain de fermeté de Washington sur ces Etats au lendemain du 11 septembre 2001 ; un constat venant nuancer ce manque d'intérêt de la part de Washington d'exercer une certaine pression diplomatique sur la région.

b. Un débat politique en recherche

Désormais, que l'on se situe du point de vue de l'opinion officielle ou populaire, on remarque la persistance de ce débat identitaire dans l'ordre du jour de ses monarchies. Si l'identification arabe arriva à ressurgir dans le champ de leur politique étrangère, le débat porte toujours sur la signification et la portée de ce débat. Gregory Gause ajoute d'ailleurs que le débat tourne notamment autour de problématiques telles que la responsabilité de ses Etats non seulement envers la cause palestinienne, mais aussi envers la Ligue arabe ou encore envers les Etats arabes les plus pauvres. Sans oublier une autre problématique propre à la péninsule : le processus de réconciliation de la région ; processus qui fut fortement déchirée par la guerre du Golfe.

La presse, comme les intellectuels, se sont donc appropriés ce débat. On remarque donc combien il est difficile pour ses pays de concilier, voir de parvenir à rendre compatible à la fois leur dépendance militaire et sécuritaire envers les Etats-Unis, l'Occident de manière général, et leur identité arabe qui elle, comme l'opinion publique de ses monarchies, les pousse à épouser des causes très différentes des priorités dictées par la première puissance mondiale.

Si la stabilité politique n'apparaît pas encore réellement ébranlée, les défis auxquels cette région doit répondre n'en demeurent pas moins primordiaux.

2) Le Conseil Coopératif du Golfe (GCC)

a. Une organisation régionale pour une réflexion globale

Le CCG fut créé le 26 mai 1981 à l'initiative de Riyad. Cette organisation régionale fut conçue dès son origine comme une institution visant à fournir un cadre de réflexion sur les différentes stratégies que les pays du Golfe se devaient de mettre en place afin de répondre aux différents défis auxquels ils sont confrontés. Ainsi, la création du CCG apparaissait comme une réponse directe des pays du Golfe, et notamment de Riyad, face à la menace d'expansion de la révolution iranienne de 1979.

Le GCC fut également mis au service des différents gouvernements à des fins de limiter les retombées de la guerre Iran/Irak sur les monarchies de la péninsule. S'agissant d'un organe purement régional, le CCG regroupe l'Arabie Saoudite, le Bahreïn, les EAU, le Koweït, Oman et le Qatar.

b. Une vocation politico-économique ; des résultats sur le plan économique :

Structure à vocation politico-économique siégeant à Riyad, elle repose sur trois organes : un Conseil suprême regroupant les différents chefs d'Etat, une Commission de règlement des différends, et un Conseil des ministres des affaires ; le CCG possède également un secrétariat général.

Néanmoins, force est de constater que le GCC oeuvra majoritairement pour des questions attrayant à l'économie. Il est d'ailleurs possible d'effectuer un rapprochement

avec l'histoire de l'Union Européenne. Le CCG a mis en place des structures d'achats communs et désire chapeauter le marché extérieur de ses pays à l'échelle régionale de par notamment ses négociations avec l'UE pour l'établissement d'un accord de libre échange. Elle parvint également à assurer la libre circulation des ressortissants entre les pays membres. L'accès à la propriété immobilière des ressortissants est elle, pratiquement libre. Avec une union douanière effective depuis le 1^{er} janvier 2003, le CCG mis également en place un tarif extérieur commun sans pour autant interdire, comme pour l'exemple européen, une tarification préférentielle assujettie à certains types de marchandises. La libre concurrence n'y est donc pas totalement acquise mais semble cependant être en voie de s'établir. De plus, l'objectif semble clairement de parvenir à l'établissement d'un marché commun pour l'année 2010, doté d'une monnaie commune.

Le CCG tend, comme nous l'avons déjà évoqué, à l'harmonisation des marchés extérieurs des différents Etats membres. Ainsi, l'UE apparaît comme le premier partenaire commercial de la région et entama dès 2001 des négociations visant à l'adoption entre les deux régions d'un accord commercial couvrant les échanges de biens, de services, la propriété intellectuelle, les marchés publics, les règles de concurrence, les questions sanitaires et même phytosanitaires. Cet accord vise notamment à la suppression de la double tarification des prix de l'énergie en Arabie saoudite. L'UE semble vouloir profiter de ces négociations pour entamer des discussions au sujet de thèmes tels que les Droits de l'homme, les armes de destruction massive ou l'immigration.

Le CCG tend également à se préoccuper de défis attrayant à la sphère interne de ces monarchies. Cette organisation régionale œuvre ainsi pour surmonter les problèmes concernant par exemple le rapport inquiétant entre population active et croissance économique. Il en va de même pour chacun des défis évoqués en première partie de ce mémoire : croissance démographique, marché du travail, productivité, défis liés à l'hydrocarbure, etc.

Ainsi, le GCC apparaît comme une réponse judicieuse de ces gouvernements face à leur vulnérabilité. Cette institution, bien qu'encore très jeune, promet à ses monarchies du Golfe un avenir plus favorable à leur épanouissement. A terme, le CCG

pourrait même parvenir à décroître la dépendance de cette région vis-à-vis de puissances étrangères.

Chapitre second : L'opinion publique

A. A nouveau contexte, nouvelles solutions

- 1) Prise de conscience, demande de participation et enjeu de la construction d'une « citoyenneté »
 - a. Une aspiration locale à l'ouverture démocratique se nourrissant d'ingrédients propres à la culture locale

Il s'agit ici de développer les différents ingrédients ayant contribué, de manière directe ou indirecte à la naissance ou à la construction d'une « citoyenneté ». Ces différents points permettront de comprendre l'origine du désir des populations à aspirer à davantage de participation au sein du processus politique.

Le premier point qu'il nous faut évoquer attrait à la culture de cette région. L'importance de l'Islam dans les sphères politiques et sociales des monarchies du Golfe eut un « effet précurseur » au sein des populations locales. En effet, les gouvernements locaux, notamment dans le cas saoudien, revendiquent ouvertement le respect des fondements de la religion islamique dans l'organisation politique de leurs gouvernements. L'Arabie saoudite utilise même les différents symboles de l'Islam pour légitimer son pouvoir. De ce fait, désireux d'effectuer le traçage de leurs sphères politiques dans le cadre de références fournies par le Coran, et en s'inspirant de

l'époque califale, les monarchies du Golfe, mais surtout le royaume d'Arabie saoudite, intègrent au sein de leur organisation des pratiques reposant sur des percepts religieux. Dans l'optique d'illustrer ces propos, nous prendrons l'exemple saoudien, et plus particulièrement, celui de la pratique de la « consultation ».

*« Consulte-les dans les affaires importantes »,
Précepte du Prophète, Sourate III, Verset 158.*

La consultation, « *Chaouara* » en arabe, tend à la préservation de la cohésion du groupe.⁷¹ Consciente de son importance, ce principe fut adopté puis divulgué par l'Islam en tant que fondement de tout régime islamique, rendant ainsi ce principe comme une obligation pour le dirigeant. La consultation est en particulier une compétence des « Oulémas » ou docteurs de la loi. Elle est le moyen auquel le souverain se doit donc d'avoir recours afin de combler les éventuelles lacunes du Coran et de Sunna sur une question juridique précise lorsqu'il s'agit de décisions entrant dans le champ économique, social, politique ou même financier. Elle apparaît ainsi comme la troisième source de droit dans le système politique islamique. Le souverain utilise ce recours par soucis de rester fidèle à son principe de conformer ces décisions avec l'intérêt public. A fortiori, ce recours s'efforce de rendre la décision du souverain plus juste ou encore plus susceptible d'être adhéree par la population dans une optique de solidarité entre les membres de la communauté.

Plus concrètement, le principe de la consultation permet la mise en place d'échanges entre le souverain et des membres de la communauté (sages mais parfois même citoyens lors de séance publiques). Cet échange est dit aboutir à une participation de la communauté à la prise de décision et aux affaires politiques par le moyen de négociations entre les participants. Pilier de la légitimité politique de l'Etat islamique, la consultation fut pratiquée dans l'Etat saoudien en formation depuis le XVIIIe siècle.⁷² Ainsi, la propagande politique de ses gouvernements selon laquelle ces Etats puiseraient toute leur légitimité au sein du Coran, tend à accroître les aspirations de la communauté des croyants. De ce fait, les membres de leurs populations s'efforcent à utiliser certains des dits préceptes à des fins d'augmenter leur participation au sein du processus politique. Parallèlement, les gouvernements du Golfe argumentent que dès

⁷¹ Etudes géopolitique III, L'Arabie Saoudite à l'épreuve des temps modernes, sous la direction de Charles Saint-Prot et Zeina el Tibi, ed. IDLIVRE, 2004, pages 43 à 51.

⁷² Même source que précédemment.

lors que leurs systèmes sont culturellement et politiquement authentiques, il en découlerait que ces gouvernements seraient naturellement animés par le désir de répondre aux différents souhaits de leur population.

Le second point ayant également attiré à la culture locale concerne l'imposante structure tribale caractérisant ces populations.⁷³ Ce trait culturel est notamment ancré dans la logique dynastique des familles royales. La force de cet héritage culturel incarne, lui de même, un précurseur en terme d'aspirations démocratiques au sein des populations locales. A fortiori, il est important d'ajouter que les tribus koweïtiennes ont particulièrement eu recours à « l'atout électoral » dans l'objectif de poursuivre leurs propres intérêts. Elles ont en effet mené des élections primaires par soucis de désigner des candidats susceptibles de gagner le soutien populaire. Ces élections primaires ont été tenues avant les élections d'octobre 1992. L'exemple koweïtien illustre ainsi parfaitement que la structure sociale reposant sur une logique tribale et donc d'inspiration traditionnelle, n'en demeure pas moins tout à fait apte à s'adapter voir bénéficier de certaines formes de vie politique dites « modernes ». Nous l'avons déjà vu, les changements sociaux auxquels furent confrontées ces populations, notamment dans la sphère de l'éducation, ont également contribué à la naissance de revendications nationales visant à l'ouverture démocratique de ces pays. Ce phénomène fut d'autant plus prononcé par le changement contextuel de la donne économique, engendrant chez les citoyens un désir de contrôle des différentes mesures d'un Etat prépondérant dans ce type de société et pourtant affaibli par de nouveaux défis économiques d'ores et déjà abordés.

Le dernier ingrédient que nous allons rappeler, car il fut également préalablement abordé, attire à la sphère politique et est incarné par la première guerre du Golfe. Cette dernière contribua à une prise de conscience nationale de la faiblesse de leur pouvoir militaire. Ce constat fut notamment dû à la présence militaire américaine sur le territoire ayant de surcroît provoqué un sentiment de stupeur et de dépossession souverainiste au sein des populations locales. La guerre de 1991 contribua elle aussi à l'éveil des aspirations locales pour une ouverture démocratique des régimes en place.

⁷³ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, Council on Foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 80 et suivantes.

b. L'islamisme comme vecteur de mobilisation d'une citoyenneté naissante

L'histoire de l'apparition des groupes islamiques sur les territoires du Golfe étant désormais acquise, il serait à présent intéressant d'effectuer une ébauche des moyens ayant été mis en oeuvre par les groupes islamiques pour mener à terme les différentes prémisses d'aspirations locales précédemment évoqués. Ce furent ainsi eux qui guidèrent ces populations sur la voie de la mobilisation. Le vecteur islamique a pour ainsi dire mené ces aspirations à leur concrétisation et à leur apogée. Les groupes islamiques partageaient les mêmes craintes et les mêmes aspirations que les populations locales, ce qui les mena sans mal vers une mobilisation de masse des citoyens des différents royaumes.

Ceux-ci ont premièrement entamé leur propagande et leur processus de mobilisation par leur appropriation des débats publics. Ils s'appuyèrent sur le mécontentement national quant à la dépendance du royaume envers l'Occident. Ils entamèrent une habile propagande idéologique dénonçant l'émergence d'une société de consommation. L'enjeu était en effet de démontrer que cette profonde transformation sociale n'était point évocatrice d'amélioration mais plutôt le fruit d'une instrumentalisation occidentale visant à une sorte de « néocolonialisme idéologique » et à une domination idéologique sur le royaume. L'instrumentalisation et la propagande des fondamentalistes eurent un écho favorable auprès des Saoudiens. La dépendance militaire du royaume fut révélée au grand jour par la première guerre du Golfe, et contribua pour beaucoup à la propagation de cet écho auprès des nationaux.

Ainsi, il existe une réelle impulsion de la part des populations locales. Certes les différents gouvernements des *Rentiers States* n'eurent dans un premier temps aucun mal à être les seuls architectes de la sphère politique de leur Etats. Mais le changement de contexte tant culturel qu'économique, de même que certains traits culturels propres à la région aliénèrent très rapidement ce monopole étatique. Le vecteur islamique n'eut qu'à utiliser ces différents précurseurs en les regroupant sous une sphère structurée. Son activisme contribua à l'émergence, au sein de ces nations, d'une société civile reposant sur le jeu de différents acteurs.

2) Emergence d'une société civile ?

a. Schéma d'un concept scientifique par Mustapha Kamel al-Sayyid⁷⁴ :

Il s'agit ici d'aborder les conditions dans lesquelles une société civile pourrait s'instaurer dans le monde arabe, compte tenu toutefois des singularités des Etats du Golfe. Ce sujet a suscité de nombreux débats idéologiques entre différents scientifiques, divisant les académies du Nord à celles du Sud, les échanges d'idées portant notamment sur la portée et la crédibilité même d'une définition de la « société civile ». Mustapha Kamel al Sayyid tente d'éclaircir ces débats à la lueur de l'apport théorique d'intellectuels arabes sur le phénomène appliqué à la réalité du monde arabe.

Il serait bon de débiter cette ébauche théorique en cernant le statut scientifique du concept en jeu. Ce débat avait suscité un intérêt soudain dans les années 1980. A l'époque, les sociologues prirent conscience de la nécessité d'expliquer les différents changements en cours dans certaines sociétés. Du point de vue de John Locke⁷⁵, le concept de société civile est la source légitimant la fondation d'un ordre constitutionnel. L'émergence de ce débat avait pour portée la volonté des conservateurs et des politiciens de poursuivre une certaine croisade idéologique contre les scientifiques convaincus que le capitalisme était la seule solution, le seul remède face à tous les maux du sous-développement et de l'autoritarisme.

Les tentatives d'élaboration d'une définition de la société civile par les spécialistes arabes se heurtèrent à deux problèmes : d'abord celui du statut scientifique de ce concept, ensuite celui de son applicabilité à la condition arabe. L'apogée de ces débats

⁷⁴ Mustapha Kamel al Sayyid est professeur de science politique et directeur du Centre d'Etude des pays en Développement du Caire. Il enseigne également à l'Université américaine du Caire. Il enseigne notamment à l'Université de Harvard et à l'Université de Californie de Los Angeles. Il est reconnu pour s'être spécialisé dans la politique de développement, dans la sphère des droits de l'Homme et de la société civile. Grand auteur Arabe, traduit tant en Anglais qu'en Français, il est notamment connu pour ses multiples publications sur les thèmes de la société civile, des mutations politiques et idéologiques. Ses écrits sont disponibles dans des revues telles que *World Policy*, *Middle East Journal*, *Washington Quarterly*, et *Maghreb-Mashreq*.

⁷⁵ Philosophe [anglais](#), l'un des premiers et des plus importants penseurs de l'[Enlightenment](#) (les Lumières anglaises). Partisan de l'empirisme, considérant que toute connaissance vient de l'expérience, il est considéré comme un des fondateurs intellectuels du libéralisme.

fut atteint au début des années 1990 ; période durant laquelle le Centre d'Etude de l'Unité Arabe de Beirut et le Centre d'Etude pour le Développement du Caire publièrent tous deux des analyses sur le sujet⁷⁶. Certains, rejetant l'utilité de ce concept, exprimaient leur conviction que les pays arabes n'avaient besoin pour le moment que de se préoccuper de renforcer leurs Etats, incapables de se développer et fortement assujettis à des pouvoirs étrangers. D'autres suggérèrent l'utilisation de termes plus appropriés au contexte arabe. D'autres encore proposèrent l'élargissement de ce concept afin d'y inclure certains groupes n'étant pas considérés comme des composantes de la société civile dans sa version européenne. D'autres enfin, préférèrent en rester sur sa formulation la plus classique. Certains intellectuels tentèrent d'imposer l'idée selon laquelle les gouvernements islamiques n'avaient point désir de dominer la société, accordant ainsi une grande autonomie aux acteurs sociétaux. Mais le terme arabisé *mujtama' madani* désignant « société civile » renfermait trop de prétentions à l'occidentale. Ils préférèrent ainsi opter pour un nouveau terme pouvant refléter l'aspect particulier de la culture arabe, sans pour autant parvenir à s'accorder sur le choix du nouveau terme. Le manque de consensus est en effet une constante bien particulière au monde arabe. Ils s'accordèrent toutefois sur les conditions d'une libéralisation économique et politique de la société.

این تفق العرب إلا لأیقع : Célèbre proverbe arabe :

« Les Arabes se sont mis d'accord pour ne pas se mettre d'accord ».

Cependant, la présence d'acteurs d'une société civile, ne préjuge pas de l'existence de celle-ci. Voici la synthèse de l'auteur des deux principaux courants (celui de Locke comme celui de Marx) susceptibles de nous éclairer en la matière : ⁷⁷

- Une société civile n'existerait que dans des pays dans lesquels la division entre les classes prendrait une ampleur telle qu'elle jetterait les bases d'une organisation sociale tout en ménageant les perceptions des citoyens de leur propre situation.

⁷⁶ Brynen, Bahgat Korany, Paul Noble, *Political liberalization and democratization in the arab world* [Texte imprimé] / ed. Rex, London ; Boulder (Colo.) : Lynne Rienner Publ., cop. 1995-1998, Vol.1, Theoretical perspectives, Chapitre 7, The Concept of Civil Society and the Arab World par Mustapha Kamel al Sayyid, page 134.

⁷⁷ Brynen, Bahgat Korany, Paul Noble, *Political liberalization and democratization in the arab world* [Texte imprimé] / ed. Rex, London ; Boulder (Colo.) : Lynne Rienner Publ., cop. 1995-1998, Vol.1, Theoretical perspectives, Chapitre 7, The Concept of Civil Society and the Arab World par Mustapha Kamel al Sayyid, page 136.

- L'Etat doit respecter certaines règles pour parvenir à gérer les acteurs sociaux, notamment via la reconnaissance de leur autonomie.
- Les citoyens font preuve d'une volonté de se mettre en relation les uns avec les autres en partageant des intérêts communs.
- Les Etats et leurs sociétés acceptent et protègent l'exercice du droit à la contestation, du droit d'expression de leur mécontentement sans toutefois aboutir à l'usage de la force à l'encontre des courants minoritaires afin de leur imposer leurs points de vue.
- La société civile ne doit pas nécessairement inclure toute la société du dit pays
- La présence d'une société civile dans un pays ne signifie pas forcément que les groupes de cette dernière soient égaux en termes de ressources politiques.

Notons toutefois que s'il y a un manque de consensus flagrant entre les différents scientifiques au sujet de la terminologie et de la définition du concept, il est cependant relativement acquis quant au sujet des composantes de la société civile.

b. Les composantes de la société civile

Le propos est ici de cerner quels sont les différents acteurs constituant la société civile d'un Etat arabe. La réponse repose cependant sur la structure du système politique des pays étudiés. Les intellectuels arabes s'accordent à penser que certains acteurs seraient plus influents que d'autres.

Les partis politiques et associations secondaires de tous types sont unanimement acceptés par les spécialistes arabes comme composant « l'épine dorsale »⁷⁸ de la société civile dans le monde arabe. Cette précision implique le recours à des réunions publiques, de même que celui à l'écriture d'articles reflétant les préoccupations forgeant les cadres de référence de ces débats publics. Puis l'auteur se penche sur le cas des partis politiques du Koweït et du Bahreïn, les seuls à avoir expérimenté à leur manière des élections d'assemblées (jamais formellement déclarées) : les partis gauchistes nationalistes comme ceux à vocation islamiste ont su contribuer au processus décisionnel. Les acteurs visés ont en effet pu opérer en semi-public au sein de

⁷⁸ Expression empruntée à Mustapha Kamel al Sayyid in Brynen, Bahgat Korany, Paul Noble, *Political liberalization and democratization in the arab world* [Texte imprimé] / ed. Rex, London ; Boulder (Colo.) : Lynne Rienner Publ., cop. 1995-1998, Vol.1, Theoretical perspectives, Chapitre 7, The Concept of Civil Society and the Arab World par Mustapha Kamel al Sayyid, page 137.

ces deux Etats. Ainsi, les partis politiques, les associations professionnelles, les groupes d'affaires, les associations à vocation commerciale, les sociétés privées, les syndicats professionnels, les groupes d'union des travailleurs, les groupes sociaux et sociétés scientifiques feraient tous partis de cette catégorie première d'acteurs de la société civile.⁷⁹ Les Etats du Bahreïn et du Koweït viennent illustrer ce propos dans la mesure où les partis politiques des deux bords ont organisé des réunions semi-publiques⁸⁰, les nationalistes de gauche et les partis au penchant islamiste. Le Koweït a nettement vu se développer de telles organisations. Durant l'occupation irakienne, beaucoup d'entre elles, conjointement aux groupes islamistes, organisèrent des stratégies de défense, d'attaque, et prirent également en charge la survie de la population en offrant soins médicaux et autres... Après la libération, ce sont eux qui contribuèrent à la restauration de la vie constitutionnelle. Au Bahreïn, les clubs sociaux avaient une importance considérable du temps de l'apogée du mouvement nationaliste arabe dans les années 1950 et 1960. L'auteur cite notamment l'exemple du club sunnite Sunni Bahreïn Club ou dans la branche chi'ite, l'Urubaa Arabism Club qui jouent toujours un rôle important au sein de la société bahreïnie.

Une autre famille d'acteurs de société civile serait composée des institutions néo-traditionnelles, deuxième catégorie unanimement acceptée par les spécialistes du monde arabe. On entendrait par institutions néo-traditionnelles des organisations modernes basées sur une légitimité religieuse et traditionnelle telles que par exemple le mouvement de la Jeunesse musulmane (Young Muslim) en Egypte.

L'unanimité est cependant plus difficile à trouver concernant une troisième catégorie d'acteurs : les groupes traditionnels, alors qu'ils ne sont pas encore parvenus à acquérir une organisation formelle. Précisons d'ailleurs que ces groupes sont le fruit d'une très ancienne tradition appliquée dans les Etats islamiques reposant sur le respect des divers clans d'ordre religieux présents sur leurs territoires. L'auteur cite à titre d'exemple les institutions basées sur le *waqf*, ayant pour objectif d'assurer l'éducation, les services de soins aux populations des sociétés islamiques. Ces auteurs sont donc

⁷⁹ L'auteur souligne toutefois un point à débattre : certains de ses confrères seraient plus sceptiques s'agissant des partis politiques dans la mesure où ces derniers seraient étroitement liés à l'Etat. Mustapha Kamel al Sayyid ajoute cependant que les partis politiques formant l'opposition n'ont aucune chance de former un gouvernement s'agissant des pays arabes. Cette précision tend à nous faire percevoir ces membres de l'opposition davantage comme des groupes d'intérêt que comme de véritables partis politiques tels que l'on les entend en Occident (c'est à dire agissant sur l'exercice du pouvoir).

⁸⁰ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 80 et suivantes.

désireux d'élargir le champ des acteurs de la société civile à tout acteur non officiel de nature traditionnelle, agissant sous les auspices de la société, indépendamment de leur caractère formel.

En ce qui concerne les mouvements politico-religieux du monde arabe, il est bon de rappeler que ces derniers reposent sur l'adhésion volontaire de leurs membres et possèdent quant à eux indéniablement une organisation formelle, même si certains peinent à se faire reconnaître par les Etats arabes. Les islamistes pourtant luttent pour les faire reconnaître comme des acteurs de la société civile dans la mesure où ils sont soutenus par une large part des citoyens et qu'ils agiraient activement dans la sphère sociale des dites sociétés.⁸¹ Gregory Gause permet lui aussi de déduire que les groupes islamiques sont des acteurs à l'importance croissante. Les groupes islamiques tels que celui des Frères musulmans coté sunnite, ainsi que d'autres groupes chi'ites sont devenus d'incroyables acteurs politiques de la région.

A présent, rappelons que les groupes privés d'affaires incarnent eux aussi des familles d'acteurs de la société civile de ces pays. Le cas le plus révélateur est celui du Koweït. Gregory GAUSE III inclut à ce *listing*, les Chambres de Commerce du fait de leur participation dite « active » au processus décisionnel⁸². Au Koweït, ces dernières participèrent aux mouvements de pression sur le gouvernement pour la remise en place d'une vie constitutionnelle après l'invasion irakienne. L'Arabie saoudite quant à elle concentre les activités de ses 19 chambres de commerce régionales au sein d'un Conseil des Chambres de Commerce ayant pour but, outre la coordination de ces dernières, d'organiser douze comités nationaux portant sur des directives industrielles.⁸³ La raison pour laquelle cette avancée est positive en termes de participation est que les plus grandes chambres de commerce régionales voient leurs comités de direction élus au deux tiers par les membres de ses Conseils régionaux, le tiers restant demeurant choisis par le Ministre du Commerce. La main mise du gouvernement sur ces organes est ainsi

⁸¹ Mustapha Kamel al Sayyid in Brynen, Bahgat Korany, Paul Noble, *Political liberalization and democratization in the arab world* [Texte imprimé] / ed. Rex, London ; Boulder (Colo.) : Lynne Rienner Publ., cop. 1995-1998, Vol.1, Theoretical perspectives, Chapitre 7, The Concept of Civil Society and the Arab World par Mustapha Kamel al Sayyid, page 138.

⁸² Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 86.

⁸³ Les organes de ce Conseil sont consultés par le gouvernement dans une optique législative. L'auteur précise également que le Conseil ainsi que ces organes régionaux exerceraient un certain *lobby* sur le gouvernement dans un champ de compétence qui leur est propre. L'exemple cité pour illustrer ces propos repose sur le rôle décisif du Conseil en 1988 et les actions qu'il mit en œuvre afin de parvenir à faire adopter par le roi Fahd une taxe imposable sur les sociétés étrangères ainsi que sur les travailleurs étrangers.

affaiblie d'où des conséquences non négligeables sur la concentration des pouvoirs par le gouvernement. Les Chambres de Commerce des monarchies du Golfe constitueraient donc un réseau par lequel les négociants et hommes d'affaires peuvent communiquer entre eux, de même qu'avec le gouvernement, ce qui leur permet de développer certaines positions sur des intérêts qui leurs sont propres.

Enfin, précisons que les populations pauvres et les paysans ne possèdent point d'organisations actives propres se trouvent dès lors dans l'incapacité de se forger une place au sein de la société civile.

Nous concluons sur ce sujet en nous appuyant sur la classification des Etats arabes effectuée par le professeur, et ne retiendrons que les deux catégories nous concernant⁸⁴. La première catégorie englobe les Etats autorisant dans une certaine mesure la liberté d'association, les partis politiques et permettant l'établissement de divers types d'associations professionnelles, autorisant enfin les organisations se basant sur un critère de classe et les sociétés privées. Ces Etats sont en cours de libéralisation politique.⁸⁵ La seconde catégorie nous intéressant dans le cadre de notre découpage géographique englobe les Etats dans lesquels il souligne l'absence de partis politiques, d'associations professionnelles et de regroupements commerciaux reconnus. Le professeur note de même que ces pays font tous partis du GCC, à l'exception du Koweït. Cette catégorie regroupe des Etats attestant de ce fait de l'inexistence de société civile, une faiblesse qui serait due, toujours du point de vue de l'auteur, à l'organisation de leur société qui serait encore trop ancrée dans une logique tribale et ethnique au détriment d'une logique de division de classe. Un autre facteur expliquant ce retard est la nature de leur système politique.

Cette classification a pour mérite de souligner le lien étroit de causalité entre la libéralisation politique et l'émergence d'une société civile. Malgré son scepticisme concernant un basculement proche des pays de la deuxième catégorie vers l'émergence d'une société civile, l'auteur veut rappeler que certains Etats tels que Bahreïn et les EAU voient apparaître au sein de leur société des clubs sociaux ou sportifs. L'avenir

⁸⁴ Mustapha Kamel al Sayyid in Brynen, Bahgat Korany, Paul Noble, *Political liberalization and democratization in the arab world* [Texte imprimé] / ed. Rex, London ; Boulder (Colo.) : Lynne Rienner Publ., cop. 1995-1998, Vol.1, Theoretical perspectives, Chapitre 7, The Concept of Civil Society and the Arab World par Mustapha Kamel al Sayyid, page 141.

⁸⁵ Citons de ce fait et à titre d'exemple l'Egypte, le Yémen, sachant que le Koweït se rapproche fortement de ce groupe. En effet, bien que les groupes politiques n'aient pas de réelle légitimité, il n'en demeure pas moins qu'ils existent et concourent librement lors des élections législatives. Ces pays attesteraient de l'émergence d'une société civile.

sur le sujet demeure incertain. Ces clubs seraient de ce fait perçus comme des groupes permettant l'échange que comme de réelles menaces pour les régimes en place.

B. L'opposition dans l'opinion publique et concrétisation d'une mobilisation

1) Le révélateur cas saoudien

a. Une propagande idéologique

Pendant le règne d'Abdel al-Aziz, l'Arabie saoudite signa le 30 Novembre 1950 un accord avec la compagnie ARAMCO (Arabian American Oil Compagny) ; cet accord avait pour objet le partage des ressources et de la rente pétrolière sur un ratio de 50/50.⁸⁶ A l'arrivée du roi Fayçal en novembre 1964, les rentes pétrolières avaient d'ores et déjà beaucoup augmenté. De ce fait, il créa le Conseil des ministres, une institution à laquelle il accorda un pouvoir central en matière de prise de décision, avec en son sein un Ministre délégué au pétrole. D'autres infrastructures furent également créées, oeuvrant pour l'enclenchement de politiques de redistribution des rentes pétrolières dans différents projets visant au développement de l'économie nationale. L'éducation devint elle aussi une priorité nationale, de même que le développement d'infrastructures sanitaires au service de la population saoudienne. La donne pétrolière permit à l'Arabie saoudite de développer une relation fort particulière avec les Etats-Unis.

Nous l'avons vu, le facteur islamique est au coeur de la stabilité saoudienne. Il est historiquement dû à la légitimité de l'Etat, et fut notamment renforcé dans les années 1960 par la volonté politique de la famille régnante de contrebalancer le panarabisme nassérien. Toutefois, si ce facteur fut dans un premier temps compatible avec le processus de modernisation enclenché par Fayçal, les islamistes dénoncèrent rapidement les différentes mesures politiques prises par le pouvoir. Considérant qu'il y avait un véritable *gap* entre la loyauté du pouvoir à la *Charia* et l'émergence d'une société de consommation et de la corruption au sein d'une famille royale « sombrant »

⁸⁶ Khaleed Bin Sayeed, *Western dominance and political Islam : challenge and response* , Albany, New York, Université d'Etat de New York press, cop. 1995, Chapitre 5 : Islamic Opposition and Stability of the Saudi State, page 78 et suivantes.

dans la luxure, les groupes islamistes devinrent une menace à la sécurité et à la stabilité du pays. L'hospitalité de Fayçal devint très vite une contrainte nationale.

Ils organisèrent le 20 Novembre 1979 la capture de la Grande Mosquée de la Mecque, symbole religieux et politique du fait du rôle de roi saoudien de « gardien des lieux sacrés de l'Islam ». Cette capture fut le fruit du *leader* Juhaiman ibn Muhammad Utaibi, un activiste religieux désireux de dénoncer les différentes affaires étatiques de la famille Sa'ud. Il s'appuya pour cette opération sur des étudiants des écoles théologiques de la Mecque et de Médine.

Les islamistes étant appuyés par la classe moyenne saoudienne, il apparaissait clairement que la société saoudienne n'était point désireuse de s'abandonner complètement au processus d'occidentalisation en cours. Les différentes mesures prises dans la sphère de l'éducation eurent pour effet de produire une masse étudiante et professorale, d'horizons différentes, d'écoles religieuses ou non, et pourtant poursuivant un intérêt commun : le rejet de l'occidentalisation de leur société. La guerre contre l'Irak en 1991 et la présence de troupes américaines sur le territoire saoudien renforçèrent encore plus la détermination de la population qui vit même son influence augmenter. La propagande selon laquelle le pays faisait face à une « contamination »⁸⁷ culturelle en provenance de l'Occident se répandit rapidement sur le territoire. L'emprise des chefs de l'opposition était ainsi renforcée.

Le personnage le plus charismatique de cette propagande est dit être Safar al-Hawali, doyen de l'Université d'études Islamiques Umm al-Qura de la Mecque. Ce poste lui certifia une certaine proximité tant avec le corps professoral qu'avec les étudiants, et lui permit ainsi d'imposer sa parole auprès des différents universités et collèges religieux. Cette influence occidentale était considérée poursuivre l'objectif d'assurer que les lois islamiques ne seraient pas introduites. Le processus de diabolisation de cette influence reposait de même sur le postulat selon lequel l'Occident imposait ses pouvoirs sur les régimes locaux en semant dans l'inconscient des populations locales le doute au sujet de la compatibilité des lois Islamiques avec les changements en cours. La *Charia* était pourtant, aux yeux de l'opposition, la seule source légitime de changement. Elle est considérée comme contenir toutes les bases propices au développement économique et social du pays. Il était dès lors considéré comme primordial de reposer sur le système

⁸⁷ Khaleed Bin Sayeed, *Western dominance and political Islam : challenge and response* , Albany, New York, Université d'Etat de New York press, cop. 1995, Chapitre 5 : Islamic Opposition and Stability of the Saudi State, page 85.

légal islamique afin de pouvoir gérer toutes les nouveautés de la société saoudienne. Les lois occidentales quant à elles étaient considérées comme inacceptables dans la mesure où elles avaient des origines et des objectifs différents, ces dernières désireuses d'imposer une domination idéologique occidentale sur le monde musulman.

La guerre du Golfe de 1991 affaiblit considérablement la position de la famille royale. Le discours gouvernemental eut un écho favorable auprès des populations locales sur la menace à la sécurité nationale qu'incarnait Saddam Hussein et son occupation du Koweït. Cependant, la population saoudienne restait de marbre quant à la collaboration de leur gouvernement sur « le massacre d'arabes et de musulmans en Irak ». Elle s'interroge aussi quant à la compatibilité de cette collaboration avec les sources traditionnelles de légitimité du pouvoir. Les débats publics augmentèrent, témoignant d'une préoccupation croissante des Saoudiens face à la dépendance du pays envers les Etats-Unis. La présence des troupes sur le territoire n'eut pas de mal à être instrumentalisée comme étant une forme « d'occupation » du territoire saoudien. L'Arabie saoudite était un « territoire occupé ».

b. Les modes d'expression du mécontentement populaire face à l'orientation politique du gouvernement saoudien.

L'année 1991 fut marquée par l'envoi de deux pétitions adressées au roi. Elles étaient le reflet parfait des craintes populaires quant au contexte de l'époque du royaume. Elles avaient pour objectif de critiquer l'engagement militaire de l'Etat dans la guerre contre l'Irak sans en avoir préalablement consulté la population sur les différents enjeux.

La première pétition était le fruit d'intellectuels et fut présentée au roi en février 1991⁸⁸. Elle avait pour objet de demander la création d'une Assemblée consultative pouvant regrouper des parlementaires ou des conseillers. Une autre requête consistait en une demande d'égalité devant la loi de tous les citoyens quel que soit leur race, leur tribu, leur statut social ou leur sexe.

⁸⁸ Khaleed Bin Sayeed, *Western dominance and political Islam : challenge and response*, Albany, New York, Université d'Etat de New York press, cop. 1995, Chapitre 5 : Islamic Opposition and Stability of the Saudi State, page 87.

Une des préoccupations de cette première pétition concernait ainsi le droit des femmes, reposant sur le postulat selon lequel les femmes saoudiennes avaient aux yeux de l'Islam un rôle au caractère sacré étant de porter les générations futures de la population du royaume, légitimant de ce fait leur participation aux activités sociales en restant toutefois dans le cadre de référence dressé par la « *Charia* ». Un second point de cette pétition méritant considération était l'interprétation de ces intellectuels des lois islamiques. Elle pointait du doigt le danger de l'interprétation des lois du fait qu'une interprétation était toujours conditionnée par le contexte ponctuel du pays. Il apparaissait donc important de veiller à ce que les lois du royaume ne soient point sujettes à une unique interprétation, indépendamment du statut de celui à qui revenait cette tâche. Les intellectuels aspiraient ainsi à combattre l'idée d'un monopôle de l'interprétation de la « *Charia* » et des messages d'Allah et de ce fait l'imposition d'une manière unique de voir les préceptes religieux à la communauté.

La seconde pétition quant à elle provenait de fondamentalistes et conservateurs et était datée du Mai 1991. Elle fut signée par quelques cent membres du Clergé et par certains intellectuels. L'un des signataires était Abd al-Aziz ibn Baz, doyen du *Conseil Religieux Suprême du Royaume* et l'un des plus importants conseillers du roi en matière d'affaires religieuses. Le précédemment cité Doyen de l'Université des affaires islamiques de la Mecque, Safar al-Hawali, avait lui aussi signé ladite pétition. Cette dernière avait pour portée la critique de la gestion des affaires judiciaires et économiques par la famille royale. Elle eut davantage de poids que la première, sans doute du fait de la signature et donc du soutien des deux personnalités citées. De plus, les signatures du corps professoral d'écoles et d'universités islamiques augmentèrent probablement le degré de portée de cette seconde pétition.⁸⁹

Elle était porteuse des requêtes suivantes :

- Garantir la justice et l'égalité à tous les membres de la société afin qu'ils puissent jouir de la totalité de leurs droits et poursuivre dès lors librement leurs objectifs, sans être victime du favoritisme dirigé envers les élites ni préjudices contre les faibles.

⁸⁹ Khaleed Bin Sayeed, *Western dominance and political Islam : challenge and response* , Albany, New York, Université d'Etat de New York press, cop. 1995, Chapitre 5 : Islamic Opposition and Stability of the Saudi State, page 88.

- Le recours à des sphères d'influences à des fins d'échapper à ses responsabilités ou de violer les droits d'autrui conduit le pays sur le chemin de la destruction, un danger auquel le Prophète leur a demandé de prendre garde.
- Etablir la justice par la distribution de soins publics indépendamment de la classe sociale. Les taxes doivent être abolies et les prélèvements du gouvernement se doivent d'être diminués en ce sens qu'ils ont surchargé la population. L'exploitation financière de l'Etat doit être sauvegardée de tout gaspillage, et assurer comme priorité les besoins du pays. Toute forme de monopôle doit être éradiquée, l'interdiction des banques islamiques levée, et les institutions financières publiques comme privées libérées de tout intérêt car représentant une insulte au Prophète.

Il en ressort que les fondamentalistes étaient porteur d'un message selon lequel les valeurs islamiques recommandaient qu'une société musulmane devrait s'établir sur des piliers tels que la justice sociale et la distribution équitable des soins et des taxes. Le roi apparut fortement préoccupé par ses revendications provenant des fondamentalistes. Il répondit immédiatement à ses requêtes par la réduction de certains droits de prélèvement.

Certains cercles libéraux et certains princes étaient fort mécontents des concessions accordées aux groupes radicaux par le roi. Mais leur propagande eut une telle ampleur qu'elle exerçait même une influence sur les forces armées, faisant pourtant partis des groupes sous influence monarchique. Les recommandations des islamistes portant sur un pouvoir militaire renforcé et surtout indépendant avaient été le précurseur d'un sentiment de mécontentement au sein des rangs. Les islamistes semblaient ainsi être motivés par un important désir de remodelage du pouvoir saoudien.

La fraction radicale quant à elle oeuvrait pour une redéfinition de ce que le chemin de l'Islam devait être, portant des lors un intérêt moindre sur la voie suivie par le gouvernement en place.⁹⁰ Ils désiraient en effet définir l'idéologie islamiste dite « dans un sens positif de justice sociale et une forme islamique de gouvernement ».⁹¹

Il nous reste à évoquer l'érosion de l'opinion publique saoudienne. Celle-ci est notamment due au fait que le comportement de la famille régnante fut profondément bouleversé pendant l'exercice du pouvoir de Fahd en comparaison avec celui de Fayçal

⁹⁰ Khaleed Bin Sayeed, *Western dominance and political Islam : challenge and response*, Albany, New York, Université d'Etat de New York press, cop. 1995, Chapitre 5 : Islamic Opposition and Stability of the Saudi State, page 91.

⁹¹ Même source que précédemment.

ou du roi Abd Al-Aziz. Ce bouleversement est vivement regretté par les Saoudien, l'auteur allant même jusqu'à évoquer d'une maigre confiance et légitimité du pouvoir actuel aux yeux de la population saoudienne. Cette perte de légitimité du pouvoir empira du fait de l'intrusion des troupes américaines sur un territoire pourtant dit sacré car gardien des lieux saints de l'Islam. La population locale de montra peu favorable à la dépendance militaire du pays face au Etats-Unis. Assurer la sécurité nationale fait partie des droits cornéliens de l'Etat et le gouvernement de Fahd avait de plus failli à assurer la confiance de ses sujets en la capacité de l'armée saoudienne à garantir la sécurité nationale. La stratégie de propagande et l'activisme des fondamentalistes auprès de cette population, reposant de plus sur un vecteur de divulgation non négligeable : le vecteur de l'éducation. La présence de certains leaders au sein des différentes universités n'a que davantage affaibli la confiance nationale auprès du gouvernement qui se vit dans l'obligation de renforcer son emprise sur le territoire. Pour ce faire, il est possible d'évoquer le contrôle exacerbé du vecteur médiatique de la famille royale, sans doute par soucis de ne point se voir dépasser par un autre vecteur de propagande potentiel et susceptible d'agrandir toujours plus la sphère d'influence des forces de l'opposition.

2) L'opposition dans les autres pays du Golfe

a. Une opposition reposant sur le clivage sunnites/chi'ites ?

Comme pour l'exemple saoudien, les groupes islamiques incarnent l'opposition la plus significative au sein de ces sociétés du Golfe. Cependant, il est primordial de s'entendre sur la signification de l'usage du terme « opposition » dans les lignes qui vont suivre. Dans la mesure où ces différents pays sont pour la plupart novices, ou pas encore assujettis à une profonde libéralisation démocratique, il est important de redéfinir l'opposition. Elle est constituée de groupes revendiquant un certain dialogue avec les gouvernements en place. Ces groupes sont désireux de faire entendre au souverain quels sont, dans un contexte précis, les différentes craintes ou les différents souhaits auxquels ils aimeraient voir apporter réponse. Il n'est donc pas question de groupes de pressions ni d'acteurs prêt à faire l'usage d'une certaine violence envers les

gouvernements actuels. Ces groupes souhaitent se porter garant de la voix du peuple dans un souci de dialogue et de respect mutuel avec la famille régnante.

De plus, il apparaît nécessaire de comprendre que l'ordre du jour de ses groupes religieux diffère selon les pays et les sociétés étudiées.

La première hypothèse susceptible de nous parvenir à l'esprit concerne la nature ou les composantes de l'opposition : le clivage religieux sunnite/chi'ite et cette différence théologique pourrait apparaître comme la principale source d'opposition aux gouvernements locaux.⁹² Cependant cette hypothèse n'est pas valable pour les pays du Golfe dans la mesure où ces derniers réussirent à contenir les minorités chi'ites grâce à des mesures de sécurité internes combinées à une attention particulière accordée aux besoins matériels de ces communautés. De plus, l'amélioration des relations entre ces pays et le voisin iranien, un défi abordé au début de cette étude, a contribué à diminuer le soutien de cette puissance régionale aux groupes de l'opposition chi'ites locaux. En matière démographique, le pays le plus à même de souffrir de ce clivage religieux est l'Etat du Bahreïn.⁹³ Ce pays est majoritairement peuplé de chi'ites alors même que la famille régnante est elle de confession sunnite. Depuis la révolution iranienne, de vives tensions éclatèrent entre les deux communautés au sein de la population bahreïni. L'Iran encourageait la communauté chi'ite de cet Etat à organiser un coup d'Etat contre le gouvernement en 1981.⁹⁴ Le principal organe formant l'opposition au gouvernement de Bahreïn était d'ailleurs exclusivement chi'ite. Il portait le nom de Front islamique de libéralisation du Bahreïn.

Les communautés chi'ites du Koweït et d'Arabie Saoudite, cette fois minoritaires, étaient eux aussi sujets au soutien iranien. Cependant, ces communautés ne se sont pas

⁹² Les raisons qui laisseraient penser à cette hypothèse ont été donnée dans la première partie de ce mémoire par le biais de la rivalité entre l'Iran et l'Arabie Saoudite concernant leur différente interprétation du rôle de « guide spirituel » pour la communauté musulmane. Les raisons historique de ce clivage ou plutôt de cette scission théologique de la communauté musulmane, toujours d'actualité et propices à de nombreuse confrontation comme en témoigne l'exemple Libanais, sont disponibles sur le site internet <http://www.herodote.net/dossiers/synthese.php?ID=8> : Cette opposition entre Sunnites et Chiites tient à la question du Califat et remonte ainsi à l'époque Califale de la communauté musulmane et vit le jour juste après la mort du Prophète Mohammed, qui ne laissant pas de fils derrière lui, laissa sans solution le problèmes de la succession. Les Chiites étaient partisans de la succession héréditaire du droit divin ; Ali était à l'époque le successeur légitime à leurs yeux, étant à la fois cousin et gendre du Prophète.

Les Sunnites eux décidèrent d'opter pour une éligibilité accessible aux Chérifs (descendants du prophète ou de ses proches). D'où la désignation de trois Califes qui succéderont tour à tour au Prophète à la tête de l'empire. Après l'assassinat de ces trois Califes, Ali fut placé au pouvoir en 656 après JC.

⁹³ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, concil on foreign Relations Book, 1994, chapitre 6 « Challenges », page 150 et suivantes.

⁹⁴ Même source que précédemment, page 155.

opposées aux gouvernements en place. Notons également que sunnites et chi'ites participèrent librement aux élections de 1992, poursuivant les objectifs et intérêts commun évoqués précédemment dans ce mémoire. La part de chi'ites au sein des sociétés d'Oman et du Qatar est dite être trop minime pour prétendre former une opposition. Ces deux Etats bénéficieraient de ce que Gregory GAUSE qualifie d'« immunité » face à une pression de leur part. Les EAU, enfin, cultivent depuis toujours des liens cordiaux avec l'Iran, ce qui leur permet d'éviter toute pression de la part des chi'ites présents sur le territoire. Notons également sur ce point que de nombreuses familles iraniennes sont implantées dans l'Emirat de Dubaï. Les Maktoum se sont assurés qu'elles bénéficiaient d'un certain statut et d'une liberté totale dans l'exercice de leurs activités, jouant ainsi la carte de ces familles sur le territoire et profitant dès lors de ce précieux atout pour assurer la pérennité des relations de « bon voisinage » avec l'Iran.

Ainsi, l'opposition islamique à laquelle font face les pays du Golfe est véritablement issue de mouvements sunnites. Gregory Gause précise d'ailleurs que ce fut la fin du conflit Iran/Irak qui permit aux groupes sunnites de devenir plus présents sur la scène de l'opposition.⁹⁵ En effet, durant les années 1980, les gouvernements locaux étaient tous préoccupés par les minorités chi'ites présentes sur leurs territoires, laissant ainsi libre cours aux oppositions sunnites de s'organiser et de renforcer leur influence. Certaines étaient même encouragées par les familles régnantes à se développer afin de servir de contrepoids au danger potentiel que représentaient les organisations chi'ites. Sans pour autant jamais parvenir, du point de vue de l'auteur, à menacer la stabilité de ces gouvernements, leur influence et leur position de force grandissaient avec le temps. L'auteur considère en effet que les familles régnantes de la région parviennent à tisser des relations et des liens suffisamment importants avec ces groupes d'opposition, politique de rapprochement favorable à la stabilité des dites sociétés.

b. La multiplication des pétitions dans les autres Etats du Golfe.

⁹⁵ Gregory GAUSE III, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, Council on Foreign Relations Book, 1994, chapitre 4 « Representation and Participation », page 155 et suivantes.

La « mode » des pétitions, d'origine koweïtienne car ayant surgie lors de la première guerre du Golfe, connut son apogée au sein de la société saoudienne, et se propagea avec beaucoup de facilités chez les autres pays du Golfe.

L'occupation irakienne du Koweït enclencha un tournant historique dans la sphère politique koweïtienne. Une pétition fut envoyée à la famille régnante à la fin du troisième trimestre de l'année 1991, peu après la Conférence de Djeddah⁹⁶. Elle fut signée par des membres et des groupes d'horizons différentes, convergeant ainsi les objectifs des groupes islamistes, libéraux comme politiquement indépendants vers un même objectif : la concrétisation de réformes. Des manifestations vinrent renforcer la portée de cette pétition en avril 1991 afin de tenter d'emmener l'Emir sur le chemin des réformes. Cette opposition koweïtienne est composée, nous l'avons dit, de groupes attestant, respectant et illustrant la grande diversité ethnique et tribale formant la population de cet Etat : chi'ites/sunnites, partis libéraux/ partis traditionnels, etc. Ainsi, les prémises d'une opposition de l'année 1991 débouchèrent dès le mois d'octobre 1992, comme il l'a été précisé plus haut, sur l'élection du *Majlis al-shura*. Cet exemple, quoi que plus tellement contemporain, est le plus révélateur du potentiel de l'opposition de cet Etat dans la mesure où le processus de démocratisation fut largement enclenché par la suite au sein de cet Emirat.

Le Qatar fut lui aussi confronté à une pétition en décembre 1991. Elle était le fruit de citoyens désireux de critiquer l'absence de liberté d'expression au sein de leur société, notamment au sein du vecteur médiatique. De plus, cette pétition revendiquait la création d'institutions et l'enclenchement d'un processus de libéralisation démocratique par la famille royale. Le Conseil consultatif, créé dès l'année 1972, était effectivement *de facto* en fonction, mais ses membres demeuraient désignés par l'Emir alors même que la Constitution qatari de la même année prévoyait une désignation des membres du *Majlis* par voie électorale.

Le Bahreïn dut attendre le mois de juillet 1992 pour se trouver lui aussi face à cette vague contestataire de l'opposition. Celle-ci semblait vouloir attirer l'attention de l'Emir sur une Institution qui fut créée dès l'indépendance du sultanat, mais qui fut par la suite suspendue en 1975 : l'Assemblée nationale. La population locale adressa ainsi à l'Emir, sous forme d'une lettre, leur volonté de restaurer cette institution, réaffirmant

⁹⁶ Le 31 juillet, l'Arabie saoudite invite à Djeddah l'Irak et le Koweït afin d'essayer d'éviter le conflit, mais c'est l'échec. Le 2 août 1990, Saddam Hussein ordonne l'invasion de l'émirat. L'opération « tempête du désert » débute le 17 janvier 1991 avec les Etats-Unis en tête de la coalition internationale qui se mobilise contre l'invasion du Koweït par les troupes de Saddam Hussein.

par la l'importance de leur Constitution et leur désir de voir respectée la nature démocratique de leur pays. Cet argument légitimait également leur volonté de déléguer à l'Assemblée nationale une garantie d'indépendance. Cette pétition apparaissait également comme le reflet des inquiétudes de la population locale face à une rumeur circulant dans le sultanat stipulant que l'Emir voulait instaurer un *Majlis* désigné et non élu, au sein de son gouvernement et de surcroît, vierge de tout pouvoir législatif.

Oman et les EAU furent quant à eux « épargnés » par cette frénésie. Il n'en demeure pas moins que les thèmes abordés chez leurs voisins furent également l'objet de dialogue au sein de ses deux sociétés, notamment dans le cas de la fédération des EAU.⁹⁷ Gregory Gause prend à titre indicatif l'exemple de la réunion publique organisée en Mars 1993 entre des membres du Conseil national fédéral, des membres du Conseil consultatif (désignés par Sheikh Zayed), certaines figures politiques et intellectuelles appuyant l'élaboration d'une Constitution permanente, qui viendra remplacer la Constitution provisoire lors de son adoption en 1996. Un second thème qui fut voué à la discussion entre les différents participants portait sur la volonté d'extension du rôle législatif du Conseil national fédérale, et sur son mode de désignation par voie électorale. Le 1er décembre 2005, Sheikh Khalifa Bin Zayed, président de la fédération Emirats Arabes Unis, fit part à la scène internationale de sa volonté d'organiser prochainement des élections pour désigner la moitié des membres du Conseil national fédéral. Les hommes comme les femmes seraient ainsi invités à participer à ces premières élections. L'élection de décembre 2006 eut bien lieu et deux femmes furent même élues au Conseil national fédéral des Emirats Arabes Unis : Sheikha Maryam Mohammad Khalfan al-Roumi, Ministre des affaires sociales et élu par l'électorat d'Abu Dhabi, et Loubna al-Qassimi, Ministre de l'économie et élue pour Sharjah⁹⁸. Ce scrutin visait à l'élection de vingt des quarante membres du Conseil National Fédéral des EAU à l'occasion du premier scrutin jamais organisé dans cet Etat depuis son indépendance en 1971.

Il apparaît donc clairement que l'opinion publique se fait de plus en plus présente au sein de ces sociétés et que les gouvernements mettent bel et bien en œuvre des stratégies visant à répondre aux différentes revendications locales.

⁹⁷ Propos de Gregory Gause.

⁹⁸ Article de presse « Une femme élue membre du Conseil national fédéral aux Emirats arabes » in LeMonde , Rubrique Proche-Orient sur lemonde.fr. Dans http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2006/12/16/une-femme-elue-membre-du-conseil-national-federal-aux-emirats-arabes_846642_3218.

Conclusion

L'objet de ce mémoire était de démontrer que l'engagement des différents gouvernements locaux sur la voie de la réforme, du progrès comme de la démocratie est bel et bien réel.

En effet, à l'heure de l'apogée pétrolière, la péninsule dut adopter différentes méthodes d'adaptation visant à garantir sa sécurité, sa pérennité et sa stabilité. Cependant, l'interdépendance caractérisant l'échiquier mondial et les différentes évolutions de la scène internationale rendirent ces différentes méthodes d'adaptation insuffisantes, donnant ainsi conscience à ces Etats de leur vulnérabilité face à un monde en perpétuel mouvement.

Il est indéniable que les Etats du Golfe traversent actuellement une période de crise. Cette crise se traduit par des défis entraînant une remise en question de leur mode de fonctionnement. Les Etats de la péninsule font actuellement face, et ce depuis la baisse de la rente pétrolière pouvant être datée des années 1980, à des enjeux économiques de taille. D'autre part, leur structure démographique et leur forte dépendance envers l'immigration engendrent elles aussi une remise en question de l'organisation des dites sociétés. Ensuite, « l'appel d'Etat », incarnant pourtant une fatalité pour la sécurité régionale, se fait lui aussi de plus en plus pesant, notamment du fait de l'imposante présence des Etats-Unis sur la péninsule.

Il en découle de ces différents bouleversements un phénomène encore nouveau pour ses « *rentier states* » : la revendication des populations locales pour davantage de participation au processus politique. Ce nouveau défi entraîne d'ailleurs une accélération du processus de transition pour les monarchies d'Arabie.

S'il apparaît clairement que les gouvernements de la région sont débordés par ces multiples changements, il n'en demeure pas moins que ces derniers sont tout à fait conscients de l'importance de leur donner une réponse dans un délai le plus court possible.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ces gouvernements possèdent tous les ingrédients nécessaires pour palier à leur actuelle vulnérabilité. Ces différents Etats vont dès lors prouver au monde que des termes tels que « Islam », « monarchie », ou « organisation tribale » sont tout à fait compatibles avec l'idée d'évolution démocratique. Mieux encore, ils vont de ce fait engendrer un processus de libéralisation politique encore jamais apparu sur la scène internationale. En effet, de culture pourtant différente, la péninsule sera apte à prouver que « tous les chemins mènent à Rome », et ce, sans pour autant abdiquer devant l'ethnocentrisme occidental et leur propagande idéologique désireuse d'exporter et d'imposer ses propres expériences au reste du monde. La région va ainsi ouvrir les yeux des puissances dominant l'échiquier sur des voies encore jamais explorées.

Cependant, ce constat fort positif se doit d'être nuancé. D'abord, si la main mise des familles régnantes demeure inébranlable, il est également visible que la boîte de Pandore Islamiste se doit d'être l'objet d'attentions particulières. Nul n'a, comme le souligne Churchill, trouvé à ce jour un meilleur système politique que la démocratie. A la lecture de l'exemple occidentale, effectivement, la démocratie ne possède pas de véritable « talon d'Achille ». En revanche, le constat est complètement différent quand on s'aventure hors des frontières des pays développés. En effet, si l'Europe connut dans son Histoire de troublantes illustrations du fanatisme religieux, il est certain qu'il est presque improbable de voir ce continent menacé à nouveau par ce fléau. De plus, la puissance de leur machine économique et leur prédominance sur la scène internationale écartent elles aussi toute possibilité de scénario chaotique.

Le constat est fondamentalement différent pour la région étudiée. D'abord parce qu'elle ne bénéficie point de véritable autonomie lui permettant de s'imposer comme pourrait le faire la France ou la Grande-Bretagne, au reste du monde. De ce fait, elle demeure subordonnée aux autres Etats de la scène internationale, d'où un sentiment de frustration naissant au sein de certaines tranches de la population. Ensuite, il nous faut évoquer la donne économique. En effet, certains Etats auront beaucoup de difficultés à se détacher de la tradition pétrolière. Or, force est de constater que s'engager sur la voie démocratique sous entend la multiplication des scénarios possibles pour l'avenir d'un pays. La règle d'or, au sujet de la nature humaine, est qu'un votant voudra défendre ses propres intérêts. Dans un contexte économique florissant, on remarque que les votants tendront à voter de manière rationnelle et relativement raisonnable. Dans le cas

contraire, il semblerait qu'une population exacerbée tendrait beaucoup plus volontiers vers les extrêmes, sous entendu, les mouvements radicaux.

A cela il faut ajouter le phénomène de « l'islamisation par le bas », opérée par de nombreux groupes radicaux du monde arabe tels que les Frères Musulmans en Egypte. Ce phénomène consiste en effet à être au plus proche de la population visée afin de parvenir à répondre à ses besoins les plus urgents (soins sanitaires par la construction d'hôpitaux etc), à l'heure où l'Etat lui, pourtant lié par un contrat social avec son peuple, peine à trouver les moyens de subvenir aux besoins de ses sujets. Un autre exemple venant illustrer ce phénomène nous est donné par le Hezbollah qui s'attribua le rôle de reconstruire l'Etat Libanais au sortir de la guerre, s'assurant ainsi une cote de popularité croissante. Cette stratégie islamique tend naturellement à augmenter la popularité des groupes radicaux auprès des populations les plus touchées par la panne économique de leur pays. On comprend dès lors beaucoup mieux pourquoi si, au jour d'aujourd'hui, l'on organisait des élections législatives en Egypte, le parti des Frères Musulmans sortirait certainement vainqueur.

La démocratie ne peut prétendre être bénéfique à une société que dans l'hypothèse d'une économie stable, prospère et enrichissant les couches les plus pauvres, conditions à des élections véritablement saines pour l'avenir de ces pays.

Après tout, l'engagement du Maroc sur le chemin du progrès, de la liberté et de la démocratie n'aurait-il pas provoqué l'affaiblissement de la main mise du Roi sur son propre royaume ? Et ne serait-ce pas ce même adoucissement et laxisme qui serait à l'origine de la montée de l'Islamisme dans un pays profondément meurtri par la mondialisation ?

Annexes

Annexes cartographiques :

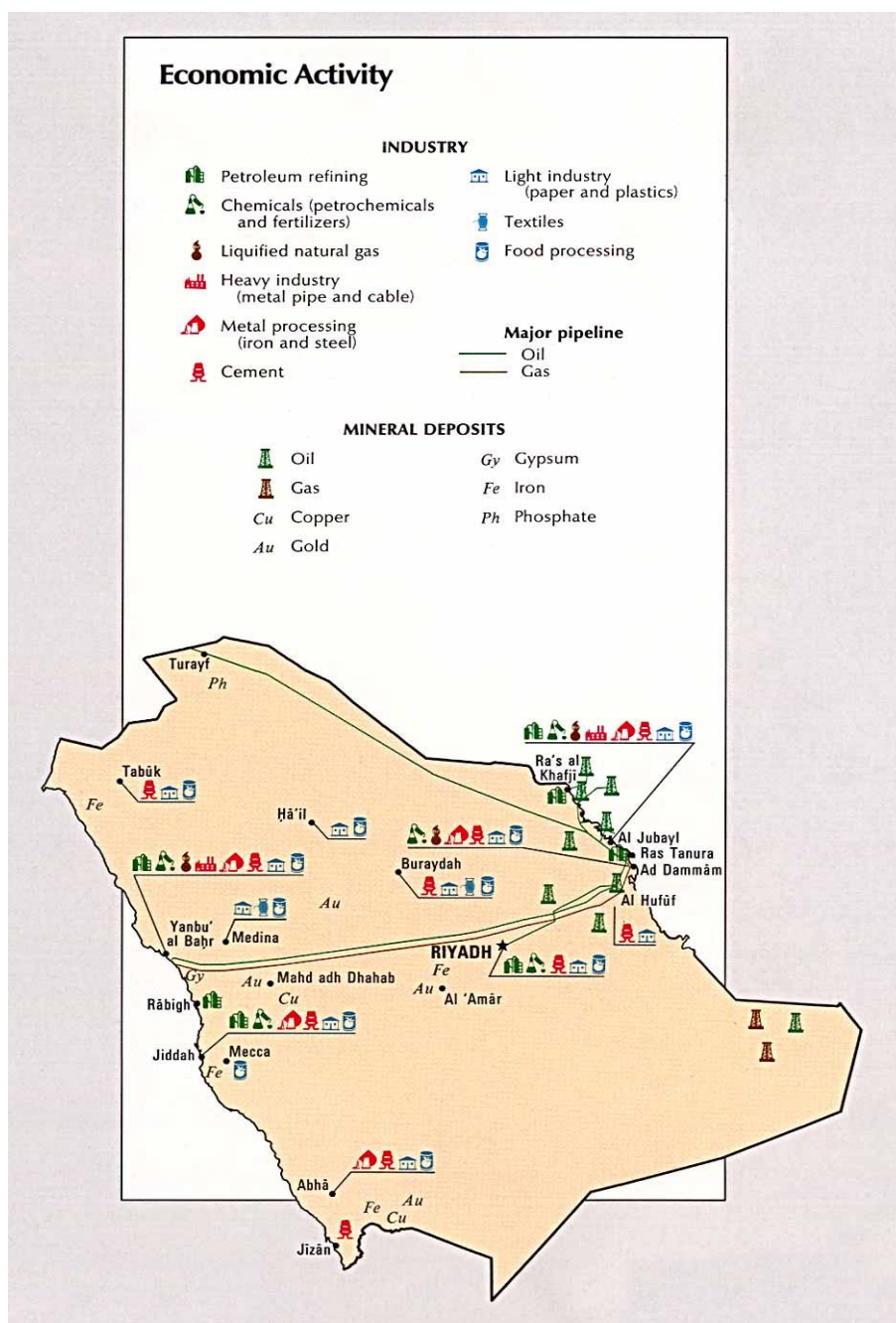
- carte politique de la région du Golfe 114
- carte économique du royaume d'Arabie Saoudite 115

Carte de la péninsule arabe



Source : Bibliothèque cartographique du Quid

Carte économique de l'Arabie Saoudite



Note 1 : Le pétrole fut découvert le 3 Mars 1938. L'Arabie Saoudite fait aujourd'hui partie des pays de l'OPEP.

Note 2 : Premier rang mondiale en terme de production et de réserves pétrolières en 2004.

Note 3 : 526.2 million se tonnes produites en 2005

Source : Bibliothèque cartographique du Quid

Bibliographie

Ouvrages :

AL SAOUD, Fayçal Ibn Michael, *L'évolution politique du royaume d'Arabie Saoudite: une évaluation du conseil consultatif, le majlis al choura*, traduit et adapté de l'arabe par Zeina el Tibi, ed. IDLIVRE.

BRYNEN, KORANY Bahgat, NOBLE Paul, *Political liberalization and democratization in the arab world*, ed. Rex, London ; Boulder (Colo.) : Lynne Rienner Publ., cop. 1995-1998, Vol.1, Theoretical perspectives

BEBLAWI, H. et LUCIANI, G., *The Rentier states*, Londres, Croom Helm, 1987.

CLOAREC Vincent et LAURENS Henry, *Le Moyen-Orient au 20e siècle*, ed. Armand Colin 2003.

CRYSTAL Jill, *Oil and Politics in the Gulf : Rulers and Merchants in Kuwait and Qatar*, Cambridge, CUP, 1990.

CRYSTAL Jill, *Oil and Politics in the Gulf : Rulers and Merchants in Kuwait and Qatar, Historical Memory and Popular Culture*, Miami (Fla.), Florida International University Press, 1991.

DAZI-HENI, Fatiha, *Monarchies et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses Sciences Po, 2006.

DWAILIBI, Georges Jawdat, *La rivalité entre le Clergé Religieux et la famille royale au royaume d'Arabie Saoudite*, Publibook, 2006.

GAUSE III, Gregory, *Oil Monarchies, Domestic and Security challenges in the Arab States*, New York, Council on Foreign Relations Book, 1994.

SAINT-PROT, Charles, et EL TIBI, Zeina, *Etudes géopolitiques III, L'Arabie Saoudite à l'épreuve des temps modernes*, ed. IDLIVRE, 2004.

SALAME, G., *Appels d'empire : ingérences et résistances à l'âge de la mondialisation* Paris, Fayard, 1996

SAYEED, Khaleed Bin, *Western dominance and political Islam : challenge and response*, Albany, New York, University of State of New York press, cop. 1995.

SOULIE, J-L. et CHAMPENOIS L., *Le Royaume d'Arabie Saoudite à l'épreuve des temps modernes*, Albin Michel, 1978.

Périodiques :

- Les monarchies du Golf, Collection Etudes de la Documentation Française, mai 2005

Source internet :

- <http://pascal-menoret.over-blog.com>
- <http://www.olscom.com/constitutions/ar.php>
- <http://www.herodote.net>
- <http://senat.fr>
- <http://students.washington.edu>
- <http://www.ceri-sciences-po.org>

Table des matières

Glossaire Page 12

Introduction Page 14

1^{ère} partie : Un contexte extérieur contraignant : les monarchies du Golfe face à leurs démons Page 20

Chapitre premier : L'ampleur des défis militaro-politiques

A. Un enjeu régional

- 1) La menace iranienne
 - a. Querelles sur l'identité religieuse Page 21
 - b. Pression diplomatiques et attaques potentielles Page 22
- 2) Les inquiétudes face à l'Etat irakien
 - a. Différents scénarios de menace Page 27
 - b. L'enjeu de la guerre en Irak de 2003 Page 28

B. La dépendance militaire : modus operandi

- 1) Demande D'Etat
 - a. « Appel d'empire » des monarchies du Golfe Page 31
 - b. Le recours aux contrats militaires Page 32

- 2) Le militaire comme vecteur de rapprochement entre les Etats-Unis et les Etats du Golfe
 - a. Implantation du décor en Arabie Saoudite Page 35
 - b. Le rapprochement des autres pays du Golfe avec les Etats-Unis Page 38

<h2>Chapitre second : L'enjeu des mutations économiques et sociales</h2>
--

A. Les réformes économiques comme un enjeu international

- 1) Le fonctionnement des « rentiers states »
 - a. La théorie des Etats rentiers Page 39
 - b. Quel contrat social pour les « Rentier states » ? Page 42
- 2) Libéralisation économique et économie de marché
 - a. Les différents défis liés à l'économie des pays du Golfe Page 44
 - b. L'enjeu de l'entrée à l'OMC Page 46

B. Les défis des mutations sociales et la fragilité des droits cornéliens de l'Etat

- 1) L'évolution des populations locales
 - a. L'enjeu de la croissance démographique Page 48
 - b. La mutation des revendications nationales Page 52
- 2) L'islamisme ou la boîte de Pandore ?
 - a. Quand l'islamisme répondait à un enjeu identitaire Page 55
 - b. Le révélateur cas Saoudien Page 56

Seconde partie : La réponse régionale

Chapitre premier : La donne gouvernementale

A. *Une cohérence entre pouvoir local et démocratie ?*

- 1) Le cas de l'Arabie Saoudite et d'Oman : un avenir incertain
 - a. Le sultanat d'Oman Page 65
 - b. Le royaume d'Arabie Saoudite Page 68
- 2) Le cas du Koweït et de Bahreïn : le triomphe du libéralisme
 - a. L'émirat du Koweït Page 76
 - b. Le royaume de Bahreïn Page 79
- 3) Qatar et les EAU : les mauvais élèves de la région
 - a. L'émirat du Koweït Page 82
 - b. La fédération des EAU Page 85

B. *La place que se forge la région sur la scène internationale*

- 1) Le rejet de l'identité arabe comme un enjeu de survie
 - a. Un vœu de silence au sujet du dossier israélo-palestinien Page 88
 - b. Un débat politique en recherche Page 89
- 2) Le Conseil Coopératif du Golfe Page 90

Chapitre second : L'opinion publique

A. A nouveau contexte, nouvelles solutions

- 1) Prise de conscience, demande de participation et enjeu de la construction d'une citoyenneté
 - a. Une aspiration locale à l'ouverture démocratique se nourrissant d'ingrédients propres à la culture régionale Page 92
 - b. L'Islamisme comme vecteur de mobilisation d'une citoyenneté naissante Page 95
- 2) Emergence d'une société civile ?
 - a. Schéma d'un concept scientifique par Mustapha Kamel Al-Sayyid Page 96
 - b. Les composantes de la société civile Page 98

B. L'opposition dans l'opinion publique et concrétisation d'une mobilisation

- 1) Le révélateur cas saoudien
 - a. Une propagande idéologique Page 103
 - b. Les modes d'expression du mécontentement populaire face à l'orientation politique du gouvernement saoudien. Page 105
- 2) L'opposition dans les autres pays du Golf
 - a. Une opposition reposant sur le clivage Sunnites/Chi'ites ? Page 109
 - b. Frénésie des populations locales et usage de pétitions dans les autres Etats du Golfe. Page 111

Conclusion	Page 115
Annexes	Page 119
Bibliographie	Page 123

Résumé

Ce mémoire de 2006 porte sur le processus de transition que connaissent, depuis quelques années déjà, toutes les monarchies de la péninsule.

Les différents bouleversements touchant ces pays sont visibles tant au niveau interne qu'à l'échelle régionale. Ils sont d'ordre culturel, politique, mais aussi économique. Et bien qu'ils soient apparus dans les années 1980, ils se font de plus en plus pesants sur l'ordre du jour de ses différents Emirats.

Ainsi, la vague de l'émergence d'un espace public, d'origine koweïtienne, se propage peu à peu aux autres sociétés de la région du Golfe.

Face à la naissance d'une citoyenneté revendiquant de participation au sein du processus décisionnel dans la sphère du politique, les gouvernements se doivent d'agir. Si chaque Etat se voit évolué à une vitesse qui est sienne, reposant sur des choix stratégiques spécifiques à sa capacité nationale, il n'en demeure pas moins que les familles régnantes ont bel et bien entraînés leur société sur la voie du progrès démocratique.

Parallèlement à ce phénomène, les Etats du Golfe sont de plus en plus exposés aux groupes radicaux islamistes, premiers bénéficiaires d'une machine économique peinant à répondre aux besoins des nationaux, et des ouvertures démocratiques de ces monarchies. Ce constat est notamment valable pour les Etats étant mis les plus à l'écart par la mondialisation, ne s'étant pas encore émancipé de la rente pétrolière. Les islamistes renforcent ainsi jour après jour leur position en Arabie saoudite principalement, menaçant dès lors l'avenir des élections en cours dans ces pays, sans pour autant encore parvenir à menacer la stabilité de leurs gouvernements.

Toutefois, la montée de ces acteurs de la société civile se doit d'être subtilement surveillée et la contenir se doit de devenir une priorité nationale pour ces pays de la péninsule arabe.